

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

### Relevé de délibérations

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024, a approuvé les délibérations suivantes :

- Délibération n° 2024-12-12-1 : PV du Conseil d'administration du 14 novembre 2024
- Délibération n° 2024-12-12-2 : Election Président du Conseil d'Administration
- Délibération n° 2024-12-12-5.1.1 : Budget rectification n°2 / 2024 – Budget principal
- Délibération n° 2024-12-12-5.1.2 : Budget rectification n°2 / 2024 – SAGI
- Délibération n° 2024-12-12-5.1.3 : Budget rectification n°2 / 2024 – SIDD
- Délibération n° 2024-12-12-5.1.4 : Budget rectification n°2 / 2024 – Budget Etablissement
- Délibération n° 2024-12-12-5.2.1 : Budget initial 2025 – Budget principal
- Délibération n° 2024-12-12-5.2.2 : Budget initial 2025 – SAGI
- Délibération n° 2024-12-12-5.2.3 : Budget initial 2025 – SIDD
- Délibération n° 2024-12-12-5.2.4 : Budget initial 2025 – Budget Etablissement
- Délibération n° 2024-12-12-5.4 : Politique achats responsables
- Délibération n° 2024-12-12-5.5 : Approbation des tarifs
- Délibération n° 2024-12-12-5.6 : Plan d'actions / Risques - Contrôle interne
- Délibération n° 2024-12-12-5.7 : Comptes financiers consolidés 2023
- Délibération n° 2024-12-12-6.1 : Ouverture formation Bachelor MTI – IRE
- Délibération n° 2024-12-12-6.2 : Ouverture formation Bachelor MTI – ESFCVC
- Délibération n° 2024-12-12-6.3 : Structure formation pré-bachelor
- Délibération n° 2024-12-12-7.1 : Promotion corps des Professeurs – CNU 2025
- Délibération n° 2024-12-12-8.1 : Subvention CASI 2025

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

## Délibération n° 2024-12-12-1 Procès-verbal du Conseil d'Administration du 14 novembre 2024

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

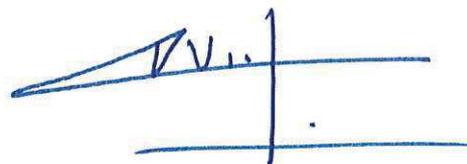
Approuve le compte rendu du Conseil d'Administration en date du 14 novembre 2024 figurant en annexe.

### **Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 25
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 02

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Conseil d'administration INSA Lyon

---

**JEUDI 14 NOVEMBRE 2024**

**Projet de procès-verbal**

**Séance de 13 heures 35 à 16 heures 55 :**

Présents	Établissement	Excusés
<b>INSA – Collège A</b>		
Patrick CHANTRENNE SGEN-CFDT ET SYMPATHISANTS	INSA	Absent
Isabelle DELTON SGEN-CFDT ET SYMPATHISANTS	INSA	
Sébastien PRUVOST, Ensemble pour l'INSA, ses élèves, et son personnel	INSA	
Valérie KAFTANDJIAN, FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
<b>INSA Collège B</b>		
Nicolas MARY, SGEN-CFDT ET SYMPATHISANTS	INSA	Absente
Lionel MOREL FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Philippe GUY FSU-SNESUP pour la défense des valeurs du modèle INSA	INSA	
Eveline MANNA, Penser et agir ensemble	INSA	Absente

<b>INSA – Collège BIATSS</b>		
Eric BENHAMOU Indépendants	INSA	
Heidi BADAoui Indépendants	INSA	Absente
Véronique SANVOISIN SGEN-CFDT ET SYMPATHISANTS	INSA	
Pierre FERRIER Penser et agir ensemble	INSA	
<b>INSA – Collège étudiants titulaires</b>		
Katina DENNEULIN « La Syndicaliste »	5A IF	Excusée donne pouvoir à Valérie KAFTANDJIAN
Fabien DENOYELLE « La Syndicaliste »	4 TC	Excusé donne pouvoir à Suzanne MELIN
Lucie DUMAS « La Syndicaliste »	5A GEN	
<b>INSA – Collège étudiants suppléants</b>		
Suzanne MELIN « La Syndicaliste »	5A GM	
Asmae TOUITI « La Syndicaliste »	3A	Absente
<b>Personnalités extérieures</b>		
Christian NIBOUREL Président du CA-INSA Lyon	MEDEF	
Carine BERNY	CPME	
Jean GUENARD	Fondation	
Daniel LOUIS-ANDRÉ	Alumni	
Philippe MALAVAL	CCI	
Bruno FIGADERE	CNRS	Absent
Karine LUCAS	AURA	Absente
Isabelle ROUSSEAU	CFDT	
Léa MAURICE	CGT	Absente

<b>Personnalités qualifiées</b>		
Cécile LAUGIER Vice-Présidente du CA-INSA Lyon	EDF	Absente
Morgane GUILLAS	Agriculture urbaine	Excusée
<b>Membres de droit</b>		
Frédéric FOTIADU Directeur	INSA	
Lyasid HAMMOUD Directeur Général des Services	INSA	
Miguel ORTIZ Agent Comptable	INSA	
Mohamed AIT OULALLA Directeur des affaires juridiques	INSA	
Pierre SEVEL	Rectorat	
<b>Invités</b>		
Nicolas FREUD		
Laurent LEBRUN		
Sébastien PRUVOST		
Arnaud TROLLE		
Céline BLANC		
Marie-Christine BAIETTO		
Adèle SIVRE		

## **ORDRE DU JOUR**

1. Compte rendu du Conseil d'administration du 10 octobre 2024.....	2
2. Point d'actualité du Directeur .....	2
3. Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP).....	4
4. Point d'avancement sur les travaux de l'assemblée .....	6
5. Calendrier de l'année universitaire .....	9
6. Nombre de places ouvertes en formation et transferts inter-INSA .....	9
7. Bilan de la rentrée.....	11
8. Campagne Emplois 2025 .....	12
9. Proposition des montants pour les primes ERC et les PEDR versés de droit .....	13
10. Revalorisation de l'IFSE des personnels titulaires de catégorie B et des assistants ingénieurs .....	14
11. Sortie des immobilisations : transfert d'immobilisation à l'UCBL et sorties d'immobilisations INSA .....	14
12. Taux d'indemnisation forfaitaire pour les déplacements professionnels effectués du 1 <sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 .....	14
13. Subvention BDE.....	15

*La séance est ouverte à 13 heures 35, sous la présidence de Monsieur Frédéric FOTIADU.*

*Monsieur NIBOUREL fait état de la liste des pouvoirs.*

### **Compte rendu du Conseil d'administration du 10 octobre 2024**

*Le compte rendu du Conseil d'administration du 10 octobre 2024 recueille 21 avis favorables et 2 absents.*

### **Point d'actualité du Directeur**

Frédéric FOTIADU fait savoir qu'il rencontrera le nouveau directeur de cabinet du ministre de l'Enseignement et de la Recherche, la semaine prochaine. Cette entrevue sera l'occasion d'échanger sur le premier mandat et les perspectives du second. Le financement de la restauration à tarif social pour les étudiants, la capacité à investir pour la rénovation des bâtiments, la question du développement du territoire ou celle des partenariats stratégiques figurent parmi les autres sujets qui seront évoqués à cette occasion.

Demain, en lien avec les points qui viennent d'être évoqués, se déroulera une visite de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale de l'éducation. Elle sera l'occasion de balayer toutes les thématiques sur lesquelles l'INSA Lyon est présent ou a obtenu des financements.

Concernant le Groupe INSA, la convention constitutive du groupement d'intérêt public a été déposée le 13 novembre, après son vote par le Conseil d'administration. L'horizon de création de ce groupement est désormais envisagé au premier trimestre 2025. Cette année permettra d'assurer une transition avec la nouvelle gouvernance. Le règlement intérieur reste à élaborer. Il prendra en compte les remarques des administrateurs. Le transfert du service des admissions du groupe INSA interviendra de manière progressive.

Le projet Horizon INSA ainsi que le projet d'institut franco-chinois ont été déposés.

En lien avec ce second projet, la première édition des rendez-vous de l'Institut Gaston Berger portera sur l'opportunité de la création d'un institut franco-chinois. La date retenue à cet effet est celle du 11 décembre. A cette occasion, une quarantaine de participants travailleront pour élaborer des éléments de décision qui seront transmis au Conseil d'administration. Il ne s'agira pas de définir une ligne, mais bien d'exprimer tous les points de vue. Un appel à candidatures va d'ailleurs être lancé afin de solliciter la participation de trois représentants du CA à cet exercice. Une demande formelle sera adressée aux membres de l'Instance, au terme de la présente réunion.

Véronique SANVOISIN constate que l'intitulé de l'événement (« lancement des rendez-vous de l'IGB ») n'est pas pertinent pour la communauté en termes de communication. Elle estime qu'il est important de souligner le fait que la controverse est désormais permise.

Frédéric FOTIADU prend note de la remarque. Il explique qu'il s'agit de bien de disposer d'un espace de dialogue et de réflexion sur des sujets qui, par nature, ne font pas consensus.

Dans le cadre du jumelage de la région Auvergne-Rhône-Alpes avec la province de Québec, les entretiens Jacques Cartier se sont déroulés du 16 au 18 octobre. Une délégation de 200 représentants du territoire y ont participé. Une déclaration commune sur l'importance de la mobilité étudiante et des échanges étudiants a été signée à cette occasion.

Pour le collège ingénierie, la préparation de la première journée de l'ingénierie a été finalisée. Elle se tiendra le 15 avril 2025, à l'Hôtel de Région. Des tables rondes seront organisées avec les acteurs socio-économiques à cette occasion. L'événement associera le grand public et les élèves.

Véronique SANVOISIN s'enquiert du programme de la journée.

Frédéric FOTIADU répond qu'il n'en dispose pas encore. L'idée directrice consistera à débattre de la place de l'ingénierie dans le territoire.

Le projet « Nouveaux dispositifs de formation pour les métiers de l'industrie » dans le cadre du collège ingénierie s'est déroulé le 7 novembre dernier. Il était porté par l'INSA Lyon dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt CMA. Le projet est soutenu par la région Auvergne-Rhône-Alpes ainsi que par un certain nombre de branches professionnelles.

S'agissant de la vie de l'établissement, un événement « Think & Sport » s'est tenu dans le cadre de Génération 2024. Il s'agit d'encourager la pratique sportive de haut niveau et d'interroger la question de la formation des sportifs et de leur mobilité.

L'événement annuel Connexion INSA se tiendra le 26 novembre prochain. Il s'agit du dispositif de parrainage entre les diplômés et les élèves ingénieurs de 3<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> année. Afin de parvenir à réunir un maximum d'élèves dans cette perspective, une présentation de l'événement a été réalisée auprès des directeurs de départements et de centres pour qu'ils puissent relayer l'information. Le dispositif connaît une montée en puissance, année après année.

L'événement Jeunesse et Entreprises a été organisé par le MEDEF Lyon-Rhône. Il a réuni près de 2 500 participants (jeunes et dirigeants).

Cette année, le Campus d'Oyonnax accueille la toute première promotion de la formation d'ingénieur de spécialisation pour l'industrie des polymères et composites. Elle réunit 7 élèves. Ce diplôme

d'ingénieur de spécialisation a été accrédité par la Commission des titres d'ingénieurs. Il s'agit d'une formation de niveau Bac+6. Les enseignements dispensés sont à la fois techniques et managériaux.

Le titre de docteur honoris causa a été remis au professeur Thomas JR Hughes de l'Université d'Austin, au Texas. Il s'agit d'une sommité du monde de la mécanique numérique.

Dans le cadre de la compétition mondiale de la biologie de synthèse 2024 réunissant 400 équipes d'étudiants venus d'une cinquantaine de pays, une équipe composée d'étudiants de l'Université Claude Bernard Lyon I et de l'INSA Lyon ont remporté une médaille d'or pour un projet de piège à insectes biosourcé et biodégradable. Il est conçu notamment pour lutter contre les punaises de lit. L'année dernière, une équipe de l'INSA avait été l'équipe la plus primée. Cette réussite avait donné lieu à la création d'une entreprise.

Enfin, dans le cadre du classement « *Shanghai by subject 2024* » paru le 11 novembre dernier, l'INSA Lyon apparaît classée dans six domaines. Cette performance est le fruit de la politique d'amélioration du référencement des publications scientifiques de l'établissement.

### **Contrat d'objectifs, de moyens et de performance (COMP)**

Frédéric FOTIADU indique que le thème du COMP porte sur l'accélération des transformations systémiques de l'INSA Lyon face aux enjeux socio-écologiques. Le financement représente en moyenne 0,8 % de la subvention. Il porte sur trois années afin de permettre un financement par projets qui répond aux politiques ministérielles. Celles-ci qui visent à :

1. Former les cadres et décideurs de la transformation socio-écologique et numérique des organisations ;
2. Promouvoir une recherche au service de la transformation socio-écologique et numérique de la société et des entreprises ;
3. Organiser une « Assemblée INSA Lyon pour la transition écologique et sociale » afin d'amplifier la mobilisation et de coconstruire le schéma directeur DD&RSE ;
4. Renforcer la politique de diversité, d'ouverture sociale et territoriale et d'accompagnement à la réussite.

En matière de gestion de pilotage, il importe de renforcer les outils et infrastructures numériques au service du pilotage et des missions de l'établissement. Du point de vue de la stratégie de l'établissement, il s'agit de développer le modèle INSA à l'international autour de la TEDS, à travers les alliances et réseaux d'universités européennes et de construire des institutions conjointes avec des partenaires de référence.

Le tableau de synthèse suivant relatif aux financements attribués dans le cadre du Contrat d'objectifs, de moyens et de financement est projeté :

Contrat d'Objectifs , de Moyens et de Performance - 2024-2026		Financement		
INSA Lyon		2 214 000 €		
<i>(Sur 3 ans, 50% en 2024 ; 30% en 2025 ; 20% en 2026 sous réserve de l'atteinte des objectifs)</i>				
	Indicateurs / Jalons	Valeur initiale	cible 2026	Part du financement conditionnée à l'atteinte de l'objectif
<b>Pilotage de l'offre de formation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Former les cadres et décideurs de la transformation socio-écologique et numérique des organisations</li> </ul>	● Taux d'élèves ingénieurs qui suivent une filière par apprentissage	10%	20%	25%
	● Nombre d'étudiants dans la filière étudiants entrepreneur	15	30	
	● Taux de départements ayant déployé la nouvelle approche par macro compétences communes	0%	100%	
	● Conception de l'incubateur technologique à Impact (modèle économique, plan de déploiement)		réalisé	
<b>Recherche et Innovation</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la participation aux appels à projets européens</li> <li>Développer une recherche et un dispositif d'innovation au service de la transformation socio-écologique et numérique de la société et des entreprises</li> </ul>	● Nombre d'ERC déposés	2	6	22%
	● Nombre d'ERC retenus		2	
	● Bouquets de thèses engagés	0	3	
<b>Transition écologique et développement soutenable</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Concevoir et mettre en oeuvre un schéma directeur DD&amp;RSE au cœur de la stratégie de transformation de l'établissement</li> </ul>	● Taux d'étudiants de 1er cycle recevant un enseignement socle sur la TEDS	100%	100%	10%
	● Pourcentage de personnels sensibilisés aux enjeux de la transition socio-écologique	20%	100%	
	● Pourcentage de personnels formés aux enjeux de la transition socio-écologique avec certification	10%	40%	
<b>Bien-être et réussite des étudiants</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer la politique de diversité, d'ouverture sociale et territoriale et d'accompagnement à la réussite</li> </ul>	● Ouverture d'un second groupe INS'AVENIR		réalisé (2025)	14%
<b>Gestion et pilotage</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer les outils numériques au service du pilotage et des missions de l'établissement</li> </ul>	● Pourcentage d'entités sur lesquelles la solution décisionnelle a été déployée	0%	75%	20%
	● Pourcentage de laboratoires ayant transférés leurs équipements vers le Data Center	0%	25%	
	● Efficacité énergétique du datacenter (Energie totale consommée par le datacenter / Energie nécessaire au fonctionnement des serveurs)	2,8	1,8	
<b>Stratégie propre à l'établissement</b>				
<ul style="list-style-type: none"> <li>Développer le Groupe INSA et les grands réseaux internationaux pour répondre aux enjeux socio-écologiques</li> </ul>	● Nombre d'élèves de l'INSA Lyon participant au dispositif ECIU	0	96	9%
	● Taux d'élèves de l'INSA Lyon participant au dispositif ECIU (rapporté aux élèves éligibles au dispositif)	0%	10%	
	● Signature d'un Mémoire d'Entente avec le partenaire marocain		réalisé (2025)	

Frédéric FOTIADU fait savoir que 50 % du montant total des financements liés à ce contrat ont d'ores et déjà été perçus au mois de juillet, lors de la notification intermédiaire. 30 % devraient être versés en 2025 et 20 % en 2026.

Lionel MOREL s'interroge au sujet de l'adéquation des indicateurs communiqués par rapport à la thématique de pilotage affichée. Il s'étonne ainsi du fait que l'augmentation de la filière par apprentissage soit associée à la transformation socio-écologique.

Frédéric FOTIADU rappelle que le cursus ingénieur de l'INSA, par les évolutions engagées, contribue à former les cadres à la transformation socio-écologique. L'une des manières d'accompagner le développement consiste à passer par la voie de l'apprentissage. Tout ce qui contribue à la formation de l'ingénieur contribue à l'objectif.

Lionel MOREL s'interroge sur les pistes de formation et de sensibilisation envisagées pour les personnels en matière de transition socio-écologique, alors que leur emploi du temps est déjà très contraint.

Frédéric FOTIADU juge la question très pertinente. Il rappelle que dans le cadre du dialogue stratégique de gestion, des moyens avaient été obtenus en 2023 pour la formation des personnels. Aujourd'hui, l'objectif affiché consiste à présenter un plan pluriannuel de formation intégrant ces enjeux pour l'ensemble des personnels. Il sera intégré au plan de formation de l'établissement.

Lionel MOREL demande dans quelle mesure les personnels seront impliqués dans le choix des outils et associés à la prise de décision.

Frédéric FOTIADU indique que le chantier afférent à l'informatique décisionnelle a été initié, il y a déjà plusieurs années. Il se déroule à plusieurs niveaux. Un financement a par ailleurs été obtenu l'année dernière auprès du ministère afin d'accélérer sur la question. Les services concernés sont associés régulièrement aux travaux qui sont menés.

Pierre FERRIER demande ce qu'est un « bouquet de thèses engagées ».

Frédéric FOTIADU explique qu'il s'agit d'un dispositif qui figurait dans la réponse qui avait été apportée à l'appel à projets France 2030. Il est élaboré conjointement par le collège d'ingénierie et les partenaires. L'objectif poursuivi est le développement des recherches interdisciplinaires afin de faire émerger des bouquets de thèses. Il s'agit de faire travailler un équipe de cinq à six doctorants pendant trois ans sur les enjeux du collège d'ingénierie.

Véronique SANVOISIN juge le dispositif ambitieux.

*Le COMP 2024/2026 recueille 18 votes favorables, 4 votes défavorables et 1 abstention.*

### **Point d'avancement sur les travaux de l'assemblée**

Nicolas FREUD se propose de dresser un point d'avancement des travaux de l'assemblée.

*Une vidéo est diffusée.*

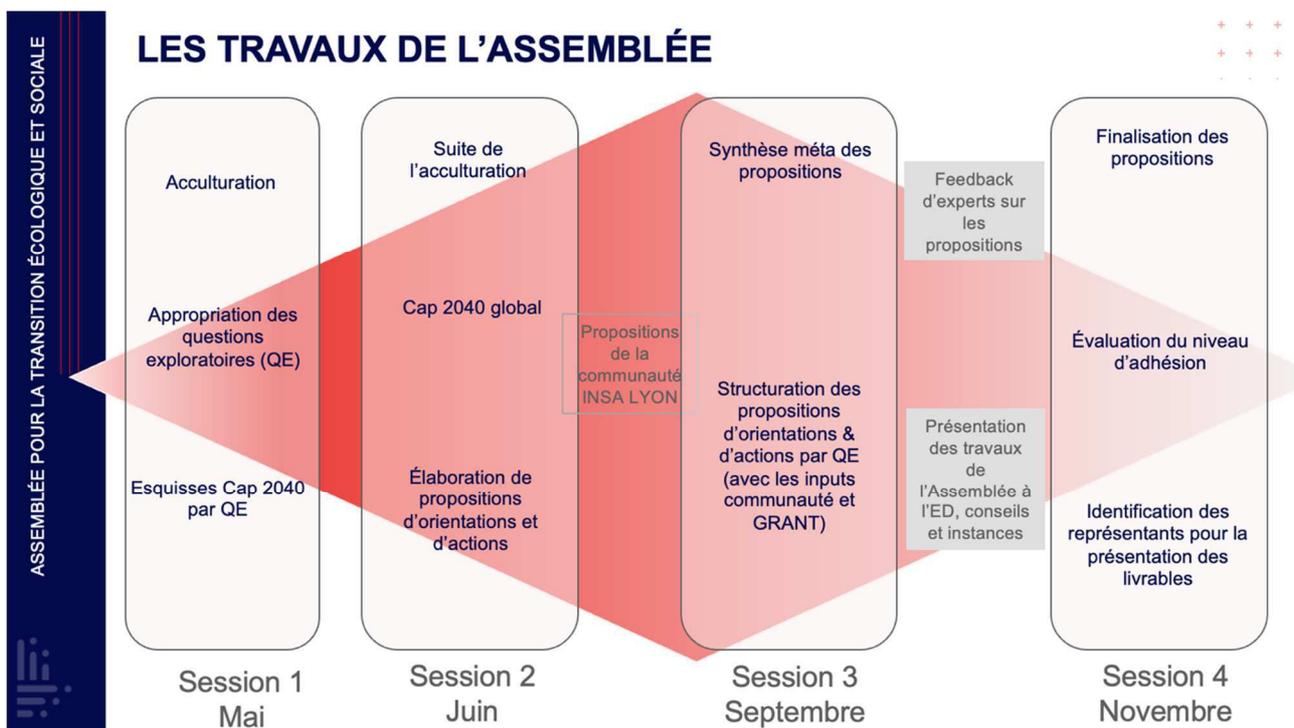
Nicolas FREUD rappelle que l'assemblée a pour objectif d'élaborer des propositions d'orientations d'actions qui figureront dans le schéma directeur de DD & RSE et dans l'actualisation de la stratégie. Les propositions seront présentées aux instances puis rendues publiques. Elles feront aussi l'objet d'une restitution auprès de la Direction. A terme, le schéma directeur DD & RSE et la stratégie actualisée de l'établissement seront soumis au CA.

L'assemblée comporte près de 120 personnes. Elles se répartissent en groupes de travail dits « camps de base » travaillant sur cinq thématiques intitulées « questions exploratoires ». Celles-ci recouvrent le fonctionnement, la recherche, la coopération, la communauté apprenante et la formation.

Les grands enjeux de la transformation socio-écologique recouvrent notamment les paradigmes suivants :

- le franchissement des limites planétaires qui menace l'habitabilité de la Terre ;
- un monde fluctuant qui requiert de la robustesse plutôt que de la performance ;
- le mythe d'une croissance infinie dans un monde fini ;
- le besoin de discernement pour que la technique soit facteur de progrès.

La diapositive suivante est projetée :



L'équipe d'organisation a essayé de proposer une synthèse de l'ensemble des propositions formulées dans le cadre des travaux de l'Assemblée afin d'identifier les grandes lignes de force parmi toutes les propositions remontées. Elles concernent :

- ⇒ L'intégration des enjeux socio-écologiques au cœur de l'ensemble des missions et activités de l'INSA, au service du bien commun ;
- ⇒ L'engagement de l'INSA à agir avec détermination pour la transition vers un monde écologiquement sûr et socialement juste ;
- ⇒ La volonté incarnée par « la communauté INSA » qui s'est forgé une culture partagée des enjeux socio-écologiques et se réfère à des valeurs communes ;
- ⇒ L'amplification des relations de coopération de l'INSA avec les entreprises, la société civile, et les collectivités, en plaçant les enjeux socio-écologiques au cœur de la relation. Ces interactions accroissent la pertinence et la robustesse du « modèle INSA », ainsi que son rayonnement et son influence.

Des retours sont actuellement collectés auprès d'experts extérieurs qui sont pour partie des conférenciers intervenus lors de l'assemblée. Les propositions – dans leur version intermédiaire – sont d'ores et déjà disponibles. Les participants à l'Assemblée communiqueront leurs propositions finales lors de la session 4, à la fin du mois de novembre. L'évaluation du niveau d'adhésion à chacune des propositions par les membres de l'Assemblée et l'identification des ambassadeurs interviendront lors de cette même session 4.

Dans le cadre du CAP 2040, quatre mots-clés ont été retenus pour élaborer des propositions : le soin du vivant, la robustesse, le décloisonnement et la décarbonation.

Lors de la session 3, près de 1 800 propositions réparties sur les cinq thèmes exploratoires ont été collectées. Les tendances mises en exergue au travers de ces propositions mettent en exergue le fait que la transition écologique et sociale ne se fera pas sans un engagement collectif vers un cap commun, ni sans une évolution des valeurs et des représentations collectives et sans « resocialiser » les activités de l'INSA. Il s'agit ici de réinscrire la science et la technique dans un contexte social, de questionner l'innovation, de faire preuve de techno-discernement et de questionner les modèles de société.

Il conviendra également pour l'INSA d'être un acteur pionnier, engagé et influent, qui contribue à faire évoluer les « règles du jeu », d'apprendre à faire des choix ensemble dans un monde incertain, complexe et fluctuant et d'intégrer une démarche éthique prenant en compte le vivant.

Lionel MOREL signale que l'accueil réservé au sein des laboratoires au sujet des éléments présentés a été pour le moins réservé. En outre, de nombreuses personnes ne se sont pas exprimées. Il s'enquiert de la manière dont les travaux de l'assemblée seront transmis auprès des enseignants.

Nicolas FREUD estime qu'un vaste travail de portage des éléments du schéma directeur doit être réalisé. Ce chantier est important.

Lionel MOREL demande si les discussions menées sont articulées autour d'un modèle économique.

Nicolas FREUD répond que le sujet a bien été abordé, même s'il ne se retrouve pas de manière flagrante dans les propositions.

Jean GUENARD constate que les élèves sont particulièrement positifs au sein de l'assemblée. Ils n'expriment ni crainte ni rancœur. En revanche, ils ne sont présents qu'en tout petit nombre, ce qui ne facilite pas la percolation des idées.

### **Calendrier de l'année universitaire**

*Les calendriers universitaires 2025/2026 sont projetés.*

Xavier KLEBER prévient que pour les vacances d'hiver, il demeure encore une inconnue pour les dates. La semaine du mois de février sera ajustée en fonction de la décision de l'université Claude Bernard Lyon 1.

*Les calendriers recueillent un avis favorable à l'unanimité.*

### **Nombre de places ouvertes en formation et transferts inter-INSA**

Sébastien PRUVOST indique que 840 places sont ouvertes aux différents concours en première année, ainsi que 52 places pour INS'AVENIR et 25 places IMC. Pour la troisième année, 360 places sont ouvertes auxquelles s'ajoutent 170 places en apprentissage. Enfin, 65 places sont ouvertes en quatrième année.

*Le nombre de places ouvertes recueille un avis favorable à l'unanimité.*

Dans le cadre de PARCOURSUP, les places ouvertes pour le Bachelor MTI sont les suivantes :

Année pré-bachelor	24
Plasturgie et écologie industrielle	24
Eco-conception des systèmes de froid, chauffage ventilation climatisation	24
Infrastructures des réseaux électriques	24

L'INSA Lyon est également le partenaire co-accrédité pour 3 masters internationaux. Le nombre de places ouvertes est le suivant :

Nanosciences et nanotechnologies (Centrale Lyon, UCBL)	21 places au total
Acoustique (Centrale Lyon, ENTPE)	24 places au total
Risque et environnement, parcours Water and Wind Engineering (Centrale Lyon)	15 places au total

Enfin, pour le Master Intelligence Artificielle (MINDS) pour lequel l'INSA Lyon est le seul accrédité, 24 places sont également ouvertes.

*Le nombre de places en formation de Bachelor et de Master ouvertes à l'INSA Lyon au titre de l'année universitaire 2025-2026 recueille un avis favorable à l'unanimité.*

Sébastien PRUVOST communique par ailleurs, à titre informatif, le nombre de places ouvertes dans les autres formations.

*La diapositive suivante est projetée :*

### **Mastères spécialisés**

Cybersécurité du numérique	24
Génie industriel : Supply Chain, Excellence Opérationnelle, Industrie 4.0	30
Manager de l'Environnement et de l'Eco-Efficacité Energétique	30
Informatique, systèmes d'informations, réseaux	30
Expert en Véhicules électrifiés	30

### **Ingénieur de Spécialisation**

Ingénieur de spécialisation pour l'industrie des polymères et composites - Éco-responsabilité, efficacité et digitalisation	24
---	----

### **Bachelor international**

International <b>Bachelor</b> in Mechanical, Materials and Aerospace Engineering	60
--	----

## Bilan de la rentrée

Laurent LEBRUN présente les nouveaux diplômés et les nouveaux parcours ayant ouvert au sein de l'INSA à la rentrée 2024.

Ainsi, le diplôme d'ingénieur de spécialisation a ouvert sur le site d'Oyonnax a ouvert à la rentrée. Six étudiants sont inscrits à cette formation. D'ici deux ou trois ans, les effectifs du diplôme devraient avoir atteint les 24 personnes. Il a par ailleurs été procédé au doublement de la promotion d'ingénieurs Génie Mécanique de la filière par apprentissage GMCIP. Dans le cadre des évolutions de la formation et afin de porter la transformation des pédagogies, l'approche par compétences a été développée. Les premiers ateliers sont prévus les 25, 26 et 27 novembre.

Le Bachelor MTI a ouvert sur le site d'Oyonnax. Malheureusement, aucun étudiant n'est inscrit pour le moment.

Le parcours d'ouverture avec Sciences-Po en vue d'une double diplomation pour les élèves ingénieurs de l'INSA de Lyon et d'un diplôme d'établissement pour les étudiants de Science-Po a ouvert. L'idée est de permettre à quelques élèves de l'École Centrale et de l'INSA d'obtenir un certificat d'études politiques. A compter de 2027, un diplôme universitaire sera mis en place pour les élèves de Sciences-Po.

Le double diplôme avec Beihang (Chine) va ouvrir.

Dans le cadre des parcours Talents, des élèves de l'INSA de Lyon ont intégré l'École nationale des Ponts et Chaussées, l'ENSA et l'École de Mines. Ces formations doivent notamment contribuer à la diversité de l'offre de diplomation et de formation en prenant en compte les besoins du marché et les nouvelles transitions.

*Des graphiques illustratifs de l'évolution des effectifs sont projetés par Arnaud TROLLE.*

Laurent LEBRUN observe que le nombre d'apprentis s'élève à 365 cette année, contre 346 l'année dernière.

Valérie KAFTANDJIAN s'interroge sur la situation du recrutement en quatrième année.

Laurent LEBRUN explique que ce recrutement demeure assez marginal. Il ne concerne par ailleurs que l'INSA Lyon, et non le Groupe.

Frédéric FOTIADU estime que la réforme du lycée a beaucoup perturbé les lycéens dans leurs choix d'orientation. En outre, cette réforme est intervenue concomitamment à celle de PARCOURSUP. Cette situation a entraîné un fléchissement dans les inscriptions.

Laurent LEBRUN observe une féminisation des effectifs de l'INSA de Lyon.

Christian NIBOUREL constate que les autres écoles n'ont cependant pas effectué les mêmes efforts que l'INSA en la matière.

Frédéric FOTIADU signale que le taux de féminisation de la filière informatique de l'INSA, bien qu'il puisse paraître faible, n'en demeure pas moins enviable par rapport à la situation qui prévaut dans d'autres établissements. A titre d'exemple, à l'ENS, il n'est que de 10 %.

S'agissant du taux d'élèves ingénieurs boursiers en première année, Laurent LEBRUN explique qu'il s'établit cette année à près de 23 %. Un travail est mené afin de démontrer à ces élèves qu'ils ont toute leur place au sein de l'INSA.

Enfin, concernant les élèves de nationalité étrangère préparant le diplôme de l'INSA, on notera que les chiffres sont assez fluctuants d'une année à l'autre. Cette année, on dénombre 28 % d'étudiants étrangers sur le campus.

*La séance est suspendue de 15 heures 55 à 16 heures 05.*

### **Campagne Emplois 2025**

Céline BLANC rappelle que les objectifs financiers de la campagne en cours consistent à financer le GVT. Les calculs projettent ainsi un GVT à 605 000 euros. Il s'agit de financer la politique propre de l'établissement en matière de ressources humaines (promotion, politique indemnitaire, politique de rémunération, politique sociale...).

La campagne emploi est également l'occasion d'étudier les créations, ouvertures de concours et requalifications. Les créations d'emploi portent sur :

- 2 emplois IGE contractuels ;
- 1 apprenti requalifié en ASI contractuel à la DPI dans l'attente d'un remplacement d'un départ à la retraite ;
- 1 emploi de TECH gestionnaire remplaçant ;
- 1 emploi de catégorie B contractuel gestionnaire pôle EC à la DRH ;
- 1 emplois de TECH contractuel (ATENA) ;
- 1 emploi d'enseignant contractuel pour FIMI (INSA'VENIR)

Les ouvertures de postes concernent :

- 1 IGE Ingénieur en techniques expérimentales à GM / LMFA ;
- 1 IGE à la Direction administrative de la recherche faisant également fonction de RAF pour les petits laboratoires ;

- 1 ASI à la DRH (adjoint pôle BIATSS).

Les requalifications d'emplois contractuels concernent :

- 4 emplois ATRF en TECH (2 agence comptable, 1 LIRIS et 1 résidences) ;
- 2 emplois ASI en IGE (Formation continue, et SIDD) ;
- 1 emplois IGE en IGR (ATENA) ;
- 1 changement de quotité pour un temps incomplet (50% à 70%) (GE).

Frédéric FOTIADU estime qu'il n'est jamais possible de satisfaire d'une campagne d'emploi dans laquelle il est procédé à un gel des emplois. Aujourd'hui, le GVT à 600 000 euros est la conséquence des campagnes de revalorisation et de promotion. Ces efforts permettent de geler un moindre nombre d'emplois. En tout et pour tout, 7 emplois sont gelés cette année. Il remercie vivement les instances pour la construction des arbitrages qui a été réalisée. Il note par ailleurs que la politique mise en œuvre répond aux attentes exprimées par les responsables d'entités. Enfin, il signale que le solde de la campagne emplois est le résultat de la réévaluation du GVT. Il permettra de dégager cette année 320 000 euros qui alimenteront la politique sociale de l'Établissement.

*La campagne emploi 2025 recueille 21 votes favorables et 2 abstentions.*

### **Proposition des montants pour les primes ERC et les PEDR versés de droit**

*La proposition de montant pour les primes ERC est reportée au prochain conseil d'administration.*

Marie-Christine BAIETTO indique qu'il existe une liste de distinctions scientifiques qui ouvrent droit à la PEDR, sans évaluation par les instances de l'Établissement. Les lauréats doivent en faire la demande. Il appartient ensuite aux établissements de mettre en œuvre la PEDR de droit. Les établissements sont libres d'en fixer le montant, après un avis du Conseil scientifique et délibération du Conseil d'administration. A titre indicatif, le Conseil scientifique a émis un avis favorable à l'unanimité concernant ce dispositif.

*Un tableau est projeté.*

Pour la médaille d'or du CNRS, le montant de la proposition s'élève à 15 K€. Pour la médaille d'argent, le montant proposé est de 10 K€. Pour la médaille d'innovation du CNRS, le montant proposé est de 10 K€. Pour les montants IUF junior et senior, les montants proposés sont respectivement de 6 et de 10 K€. Enfin, pour les prix scientifiques qui relèvent de l'Institut de France, la proposition est de 5 K€.

*Le dispositif présenté ainsi que les propositions des montants associés recueillent un avis favorable à l'unanimité moins une abstention.*

## **Revalorisation de l'IFSE des personnels titulaires de catégorie B et des assistants ingénieurs**

Céline BLANC explique que le coût de la revalorisation en année pleine s'élève à 119 000 euros. Pour 2024, la revalorisation prendra effet à compter du 1<sup>er</sup> septembre. En ETP, la revalorisation concerne 112,6 agents de catégorie B et 38 agents ASI.

A titre indicatif, l'évolution annuelle brute est la suivante :

- ASI = + 690€ annuel brut (57,5 € mensuel brut)
- Catégorie B CN = +686€ annuel brut (57,2 € mensuel brut)
- Catégorie B CS = +889€ annuel brut (74 € mensuel brut)
- Catégorie B CE = +947€ annuel brut (78,9 € mensuel brut)

*La revalorisation de l'IFSE des personnels titulaires de catégorie B et des assistants ingénieurs recueille un avis favorable à l'unanimité.*

## **Sortie des immobilisations : transfert d'immobilisation à l'UCBL et sorties d'immobilisations INSA**

Miguel ORTIZ indique qu'il va être procédé au transfert d'immobilisations SIDD à l'Université Lyon I pour une valeur nette comptable globale de 2 997 930,76 €, conformément à l'état récapitulatif des dépenses réalisées et présenté.

Les sorties d'inventaires établissement représentent un montant de 2 741 545,94 €.

Les sorties d'inventaires INTER-INSA représentent quant à elles un montant de 41 124, 75 €.

Enfin, les sorties d'inventaires SIDD s'élèvent à 1 257,73 €.

*La sortie des immobilisations recueillent un avis favorable à l'unanimité.*

## **Taux d'indemnisation forfaitaire pour les déplacements professionnels effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025**

*Le tableau suivant est projeté :*

Taux de remboursement des frais d'hébergement	France Métropolitaine			Outre-mer : Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Barthélemy, Saint-Martin, Nouvelle-Calédonie Wallis et Futuna, Polynésie française
	Taux de base	Grandes villes et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris	
Arrêté ministériel du 3 juillet 2006 modifié	90 €	120 €	140 €	120€
Taux voté par le CA de l'INSA de Lyon	110 €	150 €	180 €	Pas de taux dérogatoire

*Le taux d'indemnisation forfaitaire pour les déplacements professionnels effectués du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025 recueille un avis favorable à l'unanimité.*

### **Subvention BDE**

Frédéric FOTIADU explique que l'utilisation des subventions du BDE nécessite pour les associations qui le composent de rendre compte de leurs activités en informant le Conseil d'administration. L'intervention de la présidente du BDE permet par ailleurs de rendre visible les activités du Bureau des élèves.

Adèle SIVRE rappelle que le BDE propose des actions d'animation sur le campus en proposant des activités tout au long de l'année (marché de Noël, événement sportifs, bal, semaine d'intégration...). Différents services sont également proposés. Un accueil est ainsi assuré tous les jours de la semaine. Il propose des offres de location de matériel de sport, de camping ou de petit électroménager pour les étudiants, ainsi qu'un service d'impression. Le BDE soutient aussi la vie associative de l'INSA par le biais de subventions distribuées deux fois dans l'année.

Cette année, les principaux projets du BDE concerneront le bal, le gala, le raid sportif Orange INSA Lyon et le week-end d'intégration. Pour 2024, la demande totale de subvention porte sur un montant de 104 000 euros.

*La subvention octroyée au BDE est votée à l'unanimité.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 16 heures 55.*

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 - 2**

**Election du Président du Conseil d'Administration**

\*\*\*\*\*

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,  
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifié,

---

Monsieur **Christian NIBOUREL** est élu Président du Conseil d'Administration de l'INSA Lyon à la majorité absolue des suffrages dès le premier tour de scrutin conformément à l'article 3 des statuts de l'INSA Lyon.

Son mandat court pour une durée de 3 ans, soit jusqu'en décembre 2027.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour le candidat Christian NIBOUREL</i>	: 16
<i>Nombre d'abstentions / votes blancs</i>	: 10

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Cécile LAUGIER**  
Vice-Présidente du Conseil d'Administration



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.1.1

### Approbation du budget rectificatif 2 de l'exercice 2024 – Budget principal

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 100 ETPT sous plafond Etat et 235,5 ETPT hors plafond
- 142 003 774 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 103 342 797 € en personnel ;
  - 32 292 347 € en fonctionnement ;
  - 6 368 630 € en investissement.
- 143 693 018 € de crédits de paiements dont :
  - 103 342 797 € en personnel ;
  - 33 231 861 € en fonctionnement ;
  - 7 118 360 € en investissement.
- 145 662 131 € de prévisions de recettes ;
- 1 969 113 € de solde budgétaire (excédentaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2 280 008 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 4 195 608 € de capacité d'autofinancement.
- 600 321 € de variation de fonds de roulement (abondement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

*Membres présents ou représentés* : 27  
*Nombre de voix pour* : 27  
*Nombre de voix contre* : 00  
*Nombre d'abstentions* : 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

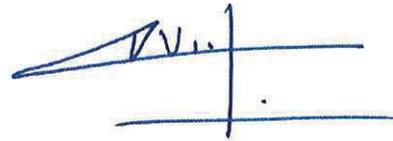
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Nibourel', is written over a set of three horizontal lines. The signature is stylized and partially overlaps the top line.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT				En ETPT				En ET		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472					479,4	478,0
		CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
<b>S/total EC</b>			<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0					369,7	355,0
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
<b>S/total Biatoss</b>			<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>	<b>666,0</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b>	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>
										<b>Plafond global des emp</b>		
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b>						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"



**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire S/E</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (I)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>			<i>0</i>	
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (I)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

FINANCEMENTS					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire S/E</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	1 788 307		-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529		-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
**Situation patrimoniale Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources		364 848	127 995	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRÉSORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRÉSORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRÉSORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

**Tableau 10 EPSCP**  
**Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation**

Budget (BI/BR n°...)	2
Date exécutoire	12/12/2024
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Nature	Prévision pluriannuelle	
		Coût total de l'opération	
		(1)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	66 098 678	
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>		<b>66 098 678</b>	
Contrats de recherche	Personnel	27 341 099	
	Fonctionnement et intervention	14 092 346	
	Investissement	6 352 919	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>47 786 364</b>	
Contrat de formation continue	Personnel	0	
	Fonctionnement et intervention	0	
	Investissement	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Personnel	2 127 005	
	Fonctionnement et intervention	3 317 814	
	Investissement	1 083 272	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 528 092</b>	
	Ss total personnel	29 468 104	
	Ss total fonctionnement et	17 410 160	
	Ss total investissement	73 534 870	
<b>TOTAL</b>		<b>120 413 134</b>	

Prévision N (BI + BR)									
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)
27 773 103	27 773 103	0	1 952 907	1 952 907	26 716 608	26 716 608	0	1 978 520	1 978 520
27 773 103	27 773 103	0	1 952 907	1 952 907	26 716 608	26 716 608	0	1 978 520	1 978 520
11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559
4 442 412	4 442 412		2 283 857	2 283 857	4 132 130	4 132 130		2 469 678	2 469 678
4 013 923	4 013 923		1 256 765	1 256 765	3 783 454	3 783 454		1 449 517	1 449 517
20 267 442	20 267 442	0	7 955 181	7 955 181	19 726 690	19 726 690	0	8 333 753	8 333 753
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
311 912	311 912		528 380	528 380	311 912	311 912		528 380	528 380
1 292 504	1 292 504		841 649	841 649	1 279 105	1 279 105		854 111	854 111
138 259	138 259		409 500	409 500	75 545	75 545		472 214	472 214
1 742 675	1 742 675	0	1 779 529	1 779 529	1 666 562	1 666 562	0	1 854 706	1 854 706
12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939
5 734 916	5 734 916	0	3 125 506	3 125 506	5 411 236	5 411 236	0	3 323 789	3 323 789
31 925 286	31 925 286	0	3 619 172	3 619 172	30 575 606	30 575 606	0	3 900 251	3 900 251
49 783 220	49 783 220	0	11 687 616	11 687 616	48 109 859	48 109 859	0	12 166 979	12 166 979

Prévision N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
4 670 586	4 443 706	13 265 845	11 892 845	18 436 238	21 067 000
4 670 586	4 443 706	13 265 845	11 892 845	18 436 238	21 067 000
5 345 175	5 345 175	3 228 613	3 228 613	2 541 646	2 541 646
2 453 047	2 451 699	3 662 164	3 780 772	1 250 866	1 258 068
877 953	881 098	180 277	213 840	24 000	25 010
8 676 176	8 677 971	7 071 054	7 223 226	3 816 511	3 824 723
0	0	0	0	0	0
725 867	725 867	484 327	484 327	76 520	76 520
564 145	564 145	462 567	463 503	156 949	156 949
400 313	400 313	55 200	55 200	80 000	80 000
1 690 325	1 690 325	1 002 094	1 003 030	313 469	313 469
6 071 042	6 071 042	3 712 940	3 712 940	2 618 166	2 618 166
3 017 192	3 015 843	4 124 731	4 244 275	1 407 815	1 415 016
5 948 852	5 725 117	13 501 322	12 161 885	18 540 238	21 172 010
15 037 086	14 812 002	21 338 993	20 119 101	22 566 218	25 205 192

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

**B - Prévisions de recettes**

Opération	Nature	Prévision	
		Financement de l'opération	
		(18)	
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	15 544 925	
	Autres financements publics**	45 504 666	
	Autres financements***	36 845	
<b>Total PPI.1</b>		<b>61 086 436</b>	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	25 057 478	
	Autres financements publics**	19 837 669	
	Autres financements***	7 741 775	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>52 636 921</b>	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0	
	Autres financements publics**	0	
	Autres financements***	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 747 288	
	Autres financements publics**	3 904 586	
	Autres financements***	6 277	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 658 151</b>	
	Ss total financement de l'Etat	43 349 691	
	Ss total autres financements	69 246 921	
	Ss total autres financements	7 784 897	
<b>TOTAL</b>		<b>120 381 508</b>	

Prévision N	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N
(19)	(20)
11 675 993	1 225 580
12 569 007	1 266 059
36 845	
24 281 845	2 491 639
5 153 074	6 319 686
13 054 680	2 968 473
6 278 332	630 568
24 486 086	9 918 726
0	0
513 418	633 328
1 773 763	509 331
6 277	
2 293 458	1 142 659
17 342 485	8 178 594
27 397 450	4 743 863
6 321 454	630 568
51 061 389	13 553 024

Prévisions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
(21)	(22)	(23)
1 443 352	750 000	450 000
2 375 000	4 896 514	24 398 086
3 818 352	5 646 514	24 848 086
4 640 535	4 386 829	4 557 354
1 444 340	1 633 435	736 741
175 000	439 302	218 574
6 259 875	6 459 565	5 512 669
0	0	0
687 429	505 863	407 249
805 776	638 116	177 600
1 493 206	1 143 979	584 849
6 771 317	5 642 692	5 414 603
4 625 116	7 168 065	25 312 427
175 000	439 302	218 574
11 571 433	13 250 059	30 945 604

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 - 5.1.2

### Approbation du budget rectificatif 2 de l'exercice 2024 – SAGI (SIE)

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,
- Vu l'arrêté du 7 aout 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,
- Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 4 ETPT sous plafond Etat et 15,5 ETPT hors plafond
- 3 057 736 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 850 000 € en personnel ;
  - 2 204 236 € en fonctionnement ;
  - 3 500 € en investissement
- 3 057 736 € de crédits de paiements dont :
  - 850 000 € en personnel ;
  - 2 204 236 € en fonctionnement ;
  - 3 500 € en investissement.
- 3 208 053 € de prévisions de recettes ;
- 150 317 € de solde budgétaire (excédentaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 15 352 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 18 557 € de capacité d'autofinancement.
- 15 057 € de variation de fonds de roulement (abondement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

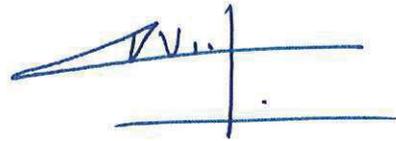
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Nibourel', written over a horizontal line. A vertical line is drawn through the signature, extending above and below the horizontal line.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT				En ETPT				En ET		
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472				479,4	478,0	
		CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
<b>S/total EC</b>			<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0				369,7	355,0	
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
<b>S/total Biatoss</b>			<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>	<b>666,0</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b>	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>
												<b>Plafond global des emp</b>
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b>						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"



**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)**	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>			<i>0</i>	
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

FINANCEMENTS					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	7 788 307		-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529		-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau \*Opérations pour compte de tiers\*

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources		364 848	127 995	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 10 EPSC

Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget (BI/BR n°...)	2
Date exécutoire	12/12/2024
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégré

## POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

## A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	
		Coût total de l'opération	
		(1)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	66 098 678	
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>		<b>66 098 678</b>	
Contrats de recherche	Personnel	27 341 099	
	Fonctionnement et intervention	14 092 346	
	Investissement	6 352 919	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>47 786 364</b>	
Contrat de formation continue	Personnel	0	
	Fonctionnement et intervention	0	
	Investissement	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Personnel	2 127 005	
	Fonctionnement et intervention	3 317 814	
	Investissement	1 083 272	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 528 092</b>	
	Ss total personnel	29 468 104	
	Ss total fonctionnement et	17 410 160	
	Ss total investissement	73 534 870	
<b>TOTAL</b>		<b>120 413 134</b>	

Prévission N (BI + BR)										
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
27 773 103	27 773 103	0	1 952 907	1 952 907	26 716 608	26 716 608	0	1 978 520	1 978 520	
<b>27 773 103</b>	<b>27 773 103</b>	<b>0</b>	<b>1 952 907</b>	<b>1 952 907</b>	<b>26 716 608</b>	<b>26 716 608</b>	<b>0</b>	<b>1 978 520</b>	<b>1 978 520</b>	
11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	
4 442 412	4 442 412		2 283 857	2 283 857	4 132 130	4 132 130		2 469 678	2 469 678	
4 013 923	4 013 923		1 256 765	1 256 765	3 783 454	3 783 454		1 449 517	1 449 517	
<b>20 267 442</b>	<b>20 267 442</b>	<b>0</b>	<b>7 955 181</b>	<b>7 955 181</b>	<b>19 726 690</b>	<b>19 726 690</b>	<b>0</b>	<b>8 333 753</b>	<b>8 333 753</b>	
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
311 912	311 912		528 380	528 380	311 912	311 912		528 380	528 380	
1 292 504	1 292 504		841 649	841 649	1 279 105	1 279 105		854 111	854 111	
138 259	138 259		409 500	409 500	75 545	75 545		472 214	472 214	
<b>1 742 675</b>	<b>1 742 675</b>	<b>0</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 666 562</b>	<b>1 666 562</b>	<b>0</b>	<b>1 854 706</b>	<b>1 854 706</b>	
12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	
5 734 916	5 734 916	0	3 125 506	3 125 506	5 411 236	5 411 236	0	3 323 789	3 323 789	
31 925 286	31 925 286	0	3 619 172	3 619 172	30 575 606	30 575 606	0	3 900 251	3 900 251	
<b>49 783 220</b>	<b>49 783 220</b>	<b>0</b>	<b>11 687 616</b>	<b>11 687 616</b>	<b>48 109 859</b>	<b>48 109 859</b>	<b>0</b>	<b>12 166 979</b>	<b>12 166 979</b>	

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Prévission N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
4 670 586	4 443 706	13 265 845	11 892 845	18 436 238	21 067 000
<b>4 670 586</b>	<b>4 443 706</b>	<b>13 265 845</b>	<b>11 892 845</b>	<b>18 436 238</b>	<b>21 067 000</b>
5 345 175	5 345 175	3 228 613	3 228 613	2 541 646	2 541 646
2 453 047	2 451 699	3 662 164	3 780 772	1 250 866	1 258 068
877 953	881 098	180 277	213 840	24 000	25 010
<b>8 676 176</b>	<b>8 677 971</b>	<b>7 071 054</b>	<b>7 223 226</b>	<b>3 816 511</b>	<b>3 824 723</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
725 867	725 867	484 327	484 327	76 520	76 520
564 145	564 145	462 567	463 503	156 949	156 949
400 313	400 313	55 200	55 200	80 000	80 000
<b>1 690 325</b>	<b>1 690 325</b>	<b>1 002 094</b>	<b>1 003 030</b>	<b>313 469</b>	<b>313 469</b>
6 071 042	6 071 042	3 712 940	3 712 940	2 618 166	2 618 166
3 017 192	3 015 843	4 124 731	4 244 275	1 407 815	1 415 016
5 948 852	5 725 117	13 501 322	12 161 885	18 540 238	21 172 010
<b>15 037 086</b>	<b>14 812 002</b>	<b>21 338 993</b>	<b>20 119 101</b>	<b>22 566 218</b>	<b>25 205 192</b>

## B - Prévissions de recettes

Opération	Nature	Prévission	
		Financement de l'opération	
		(18)	
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	15 544 925	
	Autres financements publics**	45 504 666	
	Autres financements***	36 845	
<b>Total PPI.1</b>		<b>61 086 436</b>	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	25 057 478	
	Autres financements publics**	19 837 669	
	Autres financements***	7 741 775	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>52 636 921</b>	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0	
	Autres financements publics**	0	
	Autres financements***	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 747 288	
	Autres financements publics**	3 904 586	
	Autres financements***	6 277	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 658 151</b>	
	Ss total financement de l'Etat	43 349 691	
	Ss total autres financements	69 246 921	
	Ss total autres financements	7 784 897	
<b>TOTAL</b>		<b>120 381 508</b>	

Prévission N	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N
(19)	(20)
11 675 993	1 225 580
12 569 007	1 266 059
36 845	
<b>24 281 845</b>	<b>2 491 639</b>
5 153 074	6 319 686
13 054 680	2 968 473
6 278 332	630 568
<b>24 486 086</b>	<b>9 918 726</b>
<b>0</b>	<b>0</b>
513 418	633 328
1 773 763	509 331
6 277	
<b>2 293 458</b>	<b>1 142 659</b>
17 342 485	8 178 594
27 397 450	4 743 863
6 321 454	630 568
<b>51 061 389</b>	<b>13 553 024</b>

Prévissions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
(21)	(22)	(23)
1 443 352	750 000	450 000
2 375 000	4 896 514	24 398 086
<b>3 818 352</b>	<b>5 646 514</b>	<b>24 848 086</b>
4 640 535	4 386 829	4 557 354
1 444 340	1 633 435	736 741
175 000	439 302	218 574
<b>6 259 875</b>	<b>6 459 565</b>	<b>5 512 669</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
687 429	505 863	407 249
805 776	638 116	177 600
<b>1 493 206</b>	<b>1 143 979</b>	<b>584 849</b>
6 771 317	5 642 692	5 414 603
4 625 116	7 168 065	25 312 427
175 000	439 302	218 574
<b>11 571 433</b>	<b>13 250 059</b>	<b>30 945 604</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 - 5.1.3

### Approbation du budget rectificatif 2 de l'exercice 2024 – SIDD (SIE)

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,
- Vu l'arrêté du 7 aout 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,
- Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 0 ETPT sous plafond Etat et 6 ETPT hors plafond
- 1 836 660 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 198 000 € en personnel ;
  - 391 810 € en fonctionnement ;
  - 1 246 850 € en investissement
- 1 662 612 € de crédits de paiements dont :
  - 198 000 € en personnel ;
  - 395 210 € en fonctionnement ;
  - 1 069 402 € en investissement.
- 1 434 060 € de prévisions de recettes ;
- 228 552 € de solde budgétaire (déficitaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 101 731 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 154 089 € de capacité d'autofinancement.
- 151 321 € de variation de fonds de roulement (abondement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

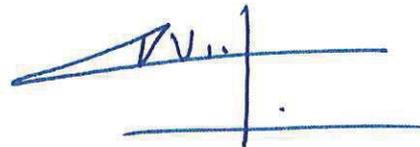
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Nibourel', is written over a horizontal line. A vertical line intersects the horizontal line, and another horizontal line is drawn below it, creating a signature box.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT										
		En ETPT										
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472				479,4	478,0
			CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2
	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
<b>S/total EC</b>			<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0				369,7	355,0	
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
	<b>S/total Biatoss</b>			<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b>	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>
										<b>Plafond global des emp</b>		
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b>						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montants Compte financier N-1		Montants Budget initial 2023		Montants Budget initial		Montants Budget rectificatif 1		Montants Budget rectificatif 2		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
	<b>Personnel</b>	100 516 122	100 516 136	103 523 108	103 523 108	105 474 513	105 474 513	105 507 513	105 507 513	104 390 797	104 390 797	-1 083 717	-1 083 717	
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	26 651 119	26 651 119	27 286 143	27 286 143	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 455 000	26 455 000	-497 000	-497 000		
<b>Fonctionnement</b>	36 598 877	35 578 110	39 115 522	39 295 824	35 771 405	36 080 968	37 985 200	38 617 556	34 888 393	35 831 307	-883 013	-249 661		
<b>Intervention (à partir de 2024)</b>														
<b>Investissement</b>	7 036 789	13 547 062	9 686 031	16 747 086	10 805 174	9 311 536	11 949 889	11 527 824	7 618 980	8 191 262	-3 186 193	-1 120 274		
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>144 151 787</b>	<b>149 641 308</b>	<b>152 324 662</b>	<b>159 566 018</b>	<b>152 051 092</b>	<b>150 867 017</b>	<b>155 442 602</b>	<b>155 652 893</b>	<b>146 898 170</b>	<b>148 413 366</b>	<b>-5 152 923</b>	<b>-2 453 651</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>												<b>1 890 878</b>	

Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial	Montants Budget rectificatif 1	Montants Budget rectificatif 2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
135 710 952	135 193 861	137 704 360	137 113 693	2 510 499	<b>Recettes globalisées</b>
102 041 817	101 919 935	102 337 713	103 194 246	1 274 311	Subvention pour charges de service public
2 069 184	945 556	975 641	1 221 894	276 338	Autres financements de l'Etat
378 756	358 960	363 960	411 354	52 394	Fiscalité affectée
1 561 849	1 403 121	2 452 107	1 401 645	-1 476	Autres financements publics
29 659 345	30 566 289	31 574 940	30 884 554	318 265	Recettes propres
<b>11 979 393</b>	<b>9 725 801</b>	<b>13 699 822</b>	<b>13 190 551</b>	<b>3 974 020</b>	<b>Recettes fléchées*</b>
7 456 473	6 613 135	8 634 474	7 940 321	1 327 186	Financements de l'Etat fléchés
2 634 505	2 190 434	4 453 448	4 619 663	2 429 229	Autres financements publics fléchés
1 888 415	922 233	611 900	630 568	-30 566 289	Recettes propres fléchées
<b>147 690 345</b>	<b>144 919 663</b>	<b>151 404 182</b>	<b>150 304 244</b>	<b>6 484 519</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 950 963</b>	<b>5 947 355</b>	<b>4 248 711</b>			<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>BESOINS</b>					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

<b>FINANCEMENTS</b>					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	7 788 307	-4 322 319	-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529	-1 015 036	-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>	<b>0</b>	<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 10 EPSCB  
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget (BI/BR n°...)	2
Date exécutoire	12/12/2024
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	
		Coût total de l'opération	
		(1)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	66 098 678	
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>		<b>66 098 678</b>	
Contrats de recherche	Personnel	27 341 099	
	Fonctionnement et intervention	14 092 346	
	Investissement	6 352 919	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>47 786 364</b>	
Contrat de formation continue	Personnel	0	
	Fonctionnement et intervention	0	
	Investissement	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Personnel	2 127 005	
	Fonctionnement et intervention	3 317 814	
	Investissement	1 083 272	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 528 092</b>	
	Ss total personnel	29 468 104	
	Ss total fonctionnement et	17 410 160	
	Ss total investissement	73 534 870	
<b>TOTAL</b>		<b>120 413 134</b>	

Prévission N (BI + BR)										
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
27 773 103	27 773 103	0	1 952 907	1 952 907	26 716 608	26 716 608	0	1 978 520	1 978 520	
<b>27 773 103</b>	<b>27 773 103</b>	<b>0</b>	<b>1 952 907</b>	<b>1 952 907</b>	<b>26 716 608</b>	<b>26 716 608</b>	<b>0</b>	<b>1 978 520</b>	<b>1 978 520</b>	
11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	
4 442 412	4 442 412		2 283 857	2 283 857	4 132 130	4 132 130		2 469 678	2 469 678	
4 013 923	4 013 923		1 256 765	1 256 765	3 783 454	3 783 454		1 449 517	1 449 517	
<b>20 267 442</b>	<b>20 267 442</b>	<b>0</b>	<b>7 955 181</b>	<b>7 955 181</b>	<b>19 726 690</b>	<b>19 726 690</b>	<b>0</b>	<b>8 333 753</b>	<b>8 333 753</b>	
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	
311 912	311 912		528 380	528 380	311 912	311 912		528 380	528 380	
1 292 504	1 292 504		841 649	841 649	1 279 105	1 279 105		854 111	854 111	
138 259	138 259		409 500	409 500	75 545	75 545		472 214	472 214	
<b>1 742 675</b>	<b>1 742 675</b>	<b>0</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 666 562</b>	<b>1 666 562</b>	<b>0</b>	<b>1 854 706</b>	<b>1 854 706</b>	
12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	
5 734 916	5 734 916	0	3 125 506	3 125 506	5 411 236	5 411 236	0	3 323 789	3 323 789	
31 925 286	31 925 286	0	3 619 172	3 619 172	30 575 606	30 575 606	0	3 900 251	3 900 251	
<b>49 783 220</b>	<b>49 783 220</b>	<b>0</b>	<b>11 687 616</b>	<b>11 687 616</b>	<b>48 109 859</b>	<b>48 109 859</b>	<b>0</b>	<b>12 166 979</b>	<b>12 166 979</b>	

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Prévission N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
4 670 586	4 443 706	13 265 845	11 892 845	18 436 238	21 067 000
<b>4 670 586</b>	<b>4 443 706</b>	<b>13 265 845</b>	<b>11 892 845</b>	<b>18 436 238</b>	<b>21 067 000</b>
5 345 175	5 345 175	3 228 613	3 228 613	2 541 646	2 541 646
2 453 047	2 451 699	3 662 164	3 780 772	1 250 866	1 258 068
877 953	881 098	180 277	213 840	24 000	25 010
<b>8 676 176</b>	<b>8 677 971</b>	<b>7 071 054</b>	<b>7 223 226</b>	<b>3 816 511</b>	<b>3 824 723</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
725 867	725 867	484 327	484 327	76 520	76 520
564 145	564 145	462 567	463 503	156 949	156 949
400 313	400 313	55 200	55 200	80 000	80 000
<b>1 690 325</b>	<b>1 690 325</b>	<b>1 002 094</b>	<b>1 003 030</b>	<b>313 469</b>	<b>313 469</b>
6 071 042	6 071 042	3 712 940	3 712 940	2 618 166	2 618 166
3 017 192	3 015 843	4 124 731	4 244 275	1 407 815	1 415 016
5 948 852	5 725 117	13 501 322	12 161 885	18 540 238	21 172 010
<b>15 037 086</b>	<b>14 812 002</b>	<b>21 338 993</b>	<b>20 119 101</b>	<b>22 566 218</b>	<b>25 205 192</b>

**B - Prévissions de recettes**

Opération	Nature	Prévission	
		Financement de l'opération	
		(18)	
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	15 544 925	
	Autres financements publics**	45 504 666	
	Autres financements***	36 845	
<b>Total PPI.1</b>		<b>61 086 436</b>	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	25 057 478	
	Autres financements publics**	19 837 669	
	Autres financements***	7 741 775	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>52 636 921</b>	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0	
	Autres financements publics**	0	
	Autres financements***	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 747 288	
	Autres financements publics**	3 904 586	
	Autres financements***	6 277	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 658 151</b>	
	Ss total financement de l'Etat	43 349 691	
	Ss total autres financements	69 246 921	
	Ss total autres financements	7 784 897	
<b>TOTAL</b>		<b>120 381 508</b>	

Prévission N	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N
(19)	(20)
11 675 993	1 225 580
12 569 007	1 266 059
36 845	
<b>24 281 845</b>	<b>2 491 639</b>
5 153 074	6 319 686
13 054 680	2 968 473
6 278 332	630 568
<b>24 486 086</b>	<b>9 918 726</b>
<b>0</b>	<b>0</b>
513 418	633 328
1 773 763	509 331
6 277	
<b>2 293 458</b>	<b>1 142 659</b>
17 342 485	8 178 594
27 397 450	4 743 863
6 321 454	630 568
<b>51 061 389</b>	<b>13 553 024</b>

Prévissions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
(21)	(22)	(23)
1 443 352	750 000	450 000
2 375 000	4 896 514	24 398 086
<b>3 818 352</b>	<b>5 646 514</b>	<b>24 848 086</b>
4 640 535	4 386 829	4 557 354
1 444 340	1 633 435	736 741
175 000	439 302	218 574
<b>6 259 875</b>	<b>6 459 565</b>	<b>5 512 669</b>
<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
687 429	505 863	407 249
805 776	638 116	177 600
<b>1 493 206</b>	<b>1 143 979</b>	<b>584 849</b>
6 771 317	5 642 692	5 414 603
4 625 116	7 168 065	25 312 427
175 000	439 302	218 574
<b>11 571 433</b>	<b>13 250 059</b>	<b>30 945 604</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.1.4

### Approbation du budget rectificatif 2 de l'exercice 2024 – Budget Etablissement

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,
- Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 104 ETPT sous plafond Etat et 257 ETPT hors plafond
- 146 898 170 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 104 390 797 € en personnel ;
  - 34 888 393 € en fonctionnement ;
  - 7 618 980 € en investissement.
- 148 413 366 € de crédits de paiements dont :
  - 104 390 797€ en personnel ;
  - 35 831 307 € en fonctionnement ;
  - 8 191 262 € en investissement.
- 150 304 244 € de prévisions de recettes ;
- 1 890 878 € de solde budgétaire (excédentaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 2 667 128 € de variation de trésorerie (abondement).
- 2 397 091 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 4 368 254 € de capacité d'autofinancement.
- 766 699 € de variation de fonds de roulement (abondement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

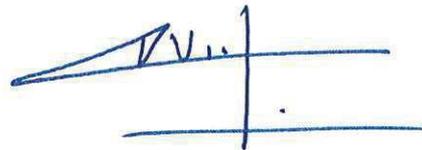


Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois	En ETPT										
		En ETPT										
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472				479,4	478,0
			CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2
	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
<b>S/total EC</b>			<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0				369,7	355,0	
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
	<b>S/total Biatoss</b>			<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b>	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>
										Plafond global des emp		
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b>						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"



**TABLEAU 4**  
Equilibre financier Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

FINANCEMENTS					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 836	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
<b>2 390 411</b>	<b>2 859 355</b>	<b>3 199 508</b>	<b>7 304 446</b>	<b>4 445 091</b>	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
<b>1 247 165</b>	<b>5 337 355</b>	<b>4 718 836</b>	<b>0</b>	<b>-5 337 355</b>	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
<i>3 440 577</i>	<i>4 322 319</i>	<i>7 788 307</i>	<i>-4 322 319</i>	<i>-4 322 319</i>	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	<i>1 015 036</i>	<i>2 930 529</i>	<i>-1 015 036</i>		<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-892 264</b>	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau \*Opérations pour compte de tiers\*

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Tableau 10 EPSCB  
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Budget (BI/BR n°...)	2
Date exécutoire	12/12/2024
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

**A - Prévission d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement**

Opération	Nature	Prévission pluriannuelle	
		Coût total de l'opération	
		(1)	
Dépenses d'investissement (PPI)	Investissement	66 098 678	
<b>Total Dépenses d'investissement.1</b>		<b>66 098 678</b>	
Contrats de recherche	Personnel	27 341 099	
	Fonctionnement et intervention	14 092 346	
	Investissement	6 352 919	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>47 786 364</b>	
Contrat de formation continue	Personnel	0	
	Fonctionnement et intervention	0	
	Investissement	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Personnel	2 127 005	
	Fonctionnement et intervention	3 317 814	
	Investissement	1 083 272	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 528 092</b>	
	Ss total personnel	29 468 104	
	Ss total fonctionnement et	17 410 160	
	Ss total investissement	73 534 870	
<b>TOTAL</b>		<b>120 413 134</b>	

Prévission N (BI + BR)										
AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogrammées ou reportées en N*	AE nouvelles ouvertes en N	TOTAL des AE ouvertes en N	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP nouveaux ouverts en N	TOTAL des CP ouverts en N	
(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) - (8)	(10)	(11) = (9) + (10)	
27 773 103	27 773 103	0	1 952 907	1 952 907	26 716 608	26 716 608	0	1 978 520	1 978 520	
<b>27 773 103</b>	<b>27 773 103</b>	<b>0</b>	<b>1 952 907</b>	<b>1 952 907</b>	<b>26 716 608</b>	<b>26 716 608</b>	<b>0</b>	<b>1 978 520</b>	<b>1 978 520</b>	
11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	11 811 106	11 811 106		4 414 559	4 414 559	
4 442 412	4 442 412		2 283 857	2 283 857	4 132 130	4 132 130		2 469 678	2 469 678	
4 013 923	4 013 923		1 256 765	1 256 765	3 783 454	3 783 454		1 449 517	1 449 517	
<b>20 267 442</b>	<b>20 267 442</b>	<b>0</b>	<b>7 955 181</b>	<b>7 955 181</b>	<b>19 726 690</b>	<b>19 726 690</b>	<b>0</b>	<b>8 333 753</b>	<b>8 333 753</b>	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
311 912	311 912		528 380	528 380	311 912	311 912		528 380	528 380	
1 292 504	1 292 504		841 649	841 649	1 279 105	1 279 105		854 111	854 111	
138 259	138 259		409 500	409 500	75 545	75 545		472 214	472 214	
<b>1 742 675</b>	<b>1 742 675</b>	<b>0</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 779 529</b>	<b>1 666 562</b>	<b>1 666 562</b>	<b>0</b>	<b>1 854 706</b>	<b>1 854 706</b>	
12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	12 123 018	12 123 018	0	4 942 939	4 942 939	
5 734 916	5 734 916	0	3 125 506	3 125 506	5 411 236	5 411 236	0	3 323 789	3 323 789	
31 925 286	31 925 286	0	3 619 172	3 619 172	30 575 606	30 575 606	0	3 900 251	3 900 251	
<b>49 783 220</b>	<b>49 783 220</b>	<b>0</b>	<b>11 687 616</b>	<b>11 687 616</b>	<b>48 109 859</b>	<b>48 109 859</b>	<b>0</b>	<b>12 166 979</b>	<b>12 166 979</b>	

\* A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

Prévission N+1 et suivantes					
AE prévues en N+1	CP prévus en N+1	AE prévues en N+2	CP prévus en N+2	AE prévues > N+2	CP prévus > N+2
(12)	(13)	(14)	(15)	(16)	(17)
4 670 586	4 443 706	13 265 845	11 892 845	18 436 238	21 067 000
<b>4 670 586</b>	<b>4 443 706</b>	<b>13 265 845</b>	<b>11 892 845</b>	<b>18 436 238</b>	<b>21 067 000</b>
5 345 175	5 345 175	3 228 613	3 228 613	2 541 646	2 541 646
2 453 047	2 451 699	3 662 164	3 780 772	1 250 866	1 258 068
877 953	881 098	180 277	213 840	24 000	25 010
<b>8 676 176</b>	<b>8 677 971</b>	<b>7 071 054</b>	<b>7 223 226</b>	<b>3 816 511</b>	<b>3 824 723</b>
0	0	0	0	0	0
0	0	0	0	0	0
725 867	725 867	484 327	484 327	76 520	76 520
564 145	564 145	462 567	463 503	156 949	156 949
400 313	400 313	55 200	55 200	80 000	80 000
<b>1 690 325</b>	<b>1 690 325</b>	<b>1 002 094</b>	<b>1 003 030</b>	<b>313 469</b>	<b>313 469</b>
6 071 042	6 071 042	3 712 940	3 712 940	2 618 166	2 618 166
3 017 192	3 015 843	4 124 731	4 244 275	1 407 815	1 415 016
5 948 852	5 725 117	13 501 322	12 161 885	18 540 238	21 172 010
<b>15 037 086</b>	<b>14 812 002</b>	<b>21 338 993</b>	<b>20 119 101</b>	<b>22 566 218</b>	<b>25 205 192</b>

**B - Prévissions de recettes**

Opération	Nature	Prévission	
		Financement de l'opération	
		(18)	
Recettes d'investissement (PPI)	Financement de l'Etat*	15 544 925	
	Autres financements publics**	45 504 666	
	Autres financements***	36 845	
<b>Total PPI.1</b>		<b>61 086 436</b>	
Contrats de recherche	Financement de l'Etat*	25 057 478	
	Autres financements publics**	19 837 669	
	Autres financements***	7 741 775	
<b>Total contrat de recherche.2</b>		<b>52 636 921</b>	
Contrat de formation continue	Financement de l'Etat*	0	
	Autres financements publics**	0	
	Autres financements***	0	
<b>Total contrat de formation continue.3</b>		<b>0</b>	
Contrat d'enseignement	Financement de l'Etat*	2 747 288	
	Autres financements publics**	3 904 586	
	Autres financements***	6 277	
<b>Total contrat de formation continue.4</b>		<b>6 658 151</b>	
	Ss total financement de l'Etat	43 349 691	
	Ss total autres financements	69 246 921	
	Ss total autres financements	7 784 897	
<b>TOTAL</b>		<b>120 381 508</b>	

Prévission N	
Encaissements des années antérieures à N	Encaissement prévus en N
(19)	(20)
11 675 993	1 225 580
12 569 007	1 266 059
36 845	
<b>24 281 845</b>	<b>2 491 639</b>
5 153 074	6 319 686
13 054 680	2 968 473
6 278 332	630 568
<b>24 486 086</b>	<b>9 918 726</b>
0	0
0	0
513 418	633 328
1 773 763	509 331
6 277	
<b>2 293 458</b>	<b>1 142 659</b>
17 342 485	8 178 594
27 397 450	4 743 863
6 321 454	630 568
<b>51 061 389</b>	<b>13 553 024</b>

Prévissions en N+1 et suivantes		
Encaissements prévus en N+1	Encaissements prévus en N+2	Encaissements prévus > N+2
(21)	(22)	(23)
1 443 352	750 000	450 000
2 375 000	4 896 514	24 398 086
<b>3 818 352</b>	<b>5 646 514</b>	<b>24 848 086</b>
4 640 535	4 386 829	4 557 354
1 444 340	1 633 435	736 741
175 000	439 302	218 574
<b>6 259 875</b>	<b>6 459 565</b>	<b>5 512 669</b>
0	0	0
0	0	0
687 429	505 863	407 249
805 776	638 116	177 600
<b>1 493 206</b>	<b>1 143 979</b>	<b>584 849</b>
6 771 317	5 642 692	5 414 603
4 625 116	7 168 065	25 312 427
175 000	439 302	218 574
<b>11 571 433</b>	<b>13 250 059</b>	<b>30 945 604</b>

\* Subvention pour charges de service public, autres financements de l'Etat, fiscalité affectée, financement de l'Etat fléchés

\*\* Autres financements publics (globalisés ou fléchés)

\*\*\* Recettes propres et recettes propres fléchées

## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.2.1

### Approbation du budget initial de l'exercice 2025 – Budget principal

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 113 ETPT sous plafond Etat et 281 ETPT hors plafond
- 151 598 139 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 107 068 694 € en personnel ;
  - 32 305 343 € en fonctionnement ;
  - 12 224 101 € en investissement.
- 150 077 969 € de crédits de paiements dont :
  - 107 068 694 € en personnel ;
  - 31 912 417 € en fonctionnement ;
  - 11 096 858 € en investissement.
- 146 569 293 € de prévisions de recettes ;
- 3 508 677 € de solde budgétaire (déficitaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 1 528 637 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 3 444 237 € de capacité d'autofinancement.
- 2 722 869 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024.

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

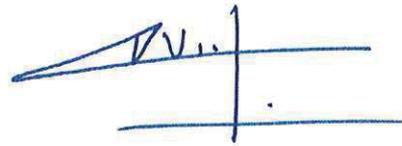
A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. Nibourel', is written over a horizontal line. A vertical line intersects the horizontal line, and a second horizontal line is drawn below it, creating a signature box.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT				En ETPT				En ET	
	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472					479,4	478,0
		CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
		S/total EC	580,0	592,0	592,0	590,0	106,0	140,0	140,0	113,0	686,0	732,0
Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0					369,7	355,0
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
S/total BiatoSS			515,4	518,0	518,0	514,0	128,4	148,0	148,0	144,0	643,8	666,0
Totaux			1 095,4	1 110,0	1 110,0	1 104,0	234,4	288,0	288,0	257,0	1 329,8	1 398,0
										Plafond global des emp		
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 170,0	1 171,0	1 171,0	1 173,0						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**DEPENSES**

	Montants Compte financier N-1		Montants Budget initial 2023		Montants Budget initial		Montants Budget rectificatif 1		Montants Budget rectificatif 2		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
<b>Personnel</b>	100 516 122	100 516 136	103 523 108	103 523 108	105 474 513	105 474 513	105 507 513	105 507 513	104 390 797	104 390 797	-1 083 717	-1 083 717		
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	26 651 119	26 651 119	27 286 143	27 286 143	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 455 000	26 455 000	-497 000	-497 000		
<b>Fonctionnement</b>	36 598 877	35 578 110	39 115 522	39 295 824	35 771 405	36 080 968	37 985 200	38 617 556	34 888 393	35 831 307	-883 013	-249 661		
<b>Intervention (à partir de 2024)</b>														
<b>Investissement</b>	7 036 789	13 547 062	9 686 031	16 747 086	10 805 174	9 311 536	11 949 889	11 527 824	7 618 980	8 191 262	-3 186 193	-1 120 274		
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>144 151 787</b>	<b>149 641 308</b>	<b>152 324 662</b>	<b>159 566 018</b>	<b>152 051 092</b>	<b>150 867 017</b>	<b>155 442 602</b>	<b>155 652 893</b>	<b>146 898 170</b>	<b>148 413 366</b>	<b>-5 152 923</b>	<b>-2 453 651</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>												<b>1 890 878</b>	

**RECETTES**

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial	Montants Budget rectificatif 1	Montants Budget rectificatif 2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial			
	135 710 952	135 193 861	137 704 360	137 113 693	2 510 499	<b>Recettes globalisées</b>		
	102 041 817	101 919 935	102 337 713	103 194 246	1 274 311	Subvention pour charges de service public		
	2 069 184	945 556	975 641	1 221 894	276 338	Autres financements de l'Etat		
	378 756	358 960	363 960	411 354	52 394	Fiscalité affectée		
	1 561 849	1 403 121	2 452 107	1 401 645	-1 476	Autres financements publics		
	29 659 345	30 566 289	31 574 940	30 884 554	318 265	Recettes propres		
	11 979 393	9 725 801	13 699 822	13 190 551	3 974 020	<b>Recettes fléchées*</b>		
	7 456 473	6 613 135	8 634 474	7 940 321	1 327 186	Financements de l'Etat fléchés		
	2 634 505	2 190 434	4 453 448	4 619 663	2 429 229	Autres financements publics fléchés		
	1 888 415	922 233	611 900	630 568	-30 566 289	Recettes propres fléchées		
<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>	<b>147 690 345</b>	<b>144 919 663</b>	<b>151 404 182</b>	<b>150 304 244</b>	<b>6 484 519</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>	<b>1 950 963</b>		<b>5 947 355</b>		<b>4 248 711</b>		<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>	

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 4**  
Equilibre financier Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	2
Date exécutoire	12/12/2024
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	Budget Principal (BP)
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	1 928 053	5 784 717	4 047 625		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					0
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					0
<i>dont solde budgétaire FU</i>					0
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					0
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	22 910	162 638	201 086	78 235	-84 403
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	3 637 576	8 196 710	7 918 344	4 637 318	-3 559 392
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	0	0	0	2 667 128	0
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>					0
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	2 193 133				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-3 559 392

FINANCEMENTS					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			1 969 113		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	7 788 307	-4 322 319	-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529	-1 015 036	-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.2.2

### Approbation du budget initial de l'exercice 2025 – SAGI (SIE)

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 4 ETPT sous plafond Etat et 16 ETPT hors plafond
- 2 961 848 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 835 800 € en personnel ;
  - 2 121 048 € en fonctionnement ;
  - 5 000 € en investissement
- 2 961 838 € de crédits de paiements dont :
  - 835 800 € en personnel ;
  - 2 121 048 € en fonctionnement ;
  - 5 000 € en investissement.
- 3 110 675 € de prévisions de recettes ;
- 148 827 € de solde budgétaire (excédentaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 6 700 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 9 905 € de capacité d'autofinancement.
- 4 905 € de variation de fonds de roulement (abondement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024.

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

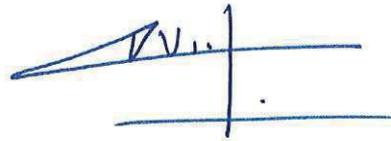


Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT				En ETPT				En ET	
	Permanents	Titulaires	479,4	478	478	472					479,4	478,0
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs		CDI	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
	Non permanents	CDD	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0
<b>S/total EC</b>			<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	Titulaires	369,7	355,0	355,0	350,0					369,7	355,0
		CDI	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0
	Non permanents	CDD	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0
<b>S/total Biatoss</b>			<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>	<b>666,0</b>
<b>Totaux</b>			<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b>	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>
										<b>Plafond global des emp</b>		
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>			<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b>						

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	Agrégé

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Montants Compte financier N-1		Montants Budget initial 2023		Montants Budget initial		Montants Budget rectificatif 1		Montants Budget rectificatif 2		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP
	Personnel	100 516 122	100 516 136	103 523 108	103 523 108	105 474 513	105 474 513	105 507 513	105 507 513	104 390 797	104 390 797	-1 083 717
dont contributions employeur au CAS Pension	26 651 119	26 651 119	27 286 143	27 286 143	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 455 000	26 455 000	-497 000	-497 000
Fonctionnement	36 598 877	35 578 110	39 115 522	39 295 824	35 771 405	36 080 968	37 985 200	38 617 556	34 888 393	35 831 307	-883 013	-249 661
Intervention (à partir de 2024)												
Investissement	7 036 789	13 547 062	9 686 031	16 747 086	10 805 174	9 311 536	11 949 889	11 527 824	7 618 980	8 191 262	-3 186 193	-1 120 274
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>144 151 787</b>	<b>149 641 308</b>	<b>152 324 662</b>	<b>159 566 018</b>	<b>152 051 092</b>	<b>150 867 017</b>	<b>155 442 602</b>	<b>155 652 893</b>	<b>146 898 170</b>	<b>148 413 366</b>	<b>-5 152 923</b>	<b>-2 453 651</b>
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>		<b>1 890 878</b>									

Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial	Montants Budget rectificatif 1	Montants Budget rectificatif 2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
135 710 952	135 193 861	137 704 360	137 113 693	2 510 499	Recettes globalisées
102 041 817	101 919 935	102 337 713	103 194 246	1 274 311	Subvention pour charges de service public
2 069 184	945 556	975 641	1 221 894	276 338	Autres financements de l'Etat
378 756	358 960	363 960	411 354	52 394	Fiscalité affectée
1 561 849	1 403 121	2 452 107	1 401 645	-1 476	Autres financements publics
29 659 345	30 566 289	31 574 940	30 884 554	318 265	Recettes propres
11 979 393	9 725 801	13 699 822	13 190 551	3 974 020	Recettes fléchées*
7 456 473	6 613 135	8 634 474	7 940 321	1 327 186	Financements de l'Etat fléchés
2 634 505	2 190 434	4 453 448	4 619 663	2 429 229	Autres financements publics fléchés
1 888 415	922 233	611 900	630 568	-30 566 289	Recettes propres fléchées
<b>147 690 345</b>	<b>144 919 663</b>	<b>151 404 182</b>	<b>150 304 244</b>	<b>6 484 519</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>
<b>1 950 963</b>	<b>5 947 355</b>	<b>4 248 711</b>	<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>		

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>BESOINS</b>					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>					<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

<b>FINANCEMENTS</b>					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	7 788 307	-4 322 319	-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529		-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.2.3

### Approbation du budget initial de l'exercice 2025 – SIDD (SIE)

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,  
Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 0 ETPT sous plafond Etat et 6 ETPT hors plafond
- 1 682 110 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 198 000 € en personnel ;
  - 684 110 € en fonctionnement ;
  - 800 000 € en investissement
- 2 135 710 € de crédits de paiements dont :
  - 198 000 € en personnel ;
  - 688 210 € en fonctionnement ;
  - 1 249 500 € en investissement.
- 1 444 870 € de prévisions de recettes ;
- 690 840 € de solde budgétaire (déficitaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 150 074 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 202 432 € de capacité d'autofinancement.
- 197 068 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

*Membres présents ou représentés* : 27  
*Nombre de voix pour* : 27  
*Nombre de voix contre* : 00  
*Nombre d'abstentions* : 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

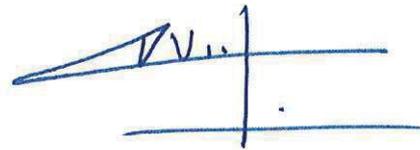
A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized name followed by a horizontal line and a vertical line intersecting it.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT				En ETPT				En ET	
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	479,4	478	478	472					479,4	478,0
		Titulaires	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
	Non permanents	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0	
<b>S/total EC</b>		<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	369,7	355,0	355,0	350,0					369,7	355,0	
	Titulaires	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0	
	Non permanents	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0	
<b>S/total Biatoss</b>		<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>	<b>666,0</b>	
<b>Totaux</b>		<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b> (1)	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>		<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b> (3)					<b>Plafond global des emp</b>		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

**TABLEAU 2**  
Autorisations budgétaires Budget Rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	INSA LYON
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**DEPENSES**

	Montants Compte financier N-1		Montants Budget initial 2023		Montants Budget initial		Montants Budget rectificatif 1		Montants Budget rectificatif 2		Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial			
	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP	AE	CP		
<b>Personnel</b>	<b>100 516 122</b>	<b>100 516 136</b>	<b>103 523 108</b>	<b>103 523 108</b>	<b>105 474 513</b>	<b>105 474 513</b>	<b>105 507 513</b>	<b>105 507 513</b>	<b>104 390 797</b>	<b>104 390 797</b>	<b>-1 083 717</b>	<b>-1 083 717</b>		
<i>dont contributions employeur au CAS Pension</i>	26 651 119	26 651 119	27 286 143	27 286 143	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 952 000	26 455 000	26 455 000	<b>-497 000</b>	<b>-497 000</b>		
<b>Fonctionnement</b>	<b>36 598 877</b>	<b>35 578 110</b>	<b>39 115 522</b>	<b>39 295 824</b>	<b>35 771 405</b>	<b>36 080 968</b>	<b>37 985 200</b>	<b>38 617 556</b>	<b>34 888 393</b>	<b>35 831 307</b>	<b>-883 013</b>	<b>-249 661</b>		
<b>Intervention (à partir de 2024)</b>														
<b>Investissement</b>	<b>7 036 789</b>	<b>13 547 062</b>	<b>9 686 031</b>	<b>16 747 086</b>	<b>10 805 174</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 949 889</b>	<b>11 527 824</b>	<b>7 618 980</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-3 186 193</b>	<b>-1 120 274</b>		
<b>TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)</b>	<b>144 151 787</b>	<b>149 641 308</b>	<b>152 324 662</b>	<b>159 566 018</b>	<b>152 051 092</b>	<b>150 867 017</b>	<b>155 442 602</b>	<b>155 652 893</b>	<b>146 898 170</b>	<b>148 413 366</b>	<b>-5 152 923</b>	<b>-2 453 651</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)</b>	<b>0</b>												<b>1 690 878</b>	

**RECETTES**

	Montants Compte financier N-1	Montants Budget initial	Montants Budget rectificatif 1	Montants Budget rectificatif 2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial			
	<b>135 710 952</b>	<b>135 193 861</b>	<b>137 704 360</b>	<b>137 113 693</b>	<b>2 510 499</b>	<b>Recettes globalisées</b>		
	102 041 817	101 919 935	102 337 713	103 194 246	1 274 311	Subvention pour charges de service public		
	2 069 184	945 556	975 641	1 221 894	276 338	Autres financements de l'Etat		
	378 756	358 960	363 960	411 354	52 394	Fiscalité affectée		
	1 561 849	1 403 121	2 452 107	1 401 645	-1 476	Autres financements publics		
	29 659 345	30 566 289	31 574 940	30 884 554	318 265	Recettes propres		
	<b>11 979 393</b>	<b>9 725 801</b>	<b>13 699 822</b>	<b>13 190 551</b>	<b>3 974 020</b>	<b>Recettes fléchées*</b>		
	7 456 473	6 613 135	8 634 474	7 940 321	1 327 186	Financements de l'Etat fléchés		
	2 634 505	2 190 434	4 453 448	4 619 663	2 429 229	Autres financements publics fléchés		
	1 888 415	922 233	611 900	630 568	-30 566 289	Recettes propres fléchées		
<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>	<b>147 690 345</b>	<b>144 919 663</b>	<b>151 404 182</b>	<b>150 304 244</b>	<b>6 484 519</b>	<b>TOTAL DES RECETTES (C)</b>		
<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>	<b>1 950 963</b>		<b>5 947 355</b>		<b>4 248 711</b>		<b>SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 =</b>	

(\*) Montant issu du tableau "Opérations sur recettes fléchées"

**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

<b>BESOINS</b>					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

<b>FINANCEMENTS</b>					
Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
			<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
					<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
					<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
					<i>dont solde budgétaire FU</i>
					<i>dont solde budgétaire BAI</i>
					<i>dont solde budgétaire SIE</i>
507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	Autres encaissements non budgétaires (e2)
2 390 411	2 859 355	3 199 508	7 304 446	4 445 091	<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>
1 247 165	5 337 355	4 718 836	0	-5 337 355	<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>
3 440 577	4 322 319	7 788 307	-4 322 319	-4 322 319	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>
	1 015 036	2 930 529	-1 015 036	-1 015 036	<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>
3 637 576	8 196 710	7 918 344	7 304 446	-892 264	<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



## CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 12 décembre 2024

Délibération n° 2024-12-12 – 5.2.4

### Approbation du budget initial de l'exercice 2025 – Budget Etablissement

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,
- Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment les articles 175 à 177, 202 et 210 à 214, modifié,
- Vu l'arrêté du 7 août 2015 relatif aux règles budgétaires des organismes, modifié,
- Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

#### Article 1 :

Le Conseil d'administration approuve les autorisations budgétaires suivantes :

- 1 117 ETPT sous plafond Etat et 303 ETPT hors plafond
- 156 242 097 € d'autorisations d'engagements dont :
  - 108 102 494 € en personnel ;
  - 35 110 501 € en fonctionnement ;
  - 13 029 101 € en investissement.
- 155 175 527 € de crédits de paiements dont :
  - 108 102 494 € en personnel ;
  - 34 721 675 € en fonctionnement ;
  - 12 351 358 € en investissement.
- 151 124 837,86 € de prévisions de recettes ;
- 4 050 689,55 € de solde budgétaire (déficitaire).

#### Article 2 :

Le Conseil d'administration approuve les prévisions budgétaires suivantes :

- 3 340 690 € de variation de trésorerie (prélèvement).
- 1 685 411 € de résultat patrimonial (bénéfice).
- 3 656 574 € de capacité d'autofinancement.
- 2 915 032 € de variation de fonds de roulement (prélèvement).

#### Article 3 :

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier, de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le bilan et l'annexe sont annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 27
<i>Nombre de voix pour</i>	: 27
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

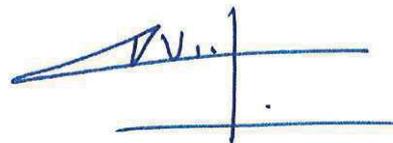
A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'C. Nibourel', is written over a set of three horizontal lines. A vertical line intersects these horizontal lines, creating a signature box.

Tableau 1 - EPSCP INSA Lyon (école + SAGI + SIDD)

Tableau des emplois

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Glot		
		Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	BR1	BR2	Exécution 2023	Bi 2024	
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT				En ETPT				En ET	
	Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	479,4	478	478	472					479,4	478,0
		Titulaires	4,3	5	5	5	8,9	10,0	10,0	11,7	13,2	15,0
	Non permanents	96,3	109,0	109,0	113,0	97,1	130,0	130,0	101,3	193,4	239,0	
<b>S/total EC</b>		<b>580,0</b>	<b>592,0</b>	<b>592,0</b>	<b>590,0</b>	<b>106,0</b>	<b>140,0</b>	<b>140,0</b>	<b>113,0</b>	<b>686,0</b>	<b>732,0</b>	
<b>Elèves fonctionnaires stagiaires des ENS</b>												
BIATOSS	Permanents	369,7	355,0	355,0	350,0					369,7	355,0	
	Titulaires	78,8	91,0	91,0	92,0	42,9	50,0	50,0	51,0	121,7	141,0	
	Non permanents	66,9	72,0	72,0	72,0	85,5	98,0	98,0	93,0	152,4	170,0	
<b>S/total Biatoss</b>		<b>515,4</b>	<b>518,0</b>	<b>518,0</b>	<b>514,0</b>	<b>128,4</b>	<b>148,0</b>	<b>148,0</b>	<b>144,0</b>	<b>643,8</b>	<b>666,0</b>	
<b>Totaux</b>		<b>1 095,4</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 110,0</b>	<b>1 104,0</b> (1)	<b>234,4</b>	<b>288,0</b>	<b>288,0</b>	<b>257,0</b>	<b>1 329,8</b>	<b>1 398,0</b>	
<b>Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat</b>		<b>1 170,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 171,0</b>	<b>1 173,0</b> (3)					<b>Plafond global des emp</b>		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par la DAF et la DGESIP précise les règles de décompte des emplois en ETPT en fonction des catégories de personnel.

Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'État relatif aux emplois financés par l'État"

\*\* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"



**TABLEAU 4**  
**Equilibre financier Budget rectificatif**

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	1 950 963	5 947 355	4 248 711	78 235	
<i>dont solde budgétaire budget principal</i>	<i>1 928 053</i>	<i>5 784 717</i>	<i>4 047 625</i>		
<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire FU</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire BAI</i>					<i>0</i>
<i>dont solde budgétaire SIE</i>	<i>22 910</i>	<i>162 638</i>	<i>201 086</i>	<i>78 235</i>	<i>-84 403</i>
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	530 973	530 000	445 838	501 280	-28 720
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 253 826	1 210 000	2 714 439	3 677 802	2 467 802
Autres décaissements non budgétaires (e1)	-98 186	509 355	509 355	380 000	-129 355
<b>Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>4 637 318</b>	<b>-3 559 392</b>
<b>ABONDEMENT de la trésorerie (II)=(2) - (1)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>2 667 128</b>	<b>0</b>
<i>dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***</i>				<i>0</i>	<i>0</i>
<i>dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)</i>	<i>2 193 133</i>				
<b>TOTAL DES BESOINS (1) + (II)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-3 559 392</b>

FINANCEMENTS						
	Montants Compte financier N-1	Montants Budget Initial	Montants Budget rectificatif n° 1	Montants Budget rectificatif n° 2	Ecarts entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	
	0			1 969 113	0	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
				<i>1 969 113</i>		<i>dont solde budgétaire budget principal</i>
						<i>dont solde budgétaire budget annexe</i>
						<i>dont solde budgétaire budget du SAIC</i>
						<i>dont solde budgétaire FU</i>
						<i>dont solde budgétaire BAI</i>
						<i>dont solde budgétaire SIE</i>
Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)	507 605	560 000	530 900	374 168	-185 832	
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**	1 191 468	1 790 000	2 159 253	4 581 164	2 791 164	
Autres encaissements non budgétaires (e2)	691 337	509 355	509 355	380 000	-129 355	
<b>Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)</b>	<b>2 390 411</b>	<b>2 859 355</b>	<b>3 199 508</b>	<b>7 304 446</b>	<b>4 445 091</b>	
<b>PRELEVEMENT de la trésorerie (III)=(1) - (2)</b>	<b>1 247 165</b>	<b>5 337 355</b>	<b>4 718 836</b>	<b>0</b>	<b>-5 337 355</b>	
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***</i>	<i>3 440 577</i>	<i>4 322 319</i>	<i>7 788 307</i>		<i>-4 322 319</i>	
<i>dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)</i>		<i>1 015 036</i>	<i>2 930 529</i>		<i>-1 015 036</i>	
<b>TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (III)</b>	<b>3 637 576</b>	<b>8 196 710</b>	<b>7 918 344</b>	<b>7 304 446</b>	<b>-892 264</b>	

(\*\*) Montants issus du tableau "Opérations pour compte de tiers"

**TABLEAU 6**  
Situation patrimoniale Budget rectificatif

Budget rectificatif n°	<b>2</b>
Date exécutoire	<b>12/12/2024</b>
Etablissement	<b>INSA LYON</b>
Nature du budget (BP, BA)	<b>Budget Principal (BP)</b>
Niveau d'agrégation	<b>Agrégé</b>

**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	PRODUITS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Personnel	99 463 379	104 522 379	104 536 882	103 380 166	-1 142 214	Subventions de l'Etat	107 971 330	107 602 906	109 857 548	108 953 717	1 350 811
dont charges de pensions civiles*	26 528 134	26 952 000	26 952 000	26 455 000	-497 000	Fiscalité affectée	378 756	358 960	363 960	411 354	5 000
Fonctionnement autre que les charges de personnel	51 934 830	51 505 655	54 862 156	52 562 689	1 057 034	Autres subventions	4 914 709	3 799 141	4 316 284	3 659 138	517 143
Intervention (le cas échéant)						Autres produits	43 406 226	43 606 599	45 838 584	45 315 737	2 231 985
<b>TOTAL DES CHARGES (1)</b>	<b>151 398 209</b>	<b>156 028 034</b>	<b>159 399 038</b>	<b>155 942 855</b>	<b>-85 179</b>	<b>TOTAL DES PRODUITS (2)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>155 367 606</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>
<b>Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)</b>	<b>5 272 812</b>	<b>0</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>4 190 119</b>	<b>Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)</b>	<b>0</b>	<b>660 429</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>	<b>TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)</b>	<b>156 671 021</b>	<b>156 028 034</b>	<b>160 376 376</b>	<b>158 339 946</b>	<b>4 104 939</b>

\* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

**Calcul de la capacité d'autofinancement**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou</b>	<b>5 272 812</b>	<b>-660 429</b>	<b>977 338</b>	<b>2 397 091</b>	<b>3 057 520</b>
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	15 651 793	13 955 000	14 770 000	15 339 238	
- reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	0	0	0	0	
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés	0	0	0	0	
- produits de cession d'éléments d'actifs	0	0	0	0	
- quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs	-13 314 834	-11 985 000	-13 267 000	-13 368 075	
<b>= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)</b>	<b>7 609 771</b>	<b>1 309 571</b>	<b>2 480 338</b>	<b>4 368 254</b>	<b>3 058 683</b>

**Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés**

EMPLOIS	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial	RESSOURCES	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	7 609 771	1 309 571	2 480 338	4 368 254	1 170 767
Investissements	7 004 105	9 311 536	11 527 824	8 191 262	-1 120 274	Financement de l'actif par l'Etat	1 238 397	1 778 720	2 090 280	684 020	-1 094 700
						Financement de l'actif par des tiers autres que l'Etat	639 826	2 474 671	4 052 116	3 825 016	1 350 345
						Autres ressources	364 848	127 995	80 671	80 671	-284 177
Remboursement des dettes financières	572 968	0	0	0	0	Augmentation des dettes financières	549 600	0	0	0	0
<b>TOTAL DES EMPLOIS (5)</b>	<b>7 577 073</b>	<b>9 311 536</b>	<b>11 527 824</b>	<b>8 191 262</b>	<b>-1 120 274</b>	<b>TOTAL DES RESSOURCES (6)</b>	<b>10 037 594</b>	<b>5 927 810</b>	<b>8 750 729</b>	<b>8 957 961</b>	<b>2 822 919</b>
<b>Augmentation du fonds de roulement (7) = (6)-(5)</b>	<b>2 460 521</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>766 699</b>		<b>Diminution du fonds de roulement (8) = (5)-(6)</b>	<b>0</b>	<b>3 383 726</b>	<b>2 777 095</b>	<b>0</b>	<b>-606 630</b>

**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

**Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie**

	Montants Compte financier N-1	BI 2024	Montants Budget rectificatif n°1	Montants Budget rectificatif n°2	Ecart entre le budget rectificatif n°2 et le budget initial
Variation du FONDS DE ROULEMENT : AUGMENTATION (7) ou DIMINUTION (8)	2 460 521	-3 383 726	-2 777 095	766 699	606 630
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	3 707 686	1 953 629	1 941 740	-1 900 429	-11 889
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	-1 247 165	-5 337 355	-4 718 836	2 667 128	618 519
Niveau final du FONDS DE ROULEMENT	23 296 650	14 470 211	20 519 555	24 063 349	6 049 344
Niveau final du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-8 242 675	-6 113 656	-6 300 935	-10 143 104	-187 278
Niveau final de la TRESORERIE	31 539 325	20 583 868	26 820 490	34 206 453	6 236 622

\* Montant issu du tableau "Equilibre financier"



**CONSEIL D'ADMINISTRATION****Séance du 12 décembre 2024****Délibération n° 2024-12-12 – 5.4****Politique achats responsables**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le code de l'éducation  
Vu les articles 175, 176 et 177 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,
- 

Approuve le projet de la politique achats responsables annexé à la présente délibération.

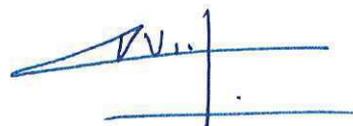
Ce projet fera l'objet d'une modification systématique en cas d'éventuelle évolution réglementaire

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration

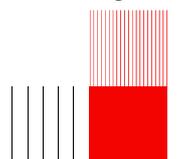


**POLITIQUE ACHATS RESPONSABLES –  
INSA LYON**

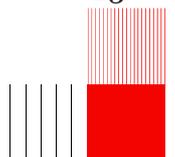


## Table des matières

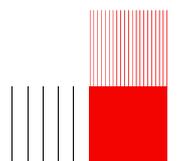
I.	Introduction .....	4
II.	Déontologie de l'achat .....	5
	A. Définition.....	5
	B. Les bonnes pratiques .....	5
III.	Axe « performance environnementale » .....	7
	A. Les objectifs .....	7
	1. L'objectif fixé par la DAE .....	7
	2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe .....	7
	B. Les leviers Achats à mettre en place .....	8
	1. Les moyens.....	8
	2. Les indicateurs de résultats .....	10
	C. Des actions concrètes .....	10
	1. Les actions mises en place à l'INSA Lyon .....	10
	2. Les projets d'amélioration .....	10
IV.	Axe « performance sociale » .....	11
	A. Les objectifs .....	12
	1. L'objectif fixé par la DAE .....	12
	2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe .....	12
	B. Les leviers achats .....	12
	1. Les moyens.....	12
	2. Les indicateurs de résultats .....	13
	C. Des actions concrètes .....	13
	1. Les actions mises en place à l'INSA Lyon .....	13
	2. Les projets d'amélioration .....	14
V.	Axe « performance économique ».....	14
	A. Les objectifs .....	15
	1. L'objectif fixé par la DAE .....	15



2.	Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe .....	15
B.	Les leviers Achats à mettre en place .....	15
1.	Les moyens.....	16
2.	Les indicateurs de résultats .....	16
C.	Des actions concrètes .....	17
1.	Les actions.....	17
2.	Les projets d'amélioration .....	17
VI.	Axe « Accès des PME à la commande publique » .....	17
A.	Les objectifs .....	17
1.	L'objectif fixé par la DAE .....	17
2.	Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe .....	18
B.	Les leviers Achats à mettre en place .....	18
3.	Les moyens.....	18
4.	Les indicateurs de résultats .....	19
C.	Des actions concrètes .....	19
1.	Les exemples existants.....	19
VII.	Axe « performance innovation » .....	19
A.	Les objectifs .....	19
1.	L'objectif de la DAE .....	19
2.	Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe .....	19
B.	Les leviers Achats à mettre en place .....	20
1.	Les moyens.....	20
2.	Les indicateurs de résultats .....	20
C.	Des actions concrètes .....	21
	ANNEXE - Les risques liés à la commande publique .....	22
1.	<i>Les risques de gestion</i> .....	22
2.	<i>Les risques financiers</i> .....	22
3.	<i>Les risques pénaux</i> .....	23



4. *Les risques disciplinaires* .....24



# I. Introduction

L'INSA Lyon forme des ingénieurs humanistes, ouverts aux enjeux sociaux, environnementaux et scientifiques. L'établissement est engagé dans une démarche de transition de ces activités en interrogeant ses pratiques via une Assemblée et un projet stratégique intitulé AMBITIONS 2030, dont l'objet est de développer ses missions dans le respect des enjeux écologiques et sociaux actuels. Il est également engagé dans la formalisation d'un schéma directeur de développement durable, responsabilité sociétale et environnementale dont une présentation est prévue à un prochain CA courant 2025. Les achats sont interrogés à l'aune de ces différents enjeux.

Par ailleurs, dans un contexte financier de plus en plus contraint, et au sortir de la crise économique post-COVID, la Direction des achats de l'Etat (DAE) a rappelé les cinq grands axes de la performance que les acheteurs de l'Etat doivent prendre en considération :

- L'axe de performance environnementale
- L'axe de performance sociale
- L'axe de performance économique
- L'axe de performance « accès des PME à la commande publique »
- L'axe de performance « innovation »

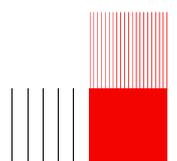
Elle a également fixé les indicateurs permettant de contrôler l'évolution des actions mises en place par les acheteurs publics sur ces axes.

Développer une politique achats responsables est un premier pas vers la mise en place d'un schéma de promotion des achats publics socialement et économiquement responsables (SPASER), imposé aux établissements publics et aux collectivités territoriales à partir de 50 millions d'euros HT d'achat ; obligation à laquelle l'INSA Lyon, n'est pas soumise aujourd'hui.

Définir une politique achats responsables, c'est prioritairement :

- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour identifier les leviers achats qui permettront d'atteindre les objectifs fixés par la DAE,
- Agir pour l'environnement et pour l'insertion sociale,
- Identifier les outils permettant de réaliser des économies dans un contexte budgétaire contraint.

C'est dans ce cadre que ce document présente la démarche « responsabiliser l'achat » et les actions envisagées par l'INSA Lyon pour améliorer ses impacts environnementaux et sociétaux de ses achats, favoriser les bonnes pratiques en termes d'éthiques et de droits humains et encourager l'innovation.



## II. Déontologie de l'achat

### A. Définition

La déontologie de l'achat est constituée par l'ensemble des règles et des obligations auxquels sont soumis les acheteurs publics, pour garantir le respect des principes de la commande publique :

- La liberté d'accès à la commande publique,
- L'égalité de traitement des candidats,
- La transparence des procédures.

Les acheteurs veillent au respect de ces principes, tout en garantissant la bonne utilisation des deniers publics et l'efficacité de la commande publique.

Les situations à risque déontologique peuvent émerger à chaque étape clé du processus d'achat, qu'il convient de sécuriser. Les actions à mettre en œuvre concernent notamment :

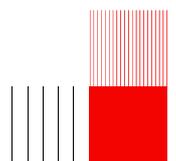
- L'organisation des échanges entre l'acheteur et des fournisseurs potentiels via le sourçage, et garantissant l'égalité de traitement des candidats et l'efficacité de la commande publique.
- La maîtrise de l'échange d'informations, au moyen de la publicité et de l'utilisation d'une plateforme de consultation des marchés publics, permettant de respecter la transparence des procédures, l'égalité de traitement, et par extension la bonne utilisation des deniers publics,
- Le respect du principe de la libre concurrence et de l'équité de traitement des candidats.

Les différents risques liés à la commande publique auxquels s'exposent les établissements publics sont décrits en annexe.

### B. Les bonnes pratiques

Afin de prévenir la survenance de tout risque juridique et financier, il est nécessaire d'adopter les bonnes pratiques et de s'interroger sur sa manière d'agir, à chaque étape de la procédure d'achat public.

Dans le cas d'un achat d'un montant inférieur à 40 000€ HT, il convient de s'assurer des trois éléments suivants :



- L'offre dont je dispose répond bien à mon besoin.
- Je fais une bonne utilisation des deniers publics.
- Je ne contracte pas systématiquement avec le même fournisseur lorsqu'il existe une pluralité d'offres susceptibles de répondre à mon besoin.

*Ce questionnement nécessite de pouvoir comparer des offres : le Pôle Achat recommande d'obtenir plusieurs devis de différents fournisseurs pour définir le plus précisément possible le besoin. S'appuyer sur une pluralité de propositions commerciales permet également de circonscrire le risque de délit de favoritisme.*

▪ **A l'étape de la définition des besoins :**

- Quelle procédure dois-je mettre en place ?

En cas de doute sur la procédure à mettre en place pour un achat, ou sur l'estimation du montant du marché, **il est important de prendre rapidement l'attache des pôles Achat** (DAF – DPI selon l'objet de l'achat<sup>1</sup>), afin de bénéficier de leur accompagnement et de leur expertise. Le choix de la procédure pourra faire l'objet d'un arbitrage par la Direction si nécessaire.

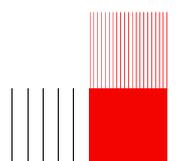
- Est-ce que j'ai bien estimé le montant de mon achat ?

Pour connaître les seuils et les procédures adaptées, le pôle Achat vous invite à consulter la note de service n° 2024-01-PA. Dans tous les cas où une publication du Dossier de Consultation des Entreprises du marché sur la plateforme d'achats publics est nécessaire, les agents du Pôle Achat pilotent la procédure et **sont les seuls habilités à communiquer**, par écrit, via la plateforme avec les opérateurs économiques.

- **Durant la procédure de consultation :** Les cadeaux et les invitations de la part d'un opérateur économique, quel que soit leur montant, sont interdits dans le cadre de la procédure de passation du marché public. *D'une manière générale, tout agent public travaillant à l'INSA Lyon est tenu de refuser des cadeaux d'un montant supérieur à 20 € TTC de la part d'un opérateur économique. Il est nécessaire de s'interroger sur les motivations et les circonstances dans lesquelles ces cadeaux ou invitations sont proposés, afin d'éviter tout risque de corruption.*

---

<sup>1</sup> Pour le pôle Achat - DAF, vous pouvez adresser un mail à [marches.publics@insa-lyon.fr](mailto:marches.publics@insa-lyon.fr) pour le pôle Achat Marchés de la DPI vous pouvez contacter [dpi.marchespublics@insa-lyon.fr](mailto:dpi.marchespublics@insa-lyon.fr)



### III. Axe « performance environnementale »

Dans cette partie, sont présentés les objectifs, les actions, les moyens et les indicateurs permettant la réalisation d'achats responsables sur le plan environnemental.

#### A. Les objectifs

##### 1. L'objectif fixé par la DAE

La Direction des Achats de l'Etat (DAE) impose des objectifs ambitieux concernant les achats durables pour 2025 : **100 % des marchés devront comporter une clause environnementale en 2025.**

	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
% de marchés notifiés comportant une considération environnementale	60%	80%	100%

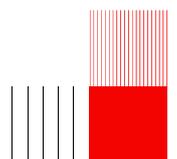
Indicateur de mesure (%): nombre de marchés supérieurs à 40 000€ HT notifiés chaque année comportant une considération sociale ou environnementale rapporté au nombre total de marchés supérieurs à 40 000€ HT notifiés chaque année.<sup>2</sup>

##### 2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe

- En sus d'atteindre l'objectif fixé par la DAE, l'INSA Lyon retient deux objectifs complémentaires : **Obtenir un bilan d'émission de gaz à effets de serre des achats de l'INSA Lyon<sup>3</sup>**. Ainsi, nous pourrions avoir plus de visibilité sur les segments d'achat pour lesquels le taux d'EGES est le plus élevé et ajuster la politique achat en considération de cet indice.
- **Calculer le taux d'achats issus du réemploi à l'INSA Lyon** : la notion chiffrée du montant de dépenses associé aux produits achetés par l'INSA Lyon issus de réutilisation,

<sup>2</sup> Politique d'achat responsable de l'État et de ses Établissements publics – DAE – 14 avril 2023

<sup>3</sup> Selon la cellule DDRS, les éléments à demander qui permettraient d'obtenir des données réutilisables par l'INSA Lyon sont : les données brutes et la méthode de calcul utilisée ( périmètre et hypothèses de calcul, choix des facteurs d'émission et incertitudes associées).



réemploi, ou recyclage permettra à l’Etablissement de savoir comment il se positionne par rapport aux exigences posées par la loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire.<sup>4</sup>

## B. Les leviers Achats à mettre en place

Pour permettre la réalisation de ces objectifs, plusieurs leviers achats peuvent être mis en place, parmi lesquels l’INSA Lyon a choisi :

- Approfondissement des **techniques de sourcing** pour une meilleure connaissance des acteurs économiques écologiquement responsables et des solutions durables ou issues du réemploi existantes.
- Intégration de **clauses environnementales** dans la majorité des DCE, avec les trois types de considération pour les marchés d’approvisionnement les plus importants : considérations techniques, conditions d’exécution et/ ou critères d’attribution.
- **Exigences plus importantes vis-à-vis des candidatures** des opérateurs économiques qui souhaitent répondre aux marchés de l’INSA Lyon pour obtenir un réel impact positif sur le plan environnemental ; par exemple : politique et dernier bilan d’activité DD-RSE, respect de certaines normes ou qualifications, politique de gestion interne des entreprises relatives aux déchets, demande de labels...)

Pour permettre la mise en place de ces leviers, l’INSA Lyon doit établir la liste des moyens à mobiliser et des indicateurs qui permettront de constater la réalisation des objectifs.

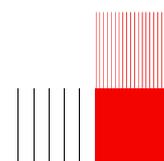
### 1. Les moyens

**Aller à la rencontre des opérateurs économiques**, en amont du sourcing, et participer aux salons et rencontres organisées par les fournisseurs, et aux journées organisées par PACTE PME et par la Métropole de Lyon. Ces rencontres sont l’opportunité d’identifier des solutions durables sur l’ensemble des segments achats (textiles, transport, travaux, restauration,...),

**Le sourcing** permet aux acheteurs d’évaluer ce que les opérateurs économiques sont en mesure de proposer, notamment sur le plan environnemental, sur un segment d’achat donné. Cette étape, associée au benchmarking, permet d’éclairer les acheteurs sur les capacités des opérateurs à répondre aux exigences environnementales imposées dans les clauses des marchés, pour remplir les

---

<sup>4</sup> Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l’économie circulaire



objectifs fixés par la DAE, sans pour autant mettre les fournisseurs en difficulté, ni augmenter le risque de procédures infructueuses.

**La programmation des procédures et la mise en place d'un outil formalisé** utilisable et adaptable pour chaque segment d'achat devraient permettre de mieux organiser l'étape de sourcing à l'INSA Lyon et, in fine, de la systématiser.

**Les formations sur la thématique performance environnementale** sont indispensables pour s'assurer de l'efficacité des exigences environnementales à intégrer dans les cahiers des charges, et mettre en place des outils de contrôle de ces clauses (qualité des produits, respect des labels, modes de livraison, ...).

**Systématiser la demande de bilan des émissions de gaz à effet de serre et la méthode utilisée**, pour déterminer l'impact des achats de l'INSA Lyon sur son environnement, ainsi que les segments d'achats les plus à risque, sur lesquels il est le plus urgent d'intervenir. Certaines sociétés ont l'obligation d'établir et de publier un bilan d'émission de gaz à effet de serre<sup>5</sup>. L'acheteur peut exclure de la procédure de passation d'un marché les candidats soumis à l'article L229-25 du code de l'environnement qui ne respecte pas cette obligation (pour l'année qui précède celle de la publication de l'avis d'appel à la concurrence ou d'engagement de la consultation)<sup>6</sup>. Pour autant, toutes les sociétés ont la possibilité d'établir et de communiquer ce bilan, et il reste donc intéressant de le demander systématiquement, bien que la contrainte ne soit pas la même selon le type de société dont il s'agit.

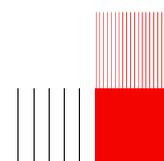
**Imposer un plan de progrès environnemental** dans les cahiers des charges pour améliorer les performances techniques, économiques, environnementales, sociales du marché tout au long de son exécution. La mise en place d'un plan de progrès nécessite l'engagement de l'ensemble des parties au contrat, et un suivi sur la durée du marché.

**Obtenir les ressources nécessaires**, tant sur le plan humain que technique (système d'information spécifique pour la gestion des marchés publics) pour permettre la mise en œuvre des leviers.

---

<sup>5</sup> Seules les entreprises employant plus de 500 salariés en métropole et 250 en outre-mer ont l'obligation d'établir et de publier un bilan GES tous les 4 ans.

<sup>6</sup> Article L2141-7-2 du Code de la commande publique



## 2. Les indicateurs de résultats

Les indicateurs choisis par l'INSA Lyon, pour constater l'évolution de la performance sur l'axe environnementale sont les suivants :

- Nombre de marchés notifiés par an comprenant au moins une clause environnementale ;
- Nombre de marchés notifiés par an comprenant une exigence particulière sur le plan environnemental pour accepter les candidatures des opérateurs économiques ;
- Nombre de participations à des événements organisant des rencontres avec des fournisseurs ;
- Nombre de formations ayant pour thématique « les achats durables », suivies par les acheteurs de l'INSA Lyon.

## C. Des actions concrètes

Afin d'illustrer l'utilisation de leviers sont présentés dans ce qui suit quelques actions concrètes.

### 1. Les actions mises en place à l'INSA Lyon

Dans le cadre du segment achat de fournitures administratives, pour rationaliser les prestations de transport et limiter de manière significative l'émission de gaz à effet de serre, **l'organisation d'un circuit de livraison raisonné** est imposé au fournisseur dans le cahier des charges afin de le contraindre à effectuer les livraisons de fournitures deux fois par mois.

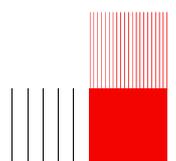
La mise en place d'un lot de gestion de déchets fermentescibles des Restaurants, atteste de l'engagement de l'INSA Lyon sur cette problématique et de l'importance accordée par l'établissement à la végétalisation du campus.

La Direction des restaurants a mis en place en 2023 un marché de fourniture de vaisselle et de contenants réutilisables, ce qui a permis de réduire de manière significative le volume des déchets sur ce segment d'achat.

Ces marchés intègrent des clauses environnementales et peuvent donc être comptabilisés pour rendre compte de l'évolution de l'INSA Lyon sur cet axe de performance.

### 2. Les projets d'amélioration

De nouveaux projets d'achats durables sont à l'étude ou en cours de préparation.



Avoir une consommation *durable* signifie « consommer d’une façon qui permette de préserver au maximum nos ressources et l’environnement ». Avoir une consommation *responsable* revient à consommer moins en privilégiant, chaque fois que cela est possible, la réutilisation.

L’INSA Lyon souhaite développer une démarche éco-responsable sur plusieurs segments d’achats

- Mobilier de bureau et autres mobiliers
- Outillage
- Matériels et fourniture de bureau et salle de classe
- Equipements audiovisuels
- Equipements de cuisine
- Equipements scientifiques

Une plateforme numérique<sup>7</sup> sera prochainement mise en place, sous la supervision de la cellule DDRS, pour permettre la récupération, en interne, du mobilier de seconde main. Il est également question d’élargir cette démarche interne à la réparation et au reconditionnement de matériel et d’équipement.

Il a été décidé la mise en place, dans le cadre du marché de fournitures administratives, d’un catalogue restreint, constitué principalement de produits écolabels et excluant les produits ayant un fort impact environnemental. Cette démarche pourrait également induire une réduction significative des dépenses réalisées sur ce segment d’achat.

## IV. Axe « performance sociale »

Cette partie est consacrée à l’engagement de l’INSA Lyon dans la réalisation de l’axe de la performance sociale de ses achats.

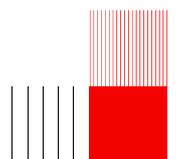
La commande publique constitue un levier important pour la promotion de l’emploi et du travail en vue de l’insertion des individus dans la société<sup>8</sup>.

A titre d’exemple, sélectionner les marchés réservés, prévus par les articles L. 2113-12 à L. 2113-16 du Code de la commande publique permet de restreindre l’accès à la procédure aux seules entreprises employant des travailleurs handicapés ou défavorisés ou à celles de l’économie sociale et solidaire.

---

<sup>7</sup> La Bouclette : <https://labouclette.insa-lyon.fr/jechange>

<sup>8</sup> Directive n° 2014/24/UE, 26 févr. 2014, cons. 36



## A. Les objectifs

### 1. L'objectif fixé par la DAE

Concernant l'aspect social des achats, la DAE fixe un objectif de 30 % des marchés devant comporter une clause sociale en 2025.

	Cible 2023	Cible 2024	Cible 2025
% de marchés notifiés comportant une considération sociale	20%	25%	30%

### 2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe

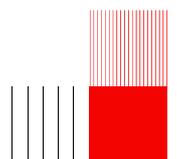
L'INSA Lyon ambitionne d'augmenter à court terme le nombre d'heures d'insertion travaillées. Pour atteindre cet objectif, le Pôle Achat a mis en place des leviers achats, associés à des moyens et des indicateurs permettant d'évaluer le taux de réalisation.

## B. Les leviers achats

- Améliorer la maîtrise des techniques de sourcing pour une connaissance approfondie des acteurs du secteur du travail adapté et protégé (STAP) et des mesures mises en place dans les entreprises pour favoriser l'insertion,
- Intégrer des clauses socialement responsables dans l'ensemble des DCE (considérations techniques, conditions d'exécution et / ou critères d'attribution),
- Réserver davantage de marchés publics à des structures du STAP,
- Formuler des exigences plus strictes vis-à-vis des fournisseurs pour un réel impact positif sur le plan social (respect égalité hommes / femmes, politiques favorisant l'insertion sociale par le travail...).

### 1. Les moyens

**Aller à la rencontre des acteurs du STAP** : les Etablissements et Services d'Aide par le Travail (ESAT) et les entreprises adaptées (EA) et les structures qui permettent l'insertion de



personnes éloignées de l'emploi comme les entreprises d'insertion par le travail indépendant ( EITI). La finalité est d'obtenir une cartographie de l'ensemble des acteurs, et d'identifier sur quels segments d'achats ils se positionnent.

**Développer la formation des agents du pôle Achat** pour perfectionner l'intégration de clauses sociales, et mieux appréhender l'utilisation des marchés réservés.

**La signature d'une convention avec le réseau GESAT** (réseau économique des ESAT et des EA) mise en place à l'échelle du RUE<sup>9</sup>, permettra de développer la coopération avec le secteur du travail adapté et protégé et de déterminer, en lien avec le Plan Action Achat (PAA) de l'INSA Lyon, les procédures susceptibles de faire l'objet de clauses sociales ou d'être réservées à des ESAT/EA. Cette collaboration facilitera la rédaction et le contrôle du respect des clauses sociales et la comptabilisation du nombre d'insertion réalisées pour le compte de l'INSA Lyon. La convention devrait être mise en place en Janvier 2025.

## 2. Les indicateurs de résultats

Les indicateurs choisis par l'INSA Lyon, permettant de constater l'évolution de la performance sur l'axe performance sociale sont les suivants :

- Le nombre de marchés notifiés par an comprenant des clauses sociales ;
- Le nombre de marchés en cours réservés à des structures du STAP ;
- Le nombre de marchés notifiés par an comprenant des exigences particulières ;
- L'atteinte du taux fixé au titre du FIPHFP ;
- Le nombre de participations à des rencontres avec des structures du STAP.
- Nombre de formations suivies par les acheteurs de l'INSA Lyon sur la thématique « achats socialement responsables ».

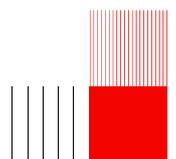
## C. Des actions concrètes

### 1. Les actions mises en place à l'INSA Lyon

- L'attribution du lot 2 « tampons encreurs » du marché de fournitures administratives a été attribué à l'entreprise « EA, l'entreprise adaptée ».

---

<sup>9</sup> Réseau achat Universités et Etablissements regroupant les universités Lyon 1, Lyon 2 et Lyon 3, Saint-Etienne, l'INSA Lyon et l'ENS Lyon.



- L'insertion d'une clause autorisant de déroger au principe de l'exclusivité du titulaire, dans la mesure où les achats sont passés auprès de structures du STAP. Deux marchés disposent de cette clause : le marché de produits d'entretien des restaurants de l'INSA Lyon et le lot 1 du marché de fournitures administratives.

## 2. Les projets d'amélioration

Deux projets sont planifiés pour 2025 qui permettront de comptabiliser davantage d'heures d'insertion et de développer les partenariats avec les structures du STAP :

- Le recrutement de personnels intérimaires en réinsertion pour les missions de la Direction des Restaurants,
- Les retranscriptions des séances du Conseil d'Administration confiées à des structures du STAP.

# V. Axe « performance économique »

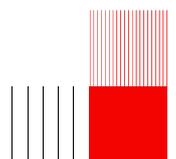
Outil de pilotage, la cartographie achats permet de mesurer l'axe « performance économique des achats » de manière exhaustive : La cartographie Achats réalisée par la DAE présente le top 10 des fournisseurs « marchés et hors marchés », le Pareto<sup>10</sup> des fournisseurs, la périodicité et le nombre de commandes passées pour un montant supérieur à 100€ HT. Pour autant, il ne s'agit pas de l'outil retenu par la DAE : la mesure de la performance économique par la DAE est établie sur la base du recensement des données remontées par les établissements publics à la DAE<sup>11</sup>.

L'INSA Lyon a choisi de se fixer deux objectifs supplémentaires pour rendre cet axe plus efficient.

---

<sup>10</sup> Le Pareto fournisseurs est un outil de la fonction achats. Il a pour objectifs la classification et la hiérarchisation des fournisseurs. Cet outil est un atout stratégique pour un service achats, il permet d'orienter la politique achat de l'établissement. Cette méthode est aussi appelée « méthode ABC ». Les achats de classe A représentent 80 % du budget achats total des entreprises pour 20 % du nombre de sous-catégories (ou segments) d'achats. Les achats de classe B représentent 15 % du budget achats pour 30 % du nombre total des sous-catégories d'achats. Les achats de classe C représentent 5 % du budget achats pour 50 % des sous-catégories d'achats. Cela permet d'identifier les fournisseurs dit « stratégiques », « intermédiaires » et ceux « faible valeur ».

<sup>11</sup> Les premiers retours sur la performance économique ont été transmis à la rentrée 2024.



## A. Les objectifs

### 1. L'objectif fixé par la DAE

L'objectif fixé par la DAE est de réaliser plus de 2,35 % de gains achats par rapport au total des achats de l'établissement pour l'année 2024.

### 2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe

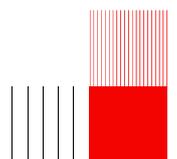
- Développer la mise en concurrence sur l'ensemble des segments d'achat ;
- Améliorer les pratiques achats, « acheter moins et mieux ».

## B. Les leviers Achats à mettre en place

- **Prévoir et organiser la négociation dans les procédures** de marchés publics. La négociation est possible pour tous les achats sans publicité ni mise en concurrence ainsi que pour les marchés publics à procédure adaptées (MAPA). Il est aussi possible de négocier dans le cadre d'une procédure formalisée dite « avec négociation », sous certaines conditions.
- Déterminer les segments d'achats propices à la **mutualisation**. Ce levier achat est mis en place, au sein du groupement RUE<sup>12</sup> depuis une dizaine d'année : une convention permet la passation de procédure de marchés publics en commun. Aujourd'hui se pose la question de la pertinence de la mutualisation selon les segments d'achat, étant donné que l'évaluation des économies potentielles est difficile à réaliser.
- **Améliorer le suivi des clauses de variations de prix** dans les marchés. Le contrôle par l'acheteur des variations de prix, à la hausse comme à la baisse, est nécessaire pour limiter les dérives, éviter les erreurs, et ajuster les stratégies achat. S'agissant de travaux, les révisions de prix sont systématiquement calculées et appliquées sans que le titulaire en fasse la demande, et ce, conformément au cahier des charges. Il est proposé de travailler sur la mise en place d'un outil systématisant le processus de révision pour améliorer le suivi des variations de prix.
- **Adapter le niveau de publicité des consultations** à la typologie et à la dimension des achats. La publication des procédures formalisées dans un journal d'annonce légal est

---

<sup>12</sup> Réseau achat Universités et Etablissements Universités Lyon 1, Lyon 2, Lyon 3, St Etienne, ENS Lyon et INSA Lyon.



obligatoire ; en revanche, les modalités de publicité pour les achats d'un montant inférieur à 90 000€ HT sont plus souples. Il s'agit donc d'élaborer une stratégie globale, à l'échelle du PAA 2025, en identifiant pour chaque procédure, le mode de publicité le mieux adapté. Certaines plateformes bénéficient d'une plus grande visibilité et sont donc susceptibles de favoriser une plus large concurrence. In fine cela pourrait aussi permettre une potentielle économie financière (ou faire connaître des solutions plus durables...)

- **Appréhender différemment la rédaction des DCE, en présentant dans les cahiers des charges les objectifs à atteindre** plutôt que les moyens. Cette démarche est particulièrement adaptée aux achats d'équipements scientifiques, en favorisant par exemple la mise en place de solutions alternatives (variantes), à l'initiative des candidats à un marché. La solution alternative peut s'avérer innovante ou moins onéreuse que la solution de base.

## 1. Les moyens

- **Mener une veille économique ;**
- **Se former sur les techniques de négociation et sur les modes de calcul de coût global**, et intégrer à moyen terme la démarche de coût global dans les stratégies achats.<sup>13</sup>
- **Mettre en place une politique interne de consommation** pour formaliser ce que les agents peuvent ou non acheter et dans quelles conditions, doit permettre de rationaliser les dépenses sur certains segments d'achats.<sup>14</sup>
- **Mutualiser les commandes passées par les entités.** Lors de la présentation de cette politique Achats Responsables aux services centraux, il est ressorti que la mise en place d'un système en interne permettant de passer une seule commande pour toutes les entités et de partager ensuite en interne permettrait de nombreuses économies, notamment sur des segments tels que les fournitures de bureaux et les pauses alimentaires (café, thé, ...). Cette mutualisation permettrait d'acheter moins cher en raison de la quantité ainsi que d'éviter les abus de consommation.

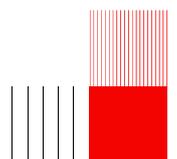
## 2. Les indicateurs de résultats

- Le nombre de marchés notifiés par an ayant fait l'objet d'une négociation,
- Le nombre de marchés renouvelés dans l'année, attribués à un nouveau titulaire,

---

<sup>13</sup> Ce moyen nécessite la formation et l'implication importante des agents afin de repenser la programmation des achats. Il n'est donc pas envisageable avant 2026.

<sup>14</sup> Voir politique de consommation interne – INSA Lyon.



- Le montant des économies réalisées sur les dépenses effectuées avec des codes NACRES associés aux mesures de la politique de consommation suite à la mise en place de celle-ci
- Le pourcentage de l'économie réalisée calculé par la DAE.<sup>15</sup>

## C. Des actions concrètes

### 1. Les actions

- L'achat de matériel scientifique d'exposition ;
- Le recours à la négociation dans les procédures de marchés publics adaptés, notamment pour les matériels scientifiques ;
- L'obtention de prix préférentiels grâce à des contrats « grands comptes » avec certains fournisseurs (ex. Air France).

### 2. Les projets d'amélioration

- La non-reconduction du marché de fournitures administratives mis en place en 2022,
- La mutualisation dans le cadre du Réseau achat Universités et Etablissements de nouveaux segments d'achat (marché de petits travaux).

## VI. Axe « Accès des PME à la commande publique »

La DAE incite fortement les acheteurs publics à faciliter l'accès à la commande publique des Petites et Moyennes Entreprises (PME),

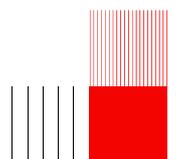
### A. Les objectifs

#### 1. L'objectif fixé par la DAE

L'objectif fixé par la DAE est d'attribuer 30% des marchés publics notifiés à des PME ou TPE.

---

<sup>15</sup> La DAE transmet aux établissements publics une « évaluation » de leurs performance achat sur la base des éléments qu'ils ont fait remontés. Premier retour de la DAE obtenu à la rentrée 2024 sur les informations transmises relative aux achats de 2023.



## 2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe

Pour permettre la réalisation de cet objectif, l'INSA Lyon ajoute un objectif secondaire :

Définir des stratégies d'achat permettant d'ouvrir la concurrence aux PME et TPE.

### B. Les leviers Achats à mettre en place

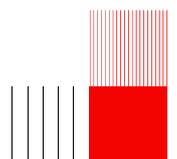
- **Le développement du sourcing** pour améliorer la connaissance des acteurs économiques PME ou TPE et locaux et leur participation aux appels d'offres, à condition que cette prise en compte ne soit pas source de discrimination entre fournisseurs.
- **L'allotissement des procédures de marchés publics** : ce principe, imposé aux acheteurs<sup>16</sup>, est destiné à susciter la plus large concurrence entre les entreprises. L'allotissement est ainsi particulièrement favorable aux petites et moyennes entreprises car il permet d'adapter plus étroitement le contenu de chaque lot de marché aux secteurs de spécialisation des PME et de construire des petits lots en procédure adaptée, pour lesquels la négociation est possible.
- **L'adaptation des modalités de publicité** en fonction des procédures, en privilégiant les publicités adaptées pour les petits lots.
- **L'élaboration de DCE non pénalisants pour les PME** en permettant l'apport de solutions variantées ou innovantes.

## 3. Les moyens

- **Une sensibilisation des services prescripteurs et un accompagnement des pôles achats sur cette thématique**, pour appréhender différemment la rédaction des pièces techniques des marchés publics.
- **Une planification plus fine**, permettant une phase de sourcing, une meilleure définition des besoins, le choix de la procédure idoine, et une rédaction des pièces plus propice à l'accès des PME aux consultations.
- **La rencontre des petits opérateurs économiques locaux** dans le cadre d'évènements organisés par PACTE PME.

---

<sup>16</sup> le non-allotissement doit rester l'exception : l'acheteur doit motiver son choix (les cas sont expressément prévus par le code de la commande publique).



## 4. Les indicateurs de résultats

- Le nombre de marchés notifiés par an attribués à des PME ou TPE.
- Le montant des dépenses réalisées auprès de PME ou TPE.
- La part des dépenses faites auprès de PME ou TPE sur la globalité des dépenses.

## C. Des actions concrètes

### 1. Les exemples existants

- De nombreux achats scientifiques sont passés auprès de PME, particulièrement performantes sur ce segment d'achat.
- La mise en place du DUME<sup>17</sup>, qui simplifie les formalités de candidature à un marché public et facilite l'accès des PME à la commande publique.

# VII. Axe « performance innovation »

Cet axe est évalué par la DAE en fonction du nombre de sociétés ayant le label de « société innovante » mais ne prend pas en compte les caractéristiques et l'objet de l'achat.

## A. Les objectifs

### 1. L'objectif de la DAE

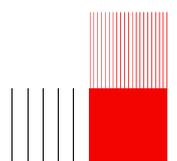
L'objectif fixé par la DAE est d'obtenir 10% des dépenses d'achats auprès de PME et ETI innovantes.

### 2. Les objectifs que l'INSA Lyon se fixe

L'INSA Lyon, à ce stade, ne se fixe pas d'objectif supplémentaire mais s'engage à atteindre l'objectif fixé par la DAE. Cet axe n'apparaît pas dans la communication faite par la DAE à l'été 2024 sur la performance achat des établissements publics. Pour évaluer cet axe, il est nécessaire

---

<sup>17</sup> Document unique de marché européen



d'identifier les fournisseurs de l'INSA Lyon relevant de la catégorie PME ou ETI innovantes et d'évaluer le montant des dépenses engagées.

## B. Les leviers Achats à mettre en place

Pour augmenter la part d'innovation dans nos achats, nous avons fait prévaloir quatre leviers :

- **L'approfondissement des techniques de sourcing** pour une meilleure connaissance des acteurs économiques innovants.
- **L'étude et l'analyse des segments d'achat** pour organiser de nouveaux achats innovants.
- **Intégrer dans les DCE la possibilité pour les candidats de proposer une solution innovante.**
- **L'utilisation de la procédure dérogatoire d'achat innovant<sup>18</sup>** permettant la mise en place d'un marché sans publicité ni mise en concurrence, lorsque c'est possible.

### 1. Les moyens

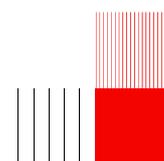
- **Une planification plus fine**, permettant une phase de sourcing, une meilleure définition des besoins, une rédaction des pièces plus propice à l'accès des PME innovantes.
- **La rencontre de sociétés innovantes** dans des salons et autres événements organisés sur le territoire Rhône Alpes.
- **Une pondération du critère prix adaptée** : la définition de critères d'attribution permettant d'apprécier la performance globale du marché. le critère du prix peut être pondéré de manière à ne pas décourager les solutions innovantes.

### 2. Les indicateurs de résultats

- Le nombre de marchés notifiés par an attribué à des sociétés innovantes ;
- Le nombre de projets achats obtenant un score suffisant à l'innovscore ;
- Le nombre de procédures d'achat innovant mises en place par an.

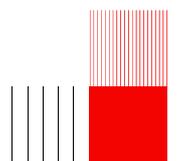
---

<sup>18</sup> L'article R. 2122-9-1 du code de la commande publique inscrit dorénavant la possibilité de passer des marchés innovants sans mise en concurrence ni publicité préalables. Initialement prévue comme une expérimentation devant prendre fin le 25 décembre 2021, l'achat public innovant est bel et bien pérennisé.



## C. Des actions concrètes

- Une procédure sans publicité ni mise en concurrence dérogatoire au droit commun de la commande publique pour une exception d'exclusivité avec une société innovante ;
- Un questionnaire proposé par l'Etat et soumis aux enseignants chercheurs qui souhaitent acquérir des matériels scientifiques « innovants » : l'*Innovscore*, outil développé par Bercy pour qualifier le caractère innovant d'un achat, est un premier indicateur pour vérifier si la procédure spécifique est applicable ou non.



## ANNEXE - Les risques liés à la commande publique

La cartographie établie dans le cadre du déploiement du contrôle interne, a permis d'identifier un certain nombre de risques relatifs aux procédures de passation de marchés publics.

### 1. Les risques de gestion

Il s'agit de l'ensemble des risques liés à la gestion de la dépense, de la définition du besoin à la formalisation de l'engagement juridique (EJ). Ces risques sont pour partie maîtrisés grâce à la procédure de « visa achat » des EJ mise en place au Pôle Achat-DAF. Ce visa permet d'éviter qu'une commande soit passée en dehors d'un marché, toutes les fois où elle devrait être effectuée dans le cadre de celui-ci : les EJ sont rattachés à des codes achats reliés à des marchés attribués à des fournisseurs ; l'ensemble de cette chaîne doit être respectée ; à défaut, la demande d'achat doit être justifiée et validée par le pôle Achat - DAF avant l'émission d'un bon de commande.

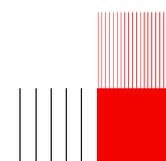
Cette procédure s'applique à l'ensemble de l'établissement et pour le périmètre des marchés publics passés par le Pôle Achat – DAF. Une autre procédure de contrôle existe pour assurer le respect des marchés passés par le Pôle Achat Marchés de la DPI.

### 2. Les risques financiers

Un risque financier peut survenir lorsque l'obligation de mise en concurrence, qui vise à garantir le respect de la liberté d'accès à la commande publique, en permettant à l'établissement de sélectionner l'offre la mieux disante, n'est pas respectée.

Les recours contentieux, intentés par les candidats évincés ou potentiels, font également courir un risque financier à l'établissement :

- **Le référé précontractuel** a pour but de prévenir la passation d'un contrat qui méconnaîtrait les règles de publicité et de mise en concurrence applicables. Il permet aux candidats, constatant un manquement à ces règles, d'obtenir du juge du référé qu'il prononce les mesures nécessaires pour y remédier, avant la signature du contrat. Le juge est en mesure de demander une indemnisation pour le candidat dans la mesure où il a pu démontrer qu'il avait été subi un préjudice.
- **Le référé contractuel**, permet de sanctionner les manquements aux obligations de publicité et de mise en concurrence, après la signature du contrat. Le juge du référé



contractuel peut prononcer l'annulation du contrat, sa résiliation, la réduction de sa durée et des pénalités financières.

Ces sanctions sont applicables à toutes les procédures de marchés publics y compris en procédure adaptée.

### 3. Les risques pénaux

Toutes qualifiées de manquement à la probité, ce ne sont pas moins de cinq infractions qui sont directement visées par le code pénal. Est concerné, quiconque intervient dans le processus d'attribution et d'exécution d'un marché. En cas de constat d'une infraction, la responsabilité de **tout agent en charge de la passation et du suivi de l'exécution**<sup>19</sup> des marchés et des commandes peut être engagée.

- **Le délit de favoritisme** sanctionne les agents publics qui procurent ou tentent de procurer à autrui un avantage injustifié. Est visée par ces dispositions pénales toute personne qui, **quelle que soit sa fonction**, a le pouvoir d'intervenir dans la procédure.

#### EXEMPLES :

- **Au stade de la définition du besoin** : la sollicitation et la participation d'une entreprise à la préparation du marché peut entraîner la rédaction d'un cahier des charges « sur mesure » ou le recours non justifié à une procédure dérogatoire. La transmission d'une information privilégiée sur les coûts ou les contrats peut fournir un avantage substantiel à un candidat, le fractionnement artificiel d'un marché public afin de contourner l'application des règles de publicité et de mise en concurrence.
- **Pendant l'examen des offres** : l'exercice d'une influence sur la commission d'appel d'offres, une notation orientée, ou le non respect des critères de notation définis dans les pièces de la consultation.

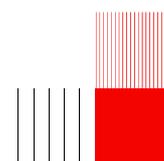
#### PEINES ENCOURUES :

Le délit de favoritisme est puni de 2 ans d'emprisonnement et 200 000 € d'amende.

- **La corruption** : se caractérise par le fait, pour une personne chargée d'une mission de service public, de solliciter ou d'accepter, sans droit, à tout moment, directement ou

---

<sup>19</sup> la responsabilité sur un acte de gestion financière dans le cadre d'un marché public est partagée entre les pôles Achats, les agents du service prescripteur, l'agence comptable (pour la partie contrôle et conservation des pièces) et la Direction.



indirectement, des offres, des promesses, des dons, des présents ou des avantages quelconques pour elle-même ou pour autrui en échange d'actes susceptibles d'aboutir à l'attribution d'un marché public. Dans ce sens, il s'agit de corruption passive (la corruption active étant le pendant, soit le fait de corrompre un agent public).

**EXEMPLE :**

Un membre de la commission d'appel d'offres sollicite le versement d'une commission de la part d'un candidat pour faciliter l'attribution du marché à cette entreprise.

**PEINES ENCOURUES :**

Le délit de corruption active ou passive est puni de 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de 1 000 000€. Le montant de l'amende peut être porté au double du produit tiré de l'infraction.

- **La prise illégale d'intérêt :** il s'agit du fait pour une personne chargée d'une mission de service public de prendre, de recevoir ou de conserver directement ou indirectement un intérêt quelconque dans une entreprise ou une opération dont il avait au moment de l'acte, en tout ou en partie, la charge d'assurer l'administration, la surveillance, la liquidation ou le paiement.

**EXEMPLE :** l'intervention d'un agent ou d'un élu dans la passation d'un marché avec une entreprise dont il (ou un membre de sa famille) est le gérant de fait.

**PEINES ENCOURUES :** Pour ce délit, la peine maximale est de 5 ans d'emprisonnement, 500 000 € d'amende (art. L.432-12 du code pénal). Le montant de l'amende peut être porté au double du produit tiré de l'infraction.

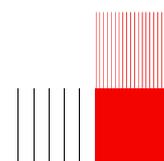
- **Le délit de concussion :** est constitué quand une personne chargée d'une mission de service public reçoit, exige ou ordonne de percevoir une somme indue ou accorde une franchise de droits, une exonération en violation avec des règles juridiques.

**EXEMPLE :** Abstention d'application des pénalités dues au titre de l'application du contrat.

**PEINES ENCOURUES :** elles peuvent aller jusqu'à 5 ans d'emprisonnement 500 000 € d'amende.

#### *4. Les risques disciplinaires*

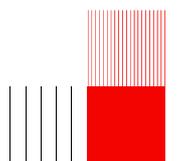
« Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre un intérêt public et des intérêts publics ou privés, de nature à influencer ou paraître influencer l'exercice indépendant,



impartial et objectif de ses fonctions »<sup>20</sup> Lorsqu'il est confronté à une situation à risque, telle que décrite par l'article cité, l'agent public doit veiller à faire cesser immédiatement ou à prévenir le risque.

---

<sup>20</sup> Article 25 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 5.5**

**Approbation des tarifs**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 711-1 et suivants,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

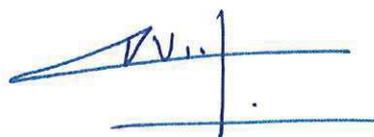
Approuve les tarifs annexés à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



## **Tarifs INSA Lyon**

*Formation Initiale*

[Formation - Bachelor](#)

[Formation - Masters](#)

*Fédération CLYM*

[CLYM \(page 1\)](#)

[CLYM \(page 2\)](#)

Les tarifs qui composent ce recueil sont H.T. (sauf page Bibliothèque), la TVA s'appliquera selon les dispositions du Code Général des Impôts.

Campus LyonTech - Institut National des Sciences Appliquées de Lyon  
20 Avenue Albert Einstein - 69121 Villeurbanne Cedex

**Formation - tarifs spécifiques diplôme d'établissement**

Bachelor Assistant Ingénieur Mutation Technologiques et Industrielles (MTI) Toutes spécialités		Rappel 2023-2024	Tarif 2024-2025	Variation
Etudiants extra-communautaires - Frais de formation annuels			6 000,00 €	nouveau
Frais de candidature sur Parcoursup			0,00 €	nouveau
Frais de candidature sur Etudes en France pour les candidats ne pouvant pas candidater sur Parcoursup			95,00 €	nouveau
Frais de formation en première année (hors étudiants extra-communautaires)	Boursiers CROUS		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles inférieurs à 15 576 €		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 15 576 € et 20 083 €		222,22 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 20 084 € et 24 422 €		628,54 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 24 423 € et 29 032 €		1 154,70 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 29 033 € et 34 509 €		1 777,78 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 34 510 € et 40 752 €		2 484,52 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 40 753 € et 47 875 €		3 265,99 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 47 876 € et 57 297 €		4 115,61 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 57 298 € et 73 537 €		5 028,31 €	nouveau
Revenus disponibles supérieurs à 73 537 €		6 000,00 €	nouveau	
Frais de formation annuels dans le cadre d'une césure (égal à deux tiers des frais de formation en première année) (hors étudiants extra-communautaires)	Boursiers CROUS		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles inférieurs à 15 576 €		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 15 576 € et 20 083 €		148,15 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 20 084 € et 24 422 €		419,03 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 24 423 € et 29 032 €		769,80 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 29 033 € et 34 509 €		1 185,19 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 34 510 € et 40 752 €		1 656,35 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 40 753 € et 47 875 €		2 177,32 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 47 876 € et 57 297 €		2 743,74 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 57 298 € et 73 537 €		3 352,21 €	nouveau
Revenus disponibles supérieurs à 73 537 €		4 000,00 €	nouveau	
Frais de formation pour la formation pré-bachelor pour une rentrée en septembre (égal à la moitié des frais de formation en première année) (hors étudiants extra-communautaires)	Boursiers CROUS		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles inférieurs à 15 576 €		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 15 576 € et 20 083 €		111,11 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 20 084 € et 24 422 €		314,27 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 24 423 € et 29 032 €		577,35 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 29 033 € et 34 509 €		888,89 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 34 510 € et 40 752 €		1 242,26 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 40 753 € et 47 875 €		1 632,99 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 47 876 € et 57 297 €		2 057,81 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 57 298 € et 73 537 €		2 514,16 €	nouveau
Revenus disponibles supérieurs à 73 537 €		3 000,00 €	nouveau	
Frais de formation pour la formation pré-bachelor pour une rentrée en février (égal à un tiers des frais de formation en première année) (hors étudiants extra-communautaires)	Boursiers CROUS		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles inférieurs à 15 576 €		0,00 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 15 576 € et 20 083 €		74,07 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 20 084 € et 24 422 €		209,51 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 24 423 € et 29 032 €		384,90 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 29 033 € et 34 509 €		592,59 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 34 510 € et 40 752 €		828,17 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 40 753 € et 47 875 €		1 088,66 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 47 876 € et 57 297 €		1 371,87 €	nouveau
	Revenus disponibles compris entre 57 298 € et 73 537 €		1 676,10 €	nouveau
Revenus disponibles supérieurs à 73 537 €		2 000,00 €	nouveau	

Dans le cadre d'un redoublement, le tarif est proratisé en fonction du nombre de crédits ECTS à valider.

*Tarifs des Masters*

Masters	Rappel 2023-2024	Tarif 2024-2025	Variation
Frais de formation Master Intelligence Artificielle MINDS *	10 000,00 €	10 000,00 €	0,00%
Frais de candidature Master Intelligence Artificielle MINDS sur Etudes en France		128,00 €	nouveau

\*Ce tarif n'inclut pas les droits d'inscription universitaire, fixés par arrêté Ministériel.

Fédération CLYM - tarifications de l'utilisation des matériels scientifiques (page 1)

Cotisation annuelle des membres du CLYM	Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Accès aux équipements du CLYM	1 500,00 €	2 000,00 €	33,33%

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "ETEM FEI TITAN"		Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Laboratoire EPIC	coût complet (mode HV)	1 500,00 €	1 500,00 €	0,00%
	coût complet (mode ETEM)	1 770,00 €	1 770,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	1 950,00 €	1 950,00 €	0,00%
	coût complet (mode ETEM)	2 300,00 €	2 300,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	368,00 €	400,00 €	8,70%
	coût marginal avec prise en charge	500,00 €	540,00 €	8,00%
Laboratoires CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		1 280,00 €	1 280,00 €	0,00%

Fourniture de consommables en sus

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Mode ETEM : utilisation en mode environnemental - Hors conditions spéciales (nous consulter)

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "ESEM Thermofisher Quattro"		Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV)	380,00 €	380,00 €	0,00%
	coût complet (mode ESEM)	660,00 €	660,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	550,00 €	550,00 €	0,00%
	coût complet (mode ESEM)	950,00 €	950,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	131,00 €	150,00 €	14,50%
	coût marginal avec prise en charge	160,00 €	185,00 €	15,63%
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		295,00 €	295,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Mode ESEM : utilisation en mode environnemental - Hors conditions spéciales (nous consulter)

Nouveau matériel plus performant, en remplacement du microscope "ESEM FEI XL30"

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "FIB Zeiss Nvision 40"		Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV)	1 300,00 €	1 300,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	1 490,00 €	1 490,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	219,00 €	250,00 €	14,16%
	coût marginal avec prise en charge	350,00 €	400,00 €	14,29%
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)		1 200,00 €	1 200,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "AFM Bruker Icon"		Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Laboratoire et EPIC	coût complet (mode HV) - Imagerie classique	300,00 €	300,00 €	0,00%
	coût complet (mode HV) - Imagerie avec pointes spéciales	350,00 €	350,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV) - Imagerie classique	380,00 €	380,00 €	0,00%
	coût complet (mode HV) - Imagerie avec pointes spéciales	430,00 €	430,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge - Imagerie classique	80,00 €	85,00 €	6,25%
	coût marginal autonome sans prise en charge - Imagerie avec pointes spéciales	130,00 €	135,00 €	3,85%
	coût marginal avec prise en charge - Imagerie classique	180,00 €	190,00 €	5,56%
	coût marginal avec prise en charge - Imagerie avec pointes spéciales	230,00 €	240,00 €	4,35%
Laboratoires du CNRS ou EPST (amortissement + fonctionnement)	coût complet - imagerie classique	220,00 €	230,00 €	4,55%
	coût complet - imagerie avec pointes spéciales	270,00 €	280,00 €	3,70%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

**Fédération CLYM - tarifications de l'utilisation des matériels scientifiques (page 2)**

Tarifs pour 1/2 journée - montants HT Matériel "TEM JEOL NEO-ARM"		Tarif au 15/07/2024	Tarif au 01/01/2025	Variation
Laboratoire EPIC	coût complet (mode HV)	1 313,00 €	1 313,00 €	0,00%
Industriels et sociétés privés	coût complet (mode HV)	1 313,00 €	1 313,00 €	0,00%
Membres du CLYM	coût marginal autonome sans prise en charge	365,00 €	365,00 €	0,00%
	coût marginal avec prise en charge	455,00 €	455,00 €	0,00%
Secteur public Lyon/Saint-Etienne		480,00 €	480,00 €	0,00%
Laboratoires CNRS ou EPST (hors secteur public Lyon/Saint-Etienne)		1 010,00 €	1 010,00 €	0,00%

Mode HV (Haut Vide) : utilisation en mode conventionnel

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 5.6**

**Plan d'actions et cartographie des risques budgétaires et comptables –  
Contrôle interne**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

- Vu le code de l'éducation  
Vu l'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP)  
Vu l'arrêté du 17 décembre 2015 pris en application du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la GBCP  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

---

Approuve les plans d'actions associés aux cartographies des risques budgétaires et comptables des processus définis ci-après, conformément aux documents figurant en annexe de la présente délibération :

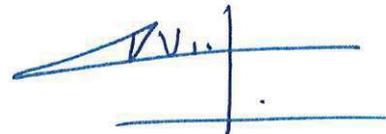
- Décider et réaliser une dépense (hors missions, dépenses spécifiques et rémunérations)
- Marchés/ Commande publique

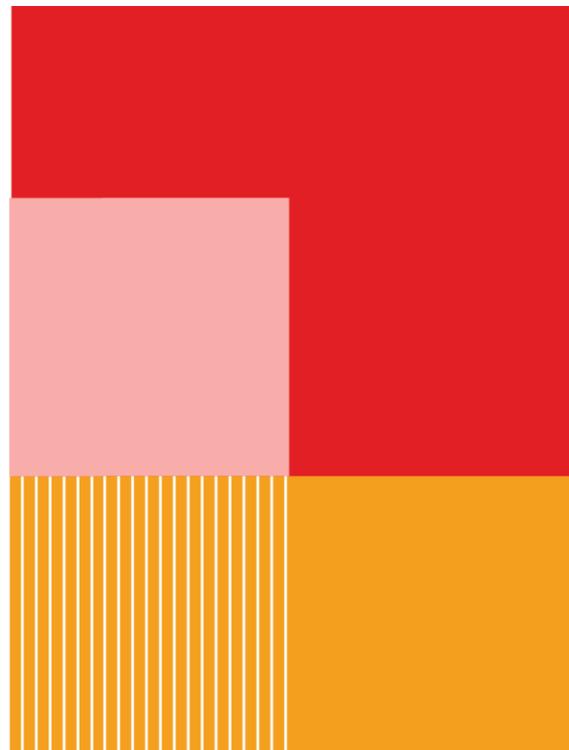
**Résultats du vote :**

*Membres présents ou représentés* : 26  
*Nombre de voix pour* : 26  
*Nombre de voix contre* : 00  
*Nombre d'abstentions* : 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration





# **MAÎTRISE DES RISQUES ET CONTRÔLE INTERNE BUDGÉTAIRE ET COMPTABLE**

## **CARTOGRAPHIES DES RISQUES ET PLANS D' ACTIONS**

**Conseil d'Administration du 12/12/2024**

Date : 26/11/2024

Rédacteur :  
Fouziya EL KARTITE

Responsable de Pôle Maîtrise des risques et contrôle interne budgétaire et comptable  
Direction Aide au Pilotage et Amélioration Continue - DAPAC

# Sommaire

I)	Eléments de contexte de la démarche de maîtrise des risques et de contrôle interne budgétaire et comptable à l'INSA Lyon .....	p3
	• Liste des acronymes.....	p4
	• Paramètres de cotation des risques.....	p5
II)	Processus « Décider et réaliser une dépense » :	
	1) Cartographie des risques .....	p6
	2) Plan d'actions .....	p10
III)	Processus « Marchés/ Commande Publique » :	
	1) Cartographie des risques.....	p17
	2) Plan d'actions.....	p21

## I) **Éléments de contexte de la démarche de maîtrise des risques et contrôle interne budgétaire et comptable (MRCI) à l'INSA Lyon**

### Contexte réglementaire

L'article 215 du décret n 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) pose l'obligation de mettre en place un contrôle interne. L'arrêté du 17/12/2015 pris en application de l'article 215 du décret GBCP offre un cadre de référence des contrôles internes budgétaires et comptables. Il explicite les principes directeurs et la démarche à mettre en œuvre.

Le contrôle interne budgétaire et comptable, est l'ensemble des dispositifs permanents et formalisés ayant pour objet de maîtriser les risques pouvant affecter :

- La qualité de la comptabilité budgétaire et de soutenabilité de la programmation et de son exécution.
- La qualité des comptes sur l'ensemble de la fonction comptable, depuis le fait générateur d'une opération jusqu'à son dénouement comptable

L'arrêté d'application du 17/12/2015 indique également :

« L'organe délibérant [...] au moins une fois par an :

- il est informé de l'état de déploiement du contrôle interne budgétaire et du contrôle interne comptable de l'organisme ;
- il valide le plan d'action établi sur la base de cartographie (s) des risques budgétaires et des risques comptables »

### Méthode privilégiée

L'INSA Lyon a choisi de mettre en place une démarche transversale, prenant en compte **le versant budgétaire** et **le versant comptable**. L'objectif est d'apporter une assurance raisonnable que des dispositifs sont mis en place pour mieux maîtriser les activités de l'établissement, et tendre vers la satisfaction des parties prenantes.

L'établissement a choisi de s'appuyer sur l'ossature constituée par ses processus pour déployer la démarche de Maîtrise des Risques et Contrôle Interne budgétaire et comptable (MRCI).

Toutes les entités et services sont concernés. Le pilotage et le déploiement sont assurés par une comitologie dédiée. (Comité de pilotage, comité opérationnel), et des groupes de travail. La participation active des référents MRCI issus des entités et services, des pilotes de processus, permettent de nourrir les réflexions et de construire le dispositif.

La démarche la MRCI a commencé par une construction de la méthodologie en Janvier 2024 (un document de cadrage, et des fiches pratiques ont été rédigés en ce sens, ils constituent des pièces annexes au présent dossier). Le déploiement a débuté en mai 2024.

L'établissement a sélectionné des macro-processus prioritaires qui pourront être réinterrogés en fonction des enjeux. Ils sont les suivants :

- Les dépenses
- Les recettes
- Le circuit de visas et signatures des contrats et conventions

Les macro-processus, sont composés de processus. Le travail a commencé par le macro-processus des Dépenses, et deux processus ont été étudiés.

- ✓ « Décider et réaliser une dépense » (hors missions, hors dépenses spécifiques et hors rémunération)
- ✓ « Marchés/Commande Publique ».

Une cartographie des risques et un plan d'actions associé ont été réalisés pour les deux processus étudiés, et sont soumis au vote du conseil d'administration le 12/12/2024.

## Liste des acronymes

AC	Agence Comptable
AE	Autorisations d'Engagement
AGRUHM	Module base des tiers (personnes, fournisseurs) du Système d'informations
ANR	Agence Nationale de la Recherche
AsTrES	Assemblée pour la Transition Ecologique et Sociale
BPU	Bordereaux de Prix Unitaires
CCAP	Cahier des Clauses Administratives Partoculières
CCTP	Cahier des Clauses Techniques Particulères
CNU	Comité National des Universités
COS	Comité de Sélection
CP	Crédits de paiements
CP	Commande Publique
CR	Centre de Responsabilité
DAF	Direction des Affaires Financières
DAJ	Direction des Affaires Juridiques
DAPAC	Direction Aide au Pilotage et Amélioration Continue
DCE	Dossier de Consultation des Entreprises
DGS	Direction Générale des Services
DP	Demande de Paiement
DPGF	Décomposition des Prix Globale et Forfaitaire
DPI	Direction du Patrimoine Immobilier
DRH	Direction des Ressources Humaines
DSI	Direction des Systèmes d'Informations
EJ	Engagement Juridique
GBCP	Gestion Budgétaire et Comptable Publique
GFC	Nom du Système d'informations financières
IM	Intérêts moratoires
MRCI	Maîtrise des Risques et Contrôle Interne
PAMPI	Pôle Administratif et Marchés Publics Immobiliers
PJ	Pièce justificative
RGP	Responsabilité des Gestionnaires Publics
SF	Service Fait
SI	Système d'informations
SID	Système d'Information Décisionnel
SIDD	Service Interuniversitaire du Domaine de la Doua
UB	Unité Budgétaire

## Paramètres de cotation des risques

La cotation des risques se réalise en deux phases : l'appréciation du risque inhérent, ou "brut", puis l'appréciation du "risque net"

Un note est tout d'abord attribuée à la probabilité de survenance du risque selon l'échelle suivante :

**La probabilité de survenance du risque et/ou récurrence du risque.**

Cotation	1	2	3	4
Probabilité	Evènement exceptionnel ou une à deux fois par an ou <1%	Evènement rare ou une à deux fois par trimestre ou 4 à 6 fois par an ou jusqu'à 4%	Evènement possible ou une à deux fois par mois ou 4 à 24 %	Evènement fréquent ou plusieurs fois par semaine ou 25% et plus

Ensuite différents impacts sont appréciés et notés selon l'échelle suivante et une note "moyenne" d'impact est calculée.

**L'impact du risque**

Cotation	1	2	3	4
Impact financier annuel	Presque nul Inférieur à 20K€	Significatif Entre 20 et 100K€	Très significatif Entre 100 et 200K€	Critique Supérieur à 200K€
Impact sur qualité des données comptables	Aucun	Significatif	Très significatif	Critique
Impact sur la soutenabilité budgétaire	Aucun	Significatif	Très significatif	Critique
Légal	Aucun	Faiblement significatif	Significatif : recours au TA ou juridiction spécialisée	Très significatif : recours au pénal
Image	Limité au personnel de l'établissement	Auprès des étudiants et des partenaires directs de l'établissement	Dans les médias spécialisés audience restreinte	Dans les médias grand public audience large
Social / Ressources Humaines	Aucun	Faiblement significatif	Significatif	Très significatif
Environnemental*	Presque nul	Significatif	Très significatif	Critique

\* Le critère environnemental a été pris en compte à partir du 2<sup>e</sup> processus étudié : "Marchés/ Commande Publique"

==> La probabilité multipliée l'impact donne le risque "brut" ou inhérent.

Dans un second temps, une appréciation de la maîtrise du risque avec les éléments déjà en place est appréciée à l'aune de 3 le importants du contrôle interne que sont la documentation, l'organisation et la traçabilité.

L'outil "Echelle de Maturité de la gestion des Risques" dit "EMR" a servi de base de travail dans cette phase.

**Le niveau de maîtrise du risque au travers des leviers Documentation/Organisation/Traçabilité**

Cotation	4	3	2	1
	Non fiable ou informel	Standardisé	Evolué	Optimisé
Degré de maîtrise du risque	Procédures non définies ou non documentées de manière adéquate - absence ou carence de/dans la traçabilité et le pilotage.	Organisation structurée, procédures documentées mais pas de test sur l'effectivité, carences dans la traçabilité et dans le pilotage.	Organisation structurée, procédures documentées et traçabilité assurée, réalisation de test mais pas de reporting- pilotage insuffisant.	Organisation structurée, procédures documentées, traçabilité assurée, réalisation de test et reporting vers la direction.
	Niveaux 1 et 2 de l'EMR	Niveau 3 de l'EMR	Niveau 4 de l'EMR	Niveau 5 de l'EMR

Eléments de détails pour aider à la cotation de la "maîtrise" à l'aide des leviers :

<p style="text-align: center;"><b>Organisation</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Organiser les fonctions comptables et financières</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>* Des acteurs (attribution, séparation des tâches, droits juridiques et informatiques, suppléance, supervision (points de contrôle))</li> <li>* Des contrôles : définition d'une "politique" de contrôle</li> <li>* Du Système d'information : intégration du SI, accès différencié au SI, embarquement des contrôles dans le SI</li> <li>* Organisation de la protection des actifs : recensement et protection des fonds, valeurs et biens</li> </ul>	<p style="text-align: center;"><b>Documentation</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Documenter l'organisation, les risques, les procédures...</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Exhaustivité, accessibilité, actualisation de la documentation</li> <li>*De l'organisation (diffusion d'OFN complet et actualisé)</li> <li>*Des procédures et des contrôles (guide procédure, grilles de contrôles.</li> <li>*Du SI (conception applicative, emploi, utilisation des applications)</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Traçabilité</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Tracer les acteurs et les opérations = maîtriser</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>*Des acteurs (identification) à chaque moment d'une transaction, revue des droits informatique régulièrement faite etc.</li> <li>*Des opérations : intégrité des données dans le SI (irréversibilité assurée par procédure de validation, trace des modifications, suppressions</li> <li>*Définition d'une politique d'archivage</li> <li>*Sauvegarde et continuité du SI</li> </ul>	

Le niveau de risque net se calcule de la manière suivante : (Probabilité x Impact) corrélé au niveau de Maîtrise du risque (coef.)

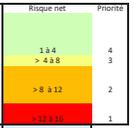
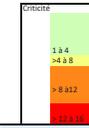
Chaque risque est ensuite classé dans la cartographie des risques en fonction de sa note, allant des risques les plus faibles aux risques les plus importants selon l'échelle suivante :

Risque très élevé	> 12 à 16
Risque fort	> 8 à 12
Risque moyen	> 4 à 8
Risque faible	> 0 à 4

## II) Processus "Décider et réaliser une dépense"

### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables

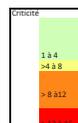
Note de 1 à 4



Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "légal"	Impact image	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C = P*I)	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Traçabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité
1	Analyse du besoin	Risques légaux / Risques financiers car le contrôle de la légalité/opportunité de l'achat n'est pas clairement identifié et organisé. Conséquences possible: des agents peuvent être amenés à prendre des décisions qui ne relèvent pas de leur responsabilité.	Pas d'acteur clairement défini pour mener cette mission. Pas de formalisation, ni de méthode claire, communiquée et connue des agents.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	■	■	■	■	■	■	4	3	11,5	4	4	4	⊗	1,00	0%	11,5	2
2	Analyse du besoin	Légalité et/ou opportunité de la dépense non contrôlée. La dépense induite est manifestement illégale ou injustifiée au regard du principe de bonne gestion des deniers publics.	Le besoin n'est pas justifié et ne répond pas à l'exigence de bonne gestion des deniers publics.	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	4	3	11,0	4	3	3	ⓘ	0,75	25%	8,3	2
3	Analyse du besoin	Gaspillage, perte du fait de la non utilisation d'un stock disponible.	Manque de communication, de connaissance des éventuels stocks disponibles au sein de l'entité, ou d'autres entités.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	3	3	8,0	4	4	4	⊗	1,00	0%	8,0	3
4	Validation de l'EJ	Pas d'harmonisation des points de contrôle de l'EJ avant sa validation sur tous les périmètres de l'établissement.	Suivant les périmètres, les points de contrôle ne sont pas forcément listés, connus et respectés.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	2	4	7,3	4	4	4	⊗	1,00	0%	7,3	3
5	Analyse du besoin	Indisponibilité des crédits : incapacité de l'UB à faire face à la dépense engagée.	Méconnaissance des autorisations budgétaires, des crédits disponibles pour répondre aux besoins.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	3	3	8,5	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	5,5	3
6	Validation de l'EJ	Commande hors bon de commande GFC : non respect des règles d'engagement des dépenses. La dépense est potentiellement non prévue au budget. Conséquences possibles retards de paiements, intérêts moratoires... La comptabilité d'engagement n'est pas sincère, il y a une absence de traçabilité...	Omission de la création de l'EJ au moment du fait générateur. Commande passée après réception de facture. La comptabilité des AE ne retrace pas la totalité des engagements juridiques. Si la consommation des CP n'intervient pas avant la fin de l'exercice les charges à payer sont sous-estimées.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	■	■	■	■	■	■	4	3	11,0	3	2	3	ⓘ	0,50	50%	5,5	3
7	Mise à jour EJ	Qualité comptable altérée, Risque sur la budgétisation et programmation ultérieure. Les EJ ne sont pas mis à jour régulièrement. Les charges à payer sont erronées.	Concerne le solde ou le nettoyage de l'EJ après la fin des paiements relatifs à l'EJ.	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	2	4	8,0	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	5,2	3
8	Service Fait / Constatation	Inventaire comptable non fiable, ne reflète pas la réalité de l'inventaire physique. La date de mise en service des biens n'est pas transmise à l'AC.	Un formulaire est à renseigner à destination de l'AC pour mise à jour et suivi de l'inventaire au moment de la constatation du SF. Pas de mise à jour des fiches d'inventaire (fiche immobilisation).	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	3	4	10,0	3	3	2	ⓘ	0,50	50%	5,0	3
9	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Recours indu à une demande de paiement directe, alors que le paiement de la même prestation a déjà eu lieu, via un EJ. Lorsqu'il est involontaire : il s'agit d'une erreur. Lorsqu'il est volontaire : il s'agit d'une atteinte à la probité.	Des DP sont réalisées alors que des engagements préalable ont été faits, consommation en double des AE (dépenses hors cadre des DP). Atteinte à la probité : fait pour un agent de mettre l'établissement devant le fait accompli, soit pour son profit personnel, soit pour le compte d'un tiers, en contrepartie d'avantages, de rémunérations, de services...	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	4	2	7,7	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	5,0	3
10	Demande de paiement	Contentieux suite à non paiement des Intérêts Moratoires (IM).	Non paiement des IM alors qu'ils sont bien dus.	Juridique (contentieux liés aux règles de la commande publique)	■	■	■	■	■	■	2	3	7,0	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	4,6	3
11	Expression du besoin	Manque d'efficacité, perte de temps. Demande incomplète, imprécise.	Demande incomplète, imprécision, manque de détails sur les caractéristiques précises du besoin (bien ou service).	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	2	3	6,5	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	4,2	3

## II) Processus "Décider et réaliser une dépense"

### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables



Note de 1 à 4

Cotation Risque existant "Brut" ou Inhérent

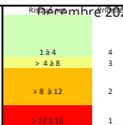
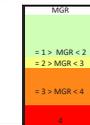
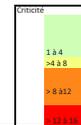
Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)  
Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)

Cotation Risque résiduel (risque net)

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "légal"	Impact Image	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation Attribution, séparation des tâches, suppléance, supervision. Doit être formalisée, communiquée et mise à jour	Levier Documentation Documentation de l'organisation (ORNI), des procédures (Guide de procédures), la formation des agents aux procédures. Documentation des contrôles et des risques. Doit être accessible et mise à jour.	Levier Traçabilité Traçabilité dans le SI, ou matérielle : des acteurs, des opérations, des contrôles. Modalités d'archivage et de continuité de service du SI.	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité
12	Validation de l'EJ	Validation EJ sans information du responsable budgétaire : problème, d'organisation.	Absence d'accord du responsable budgétaire, de la hiérarchie pour passer la commande.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	■	■	■	■	■	■	3	3	8,0	3	3	2	1	0,50	50%	4,0	4
13	Validation de l'EJ	Irrégularité de gestion sur financement : non respect des conditions du financeur. Des crédits ouverts sur une opération ou un contrat sont consommés de façon irrégulière (dont inéligibilité des dépenses).	Mauvaise application des clauses du contrat.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	2	3	6,0	3	3	3	1	0,65	35%	3,9	4
14	Demande de paiement	Erreur de RIB lors de la Demande de Paiement	Cas de RIB multiple pour un même tiers, ou de mauvais RIB enregistré sur la fiche tiers	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	2	3	6,0	3	3	3	1	0,65	35%	3,9	4
15	Validation de l'EJ	Validation d'un EJ "illégal" ou "frauduleux". Atteinte à la probité.	Achat effectué pour le compte d'un tiers, fraude. L' EJ ne respecte pas le principe de bonne gestion des deniers publics.	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	4	2	7,7	3	2	3	1	0,50	50%	3,8	4
16	Demande de paiement	Déclaration erronée du montant de la TVA : régularisation à venir imprévue au budget.	Le choix du mode de paiement dans le SI entraîne le choix de la TVA.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	2	3	5,5	3	3	3	1	0,65	35%	3,6	4
17	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Risque d'atteinte à la qualité des données comptables, sur le principe de réalité, et d'imputation. Risque de consommation erronée des AE.	Saisie erronée des caractéristiques de l'EJ : montant, code nacre, imputation comptable. Liée à une mauvaise définition du besoin ou une mauvaise connaissance des référentiels applicables (comptables et autres). La comptabilité d'engagement non sincère. La dépense est imputée sur des crédits non ouverts. Si mandat rejeté par le comptable, allongement des délais de paiement, déficit d'image de l'établissement...	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	1	4	5,3	3	3	3	1	0,65	35%	3,5	4
18	Réception factures	Dépassement du délai de traitement de la facture, pour cause de perte de la facture. Les factures sont reçues en dehors du service facturier et hors chorus.	Réception de facture par courrier, réception par mail dans les entités ou services (notamment venant de l'étranger).	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	2	3	4,5	3	3	4	1	0,75	25%	3,4	4
19	Mise à disposition des factures dans GoFast	Dépassement du délai de paiement, non paiement avant alerte du fournisseur.	Non mise à disposition des factures - Oubli de mettre à disposition, de renommer la facture et de la placer dans le bon dossier. <i>Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC</i>	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	3	3	7,5	2	2	3	1	0,45	55%	3,4	4
20	Réception factures	Dépassement du délai de paiement : facture reçue hors chorus pro, "réputée non reçue".	Non réception des factures via circuit Chorus Pro : soit par courrier, soit par mail au sein des entités.	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	2	2	4,3	3	3	3	1	0,65	35%	2,8	4
21	Service Fait / Certification	Certification service fait avant la livraison ou la réalisation de la prestation.	Paiement indu car la prestation ou la livraison n'est pas réalisée. Difficulté en cas de litige. Non respect des règles de la commande publique.	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	2	2	4,0	3	3	3	1	0,65	35%	2,6	4
22	Paiement au fournisseur	Facture payée en doublon.	Double dépôt de facture avec un numéro modifié par le fournisseur. Doublon d'EJ permet de payer deux fois la même facture (avec un n° différent ou identique "modifié") et un doublon de SF également...	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	2	2	4,0	3	3	3	1	0,65	35%	2,6	4

## II) Processus "Décider et réaliser une dépense"

### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables



Note de 1 à 4

Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent

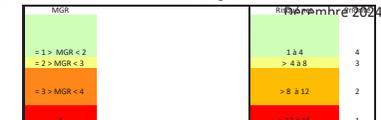
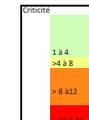
Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)  
Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)

Cotation Risque résiduel (risque net)

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "légal"	Impact Image	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation Attribution, séparation des tâches, suppléance, supervision. Doit être formalisée, communiquée et mise à jour	Levier Documentation Documentation de l'organisation (ORNI), des procédures (Guide de procédures), la formation des agents aux procédures. Documentation des contrôles et des risques. Doit être accessible et mise à jour.	Levier Traçabilité Traçabilité dans le SI, ou matérielle : des acteurs, des opérations, des contrôles. Modalités d'archivage et de continuité de service du SI.	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité
23	Validation de l'EJ	Pas de continuité de service en cas d'absence de la personne qui valide l'EJ (délégation de l'ordonnateur nécessaire).	Défaut de suppléance de l'agent disposant de la délégation de l'ordonnateur sur un périmètre donné (lien avec Délégation de l'ordonnateur).	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	2	2	3,3	4	3	3	3	0,75	25%	2,5	4
24	Demande de paiement	Dépassement du délai de paiement (allers-retours pour des modifications du Service Fait).	Perte de temps allers retours entre AC et Entités pour ajustement du SF.	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	2	4	8,0	2	2	2	2	0,30	70%	2,4	4
25	Réception factures	Dépassement du délai de paiement Perte de facture car mauvais nommage du fichier.	Erreur de saisie, impossible de retrouver la facture car elle aura été mal nommée. <i>Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC.</i>	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	3	3	7,5	2	2	2	2	0,30	70%	2,3	4
26	Saisie facture	Risque de paiement indu à un tiers erroné : erreur dans le choix du tiers (Demande de Paiement Directes hors EJ préalable)	Des noms de tiers qui se ressemblent beaucoup par exemple.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	3	3	7,5	2	2	2	2	0,30	70%	2,3	4
27	Expression du besoin	Non prise en compte de la demande.	Pas de formalisation, de traçabilité de la demande (orale), demande perdue.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	2	2	3,3	3	3	3	3	0,65	35%	2,2	4
28	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Erreur de saisie du fournisseur (choix du bon tiers).	Vérification insuffisante. Manque d'accès à la base AGRUHM. Non prise en compte des actualisations ou changement de nom.	Qualité des données comptables et impact budgétaire possible en terme de crédits	■	■	■	■	■	■	2	2	3,3	3	3	3	3	0,65	35%	2,2	4
29	Saisie facture	Affectation erronée d'un EJ dans une facture qui entraîne une consommation de CP erronée au moment du paiement.	Erreur dans les montants TTC et HT. Absence de l'engagement avant réception de facture. CeLui-ci sera fait dans l'urgence avec le risque que le SF ne soit pas réellement acquis, mais constaté de manière erronée par l'entité ou le service pour que la facture puisse être payée, mais à tort...	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	2	2	3,3	3	3	3	3	0,65	35%	2,2	4
30	Expression du besoin	Non respect des "règles de la commande publique" et de "bonne gestion des deniers publics".	Commande engagée et payée sur des deniers personnels. Puis demande de remboursement...	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	■	■	■	■	■	■	3	1	2,7	3	4	4	4	0,80	20%	2,1	4
31	Service Fait / Constatation	Absence de contrôle réel du SF, ou SF mal contrôlé. Constatation SF sans validation de la conformité avec la commande (nature, fonctionnement, etc...).	Irrégularité des services faits : tardifs, erronés, non ou mal documentés. Fiabilité : mauvaise qualité des rattachements de charges en fin d'exercice. Paiement indu car prestation ou livraison non réalisée. Difficultés en cas de litiges, perte de voie de recours si pas de réclamation faite dans les temps. Non respect des règles de la Commande Publique.	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	1	3	3,0	3	3	3	3	0,65	35%	2,0	4
32	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Atteinte à la probité. Absence ou mauvaise traduction de l'EJ dans le SI, valorisation erronée de l'EJ : sur ou sous-estimation au regard des règles de consommation des AE.	Un agent falsifie sciemment la valeur de l'EJ (modification articles, quantités,) à son profit ou au profit d'un tiers, en contrepartie d'avantages, de services, ou de rémunération.	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	3	1	3,0	3	4	2	2	0,65	35%	2,0	4

## II) Processus "Décider et réaliser une dépense"

### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables



Note de 1 à 4

Cotation Risque existant "Brut" ou inhérent

Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)  
Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)

Cotation Risque résiduel (risque net)

Rang	Activité	Libellé du risque	Commentaires / Facteurs de risques	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "légal"	Impact Image	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Traçabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coeef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Cotation Risque résiduel (risque net)	Priorité
33	Demande de paiement	Liquidation erronée : erreur montantou PJ manquante.	Montant ou pièce justificatives manquantes.	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	2	2	3,0	3	3	3	1	0,65	35%	2,0	4
34	Analyse du besoin	Engagement indu de la responsabilité d'un agent. Pas de validation "hiérarchique" ou du responsable "budgétaire" concerné.	La validation d'un EJ nécessite une délégation de l'ordonnateur. L'organisation doit prévoir la décision au bon niveau.	Validation de l'ordonnateur : depuis la légalité, l'opportunité jusqu'à la validation de l'EJ	■	■	■	■	■	■	3	1	2,8	3	3	3	1	0,65	35%	1,8	4
35	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Disponibilité des pièces justificatives défailante ou absente (archivage, classement, conservation).	Pas de pièces justificatives réglementaires pour la dépense concernée. Voir Liste des PJ réglementaires (critère "justification").	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	1	2	2,7	3	3	3	1	0,65	35%	1,7	4
36	Réception factures	Dépassement du délai de paiement dû à l'absence de téléchargement facture sur chorus pro.	Pas de téléchargement soit problème technique, soit manque d'effectif. <i>Risque devrait disparaître avec connexion Chorus et GFC.</i>	Délais de paiement	■	■	■	■	■	■	2	1	2,2	3	3	3	1	0,65	35%	1,4	4
37	Formalisation besoin dans le SI : création EJ	Doublon d'EJ : Risque sur qualité comptable (réalité) et consommation des AE erronée. Risque de double paiement de la même prestation/livraison si SF fait en double aussi...	Impact sur les charges à payer qui seraient surévaluées à tort si "un service fait" est constaté sur l'EJ en doublon.	Qualité des données comptables	■	■	■	■	■	■	1	2	2,7	2	2	3	1	0,45	55%	1,2	4
38	Validation de l'EJ	Irrégularité de l'engagement : personne non habilitée, absence de délégation de signature, ou au-delà de la délégation accordée. Visa non conforme.	Non concordance entre délégation de l'ordonnateur et habilitation dans le SI.	Habilitations informatiques en lien avec délégation ordonnateur, périmètre agents...	■	■	■	■	■	■	2	1	2,3	3	2	3	1	0,50	50%	1,2	4
39	Expression du besoin	Délai de traitement important, perte d'efficacité : demande envoyée à un destinataire non concerné, mauvaise identification de l'interlocuteur qui va traiter la demande.	Défaut d'information sur l'organisation au sein du service, de la direction concernée.	Organisation générale (établissement, ou service, entité)	■	■	■	■	■	■	2	1	1,7	3	3	3	1	0,65	35%	1,1	4

## II) Processus « Décider et réaliser une dépense »

### 2) Plan d'actions

- a) – Synthétique
- b) - Détaillé

## a) - Plan d'actions synthétique

<b>Actions transversales (sur plusieurs typologies de risques)</b>	<b>Risques</b>
Sensibilisation, formation des agents. Compléter les formations existantes avec un volet sur la responsabilité des gestionnaires publics, les règles de la commande publiques...	Traçabilité de la validation de l'ordonnateur // qualité comptable, disponibilité des crédits // respect de la réglementation, de la politique de l'établissement.
Etat des lieux du traitement de la dépenses et de l'organisation de la traçabilité de la validation de l'ordonnateur. Revue de la délégation de l'ordonnateur. (Clarté, simplification, exhaustivité).	Traçabilité de la validation de l'ordonnateur // organisation de l'établissement perfectible.
Harmonisation des pratiques de validation des EJ : lister les points de contrôles à respecter par tous les périmètres de l'établissement	Sécurisation, cohérence
<b>Actions ciblées (sur une typologie de risque)</b>	<b>Risques</b>
Amélioration de l'accès à la documentation des procédures, des notes, des guides. Création d'un espace transversal GO FAST ordonnateur et comptable avec les informations utiles aux agents acteurs de la chaîne financière.	Traçabilité de la validation de l'ordonnateur.
Création d'un Bulletin Officiel INSA Lyon pour communiquer autour des délibérations des instances, des décisions du directeurs ...	Respect de la politique de l'établissement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etude des possibilités de mutualisation des achats.</li> <li>• Alerter sur la bonne gestion des stocks disponibles.</li> </ul>	Organisation générale perfectible.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Faciliter le suivi de l'exécution budgétaire en donnant accès à des informations de type tableaux de bord. Mise en production du système d'information décisionnel (SID).</li> <li>• Réfléchir au bon circuit d'alerte pour les enveloppes budgétées sur des CR et consommées par d'autres CR.</li> <li>• L'accès à la base des fournisseurs : un agent par périmètre accède à la base, et transmet l'information à ses collègues en cas de besoin de vérification.</li> </ul>	Altération qualité comptable, et disponibilité des crédits.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Anticiper les fermetures de l'établissement au niveau opérationnel et administratif.</li> <li>• Etablir la connexion entre Chorus Pro et GFC dépenses pour la réception automatique des factures dans notre Système d'information financière. Action réalisée en juillet 2024, à consolider.</li> </ul>	Dépassement des délais de paiement.
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vérification des comptes en lien avec les délégations et les périmètres des agents.</li> <li>• Améliorer la transmission d'informations lors du départ d'un agent pour mise à jour des profils dans le SI, et des accréditations à l'AC.</li> </ul>	Habitations informatiques

## b) – Plan d’actions détaillé

### Actions transversales sur plusieurs typologies de risques

<b>Action de sensibilisations, et formations</b>		
<b>Préconisations d’actions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Acteurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter les formations existantes (DAF et AC) par un volet sur la Responsabilité des Gestionnaires Publics (RGP) et un volet sur la Commande Publique (CP).</li> </ul>		DAF, AC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Continuer les rappels réguliers et l’accompagnement aux entités.</li> </ul>		DAF, AC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Former les « valideurs d’EJ » sur les connaissances nécessaires pour contrôler les imputations comptables, budgétaires, les codes nacre, les pièces justificatives, et sur les points de contrôle à faire avant la validation (liste des points de contrôle).</li> </ul>		DAF, AC
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Etudier les possibilités d’augmenter le nombre de réunions de type « réseau finance » et réfléchir à un format plus participatif.</li> </ul>		DAF

<b>Action d’harmonisation des pratiques</b>		
<b>Préconisations d’actions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Acteurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Lister les points de contrôle des EJ afin de faciliter leur validation de manière harmonisée dans tous les périmètres de l’établissement.</li> </ul>		DAF

## Actions d'amélioration du traitement de la dépense et de la traçabilité

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un état des lieux du traitement de la dépense dans les entités et services : « Qui fait quoi ? » Rôle des acteurs, habilitations, délégations, seuils de montants autorisés.</li> </ul>	Bien noter l'objectif de simplification et de dématérialisation des actes administratifs au niveau de l'établissement.	DAF en lien avec les entités
<ul style="list-style-type: none"> <li>Améliorer l'organisation et la traçabilité de la validation de l'opportunité des dépenses.</li> </ul>		DAF, DGS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Travailler la délégation de l'ordonnateur en prenant en compte l'état des lieux, et l'adapter en fonction des besoins et de la réglementation.</li> </ul>		DAF, DAJ, DGS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer la polyvalence sur les tâches sensibles et qui nécessitent des délégations particulières : validation de l'EJ, certification du service fait.</li> </ul>	L'outil de contrôle interne « Organigramme Fonctionnel Nominatif », à renseigner par les services ou directions permet de vérifier si la continuité du service est bien assurée.	Services et entités

## Actions ciblées sur une typologie de risques

En complément des actions transverses, des actions ciblées sont proposées.

### Traçabilité de la validation de l'ordonnateur : de l'opportunité à la validation de l'Engagement Juridique (EJ). 5 risques.

#### Exemples de risques :

Risques juridiques et/ou financiers car opportunité ou légalité non contrôlée/dépense induite manifestement illégale / Commande hors SI GFC / Responsable budgétaire non informé de la commande / Non-respect des règles de la commande publique, des règles d'engagement des dépenses, et/ou du principe de bonne gestion de deniers publics.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Documentation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un espace Go Fast unique et transversal (ordonnateur et comptable) contenant les procédures, notes, et guides, relatifs aux processus financiers et à l'attention de la communauté.</li> </ul>		DAF, AC

### Atteinte à la probité /respect de la réglementation /respect de la politique de l'établissement. 5 risques.

#### Exemples de risques :

Légalité ou opportunité non contrôlée, la dépense induite est manifestement « illégale » /Création d'un EJ « frauduleux » en modifiant sciemment des éléments à son propre profit ou au profit d'un tiers/ Validation d'un EJ « frauduleux » / Recours indu à une demande de paiement direct, pour une prestation ou un achat déjà payé via un EJ classique (par erreur ou de façon volontaire) / Contentieux suite à non-paiement des intérêts moratoires.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Documentation :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Créer un « Bulletin Officiel INSA Lyon » pour communiquer autour des délibérations du Conseil d'Administration, des décisions du directeur ...Afin de faire connaître la « politique de l'établissement ».</li> </ul>	Projet de la Direction des Affaires Juridiques	DAJ

**Organisation générale perfectible / Gaspillage. 7 risques.**

**Exemples de risques :**

Gaspillage, perte du fait de la non utilisation des stocks disponibles.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Mutualisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Etudier les possibilités de mutualisation de certains achats au niveau de l'établissement.</li> </ul>	Un questionnement sur la mutualisation des achats a également été abordé en Assemblée pour la Transition Ecologique et Sociale.	Pôle achat DAF PAMPI DGS Faire le lien avec les travaux de l'AsTrES.
<p><b>Sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les entités et services disposant d'un stock : sensibilisation sur sa bonne utilisation et prise en compte dans le cadre des achats.</li> </ul>		Services et entités concernés

**Altération de la Qualité des données comptables/ disponibilité des crédits.**

15 risques.

**Exemples de risques :**

Mise à jour des EJ insuffisante/ Risque d'incapacité à faire face à une dépense engagée /Qualité de saisie des caractéristiques de l'EJ insuffisante/ Irrégularité de gestion sur financement / Erreur de RIB lors de la demande de paiement.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Connaissance de l'exécution budgétaire, suivi du budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rappeler l'utilisation de l'état « Solde budgétaire » de l'outil GFC Situations (un état simple d'utilisation, sans nécessité de retravailler la présentation sur Excel ensuite).</li> <li>Mettre en production le Système d'Information Décisionnel (SID) pour favoriser l'utilisation de tableaux de bord adaptés aux besoins et simples d'utilisation (sans retraitements Excel).</li> <li>Réfléchir au bon circuit d'alerte et de suivi des consommations des enveloppes budgétées sur des CR et utilisées par d'autres CR (exemple : le COS, le CNU, certaines lignes du pôle APP DRH...).</li> </ul>	<p>Les extractions issues de GFC Situation nécessitent souvent un retraitement Excel. Ce qui peut freiner leur utilisation.</p> <p>Le SID devrait permettre à chacun un suivi plus facile et adapté.</p>	<p>DAF</p> <p>DAF, AC, DAPAC en lien avec la DSI</p> <p>DAF en lien avec les CR concernés</p>
<p><b>Accès à la base des fournisseurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>S'assurer qu'un agent par périmètre peut accéder à la base « AGRHUM » afin de pouvoir faire des vérifications, sans être contraint d'aller dans GFC Dépenses. Informer l'agent concerné le cas échéant.</li> </ul>	L'agent concerné doit informer son entité de cette possibilité.	DAF mission SI

**Dépassement des délais de paiement. 6 risques.**

**Exemples de risques :**

Non-respect des délais de paiement (différentes causes possibles : réception en dehors de chorus pro, problème technique de chorus pro, modifications multiples du « service fait » pour permettre de payer la facture).

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Connexion du SI avec la plateforme Chorus Pro</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Connexion du module GFC Dépenses avec la plateforme Chorus Pro*, plateforme de dépôt des factures pour les fournisseurs : action réalisée en juillet 2024.</li> </ul> <p>*Précision : la connexion du SI avec chorus Pro permet, un déversement automatique des factures des fournisseurs dans les EJ concernés. Cela permet une sécurisation de la réception des factures, sans nécessité de manipuler manuellement les factures, qui étaient auparavant reçues par courrier, ou par mail...</p>	Des factures demeurent en dehors du circuit « Chorus Pro » car elles ne rentrent pas dans le champ d'application.	DAF, AC
<p><b>Anticipation des fermetures de l'établissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Anticiper les fermetures estivales et hivernales de l'établissement du point de vue opérationnel et administratif. Cela permettrait de pas subir des retards « mécaniques » dans les délais de paiement.</li> </ul>		Services et entités DAF, AC

**Habilitations informatiques dans le Système d'Information (SI) en lien avec les délégations et périmètre des agents. 1 risque.**

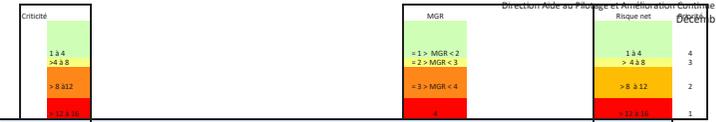
**Exemples de risques :**

Irrégularité de l'engagement : personne non habilitée, absence de délégation de signature, ou au-delà de la délégation accordée. Visa non conforme/  
Non concordance entre délégation de l'ordonnateur et habilitation dans le SI.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Contrôle des habilitations dans le SI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place une vérification annuelle des habilitations de l'adéquation des profils créés dans GFC et la délégation de l'ordonnateur actualisée.</li> </ul>	Un contrôle est réalisé actuellement, mais il n'est pas forcément organisé formellement, ni exhaustif.	DAF
<p><b>Mise à jour des habilitations dans le SI</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un dispositif de transmission de l'information lors du départ d'un agent entre la DRH/DSI/DAF/AC. Cela permettrait une actualisation des comptes créés dans GFC par la DAF et une mise à jour des accréditations par l'AC.</li> </ul>		DAF, DSI, DRH, AC

### III) Processus "Marchés/ Commande Publique"

#### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables

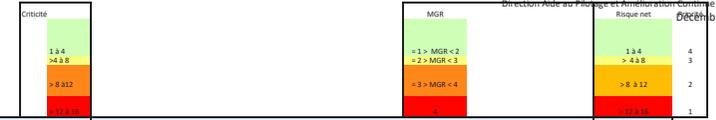


Note de 1 à 4

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité/données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "Légal"	Impact Image	Impact Environnemental	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation Attribution, séparation des tâches, suggestion, supervision. Doit être formalisée, communiquée et mise à jour.	Levier Documentation Documentation de l'organisation (OFI), des procédures (Guide de procédures), la formation des agents aux procédures. Documentation des contrôles et des risques. Doit être accessible et mise à jour.	Levier Tracabilité Tracabilité dans le SI, matérielle : des acteurs, des opérations, des contrôles. Modalités d'archivage et de continuité de service du SI.	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)	Cotation Risque Net (ou résiduel)	Priorité
1	Analyse du besoin	Risque de réaliser des achats répondant au même besoin en plusieurs commandes "découpées".	<b>Facteurs de risque</b> Les achats sont décentralisés. La méconnaissance des seuils de marchés. Le "saucissonnage" est une pratique illégale afin d'éviter une procédure formalisée, une séparation artificielle des prestations est faite, alors qu'elles répondent en réalité au même besoin. <b>Commentaires</b> L'organisation décentralisée des achats ne permet pas de détecter ce type de commandes "à priori" à l'échelle de l'établissement.	Non respect des règles de la Commande Publique	■	■	■	■	■	■	■	■	2	4	9,1	4	3	3	0,75	25%	6,9	3		
2	Expression du besoin	Risque d'exprimer un besoin imprécis, incomplet.	<b>Facteurs de risque</b> Ne pas impliquer les services compétents au moment de l'analyse du besoin. Besoin pas assez bien défini, le besoin exprimé ne couvrira pas l'ensemble des besoins finaux. <b>Conséquences</b> Incomplétude du besoin exprimé. Des spécifications techniques ou des contraintes peuvent être "oubliées" faussant l'estimation technique et financière du besoin. <i>Exemple : si les services compétents ou tous les utilisateurs ne sont pas impliqués au bon moment.</i>	Défaut d'informations et de formations des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	3	3	8,1	4	3	3	0,75	25%	6,1	3		
3	Expression du besoin	Risque budgétaire : ne pas disposer des crédits suffisants pour faire face à une dépense nécessaire mais non prévue.	<b>Facteurs de risque</b> Manque d'anticipation dans l'expression du besoin dans les entités et services. <b>Conséquences</b> Situations de "fait accompli" dépense inévitable et non prévue. Il est possible de se retrouver en difficulté budgétaire. Certaines prestations ne disposent d'aucune "souplesse" budgétaire. <i>Exemple les prestations, ou équipements audiovisuels non prévus.</i>	Disponibilité des crédits	■	■	■	■	■	■	■	■	2	3	7,3	3	4	4	0,80	20%	5,8	3		
4	Analyse du besoin	Risque d'être dans l'impossibilité de mener la consultation et d'avoir un marché exécutoire dans les délais. Risque de "perdre" des subventions si on ne dépense pas ce qu'on avait prévu. Non encaissement de recettes prévues.	<b>Facteurs de risque</b> Non respect des délais de préparation de la consultation. (Plan de charge des services responsables des consultations). <b>Conséquences</b> Impacts importants sur les équipes pôle achat DAF et PAMPI, qui font le maximum pour répondre aux besoins de l'INSA, dans des conditions dégradées et des délais très resserrés. Ces conditions dégradées, difficilement tenables sur la durée, ne favorisent pas une consultation et une analyse aisée. <b>Commentaires</b> Lors des dialogues budgétaires les besoins sont recensés. Cependant, des achats non prévus surviennent au cours de l'année, et pas seulement sur les opérations type contrat de recherche.	Défaut d'informations et de formations des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	3	4	10,3	4	2	2	0,50	50%	5,1	3		
5	Exécution du marché	Risque de mauvaise qualité/exécution des prestations (cela peut concerner les travaux, la maintenance, les déchets, la sécurité contrôlée d'accès...).	<b>Facteurs de risque</b> Un titulaire ne respecte pas les engagements qu'il a pris dans le contrat. <b>Conséquences</b> Suivant le type de marché, les conséquences peuvent être plus ou moins graves. <i>Exemples : Si un nombre important de sous-traitances survient, la qualité d'exécution peut en souffrir. Défaut de construction d'un plafond qui s'effondre...</i>	Événements impactant l'exécution des prestations du marché	■	■	■	■	■	■	■	■	3	2	6,0	4	3	3	0,80	20%	4,8	3		

### III) Processus "Marchés/ Commande Publique"

#### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables

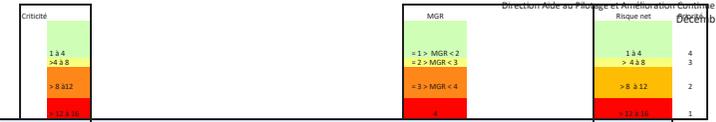


Note de 1 à 4

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "Légal"	Impact Image	Impact Environnemental	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Cotation Risque Net (ou résiduel)	Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité
6	Expression du besoin	Risque de faire prendre en charge par un tiers un besoin en équipement par exemple, qui nécessiterait éventuellement un marché public, si celui-ci était réalisé par l'INSA Lyon.	<b>Facteurs de risque</b> En raison d'une faiblesse d'enveloppe budgétaire insuffisante pour répondre au besoin, ou en raison d'une réponse négative lors du visa achat. <b>Conséquence</b> Un tiers paye pour une dépense de l'INSA en s'affranchissant des règles de la commande publique car il n'y est pas soumis.	Non respect des règles de la Commande Publique	■	■	■	■	■	■	■	2	2	4,6	4	4	4	⊗	1,00	0%	4,6	3	
7	Analyse du besoin	Risque de fin anticipée, et de nécessité de mettre place une multiplicité d'avenants de prolongation, ou de remettre en concurrence. Risque de "blocage" si on dépasse un montant mal estimé au départ.	<b>Facteurs de risque</b> Mauvaise estimation du besoin dont peut découler un bouleversement de l'économie du marché. Mauvaise connaissance/estimation des différents utilisateurs du marché, faussant le "besoin" global. <b>Commentaires</b> Le pôle achat a mis en place une veille pour éviter une multiplicité d'avenants et faire les consultations au bon moment. La DPI gère des marchés (travaux) dont la nature et la durée (parfois plus de 6 ans) porte intrinsèquement cette nécessité de modifier par avenant des éléments inconnus au moment de l'estimation.	Problèmes de dimensionnement du marché	■	■	■	■	■	■	■	3	2	6,6	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	4,3	3	
8	Expression du besoin	Non respect des règles de la commande publique qui peut mener à un "délit de favoritisme".	<b>Facteurs de risque</b> Demande "trop" précise, caractéristiques demandées décrites de manière à correspondre à un tiers bien particulier. L'étape de sourcing est utilisée pour favoriser un fournisseur potentiel et dispenser d'une véritable procédure de mise en concurrence. <b>Conséquence</b> : atteinte à la probité, délit de favoritisme.	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	■	2	3	6,4	3	3	3	ⓘ	0,65	35%	4,2	3	
9	Exécution du marché	Risque "d'évènements aléatoires" impactant l'équilibre du marché : pouvant aller jusqu'à refaire une nouvelle consultation.	<b>Facteurs de risque</b> Evènements aléatoires importants <b>Conséquences</b> L'équilibre du marché est impacté. Des avenants doivent être faits en cours d'exécution. Il est possible qu'une nouvelle consultation soit faite, entraînant des délais rallongés pour les opérationnels <i>Exemple : Le Covid, le plan de résilience avec des dates à respecter pour faire les travaux...</i>	Evènements impactant l'exécution des prestations du marché	■	■	■	■	■	■	■	3	2	5,1	4	3	3	ⓘ	0,75	25%	3,9	4	
10	Analyse des offres	Risque de délit de favoritisme. Risque d'octroi d'avantage injustifié.	<b>Facteurs de risque</b> Le service prescripteur biaise la concurrence en favorisant un candidat lors de l'analyse des offres. La manipulation des critères d'analyse dans le but de favoriser un candidat. La corruption. Le défaut d'information de l'établissement sur un conflit d'intérêt. (Voir risque N°1, évoqué lors de la phase "Expression du besoin").	Atteinte à la probité	■	■	■	■	■	■	■	2	4	7,4	3	3	2	ⓘ	0,50	50%	3,7	4	
11	Saisie du marché dans le SI	Risque d'erreur dans la saisie du marché dans le SI financier.	<b>Facteurs de risque</b> Erreurs potentielles de saisie sur les caractéristiques du marché (durée, montant, tiers concernés, spécificités...) qui peuvent avoir une incidence financière.	Le marché dans le Système d'Informations Financières	■	■	■	■	■	■	■	2	3	4,7	3	4	3	ⓘ	0,75	25%	3,5	4	
12	Analyse des offres	Risque de partialité par rapport au nombre d'offres.	<b>Facteurs de risque</b> Un volume important d'offres reçues ou un nombre très faible d'offres reçues. <b>Conséquences</b> Une analyse difficile qui sera biaisée plus "facilement" par le manque d'objectivité et de régularité dans l'appréciation.	Achat "perfectible" pour l'établissement	■	■	■	■	■	■	■	2	3	7,3	3	2	2	ⓘ	0,45	55%	3,3	4	

### III) Processus "Marchés/ Commande Publique"

#### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables

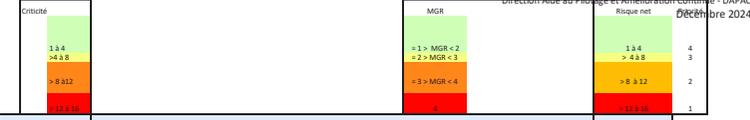


Note de 1 à 4

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "légal"	Impact image	Impact environnemental	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise) Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)				Cotation Risque Net (ou résiduel)	Priorité			
															Levier Organisation	Levier Documentation	Levier Tracabilité	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers					
13	Expression du besoin	Risque de ne pas utiliser un marché existant à l'INSA Lyon. (Un point d'amélioration qui peut mener à un risque de ne pas utiliser un marché)	<b>Facteurs de risque</b> Difficulté du "demandeur" ou "prescripteur" pour savoir à quel tiers s'adresser pour répondre à un besoin : interne ou externe ? Difficulté à identifier les directions/services qui "centralisent", "gèrent" les achats pour les services et entités. <i>Exemple</i> : parfois, un tiers extérieur est sollicité alors qu'un service en interne aurait pu répondre au besoin. (Lien avec la problématique du stockage, de la mutualisation à réfléchir). Difficulté à trouver la liste exhaustive des marchés à utiliser par l'INSA.	Défaut d'informations et de formations des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	2	3	6,4	2	3	2	1	0,45	55%	2,9	4
14	Paiement des tiers	Risque de blocage lors du paiement dû à un déphasage des AE et CP sur une opération pluriannuelle (avec ou sans marché).	<b>Facteurs de risque</b> L'engagement est validé en N, et le paiement intervient en N+1, mais les CP n'ont pas été prévus en N+1. L'engagement a été validé en N sur une opération GFC avec financement bailleur (Région, ANR..) et le paiement intervient en dehors de la date d'éligibilité. <b>Commentaires</b> Le message est le suivant : "dépassement de solde sur l'opération XXXX", et le paiement ne peut pas être lancé par l'AC. La DAF est sollicitée pour redéployer des crédits, ou prendre des crédits sur les dotations des entités s'ils ne respectent pas les conditions d'éligibilité.	Disponibilité des crédits	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	3,1	3	3	4	1	0,75	25%	2,4	4
15	Expression du besoin	Risque de recours des candidats sur la partie définition technique.	<b>Facteurs de risque</b> Une mauvaise estimation et description du besoin au niveau technique. <b>Conséquences</b> Des compréhensions différentes de la part des candidats, pouvant défavoriser certains candidats. Cela peut aussi entraîner la réception d'offres non adaptées.	Recours contentieux	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	4,9	3	2	2	1	0,45	55%	2,2	4
16	Exécution du marché	Absence de communication ou d'information des entités de la notification du nouveau marché.	<b>Facteurs de risque</b> Pas d'information, pas d'utilisation du marché par les entités et services... Des marchés spécifiques ne sont pas forcément publiés dans l'intranet.	Défaut d'informations et de formations des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	1	2	2,9	3	3	3	1	0,65	35%	1,9	4
17	Rédaction du DCE	Risque juridique et financier sur les critères d'analyse et leur pondération.	<b>Facteurs de risque</b> Une description du besoin soit en sous-estimation, sur-estimation, peu précise ou trop précise...peut conduire à une mauvaise définition des critères d'analyse.	Non respect des règles de la Commande Publique	■	■	■	■	■	■	■	■	1	2	2,3	3	4	4	1	0,80	20%	1,8	4
18	Exécution du marché	Risque de non réalisation des prestations/ou livraison de fournitures prévues au marché en cas de défaillance du titulaire.	<b>Facteurs de risque</b> La non réalisation des prestations peut être due : * A une rétractation du candidat après la notification marché, en raison de problèmes de personnel d'approvisionnement, ou autres... * Ou à une défaillance "contrainte" du candidat (liquidation ou autre...). <b>Conséquences</b> Cela oblige à envisager soit une exécution aux frais et risques soit une résiliation du marché. Souvent, il ya une nécessité de refaire toute la procédure.	Événements impactant l'exécution des prestations du marché	■	■	■	■	■	■	■	■	2	1	2,4	3	3	3	1	0,65	35%	1,6	4
19	Rédaction du DCE	Risque d'erreur dans la rédaction des documents suivants CCAP CCTP et BPU et ou DPGF .	<b>Facteurs de risque</b> Rédaction "erronée" du DCE suite à une analyse du besoin erronée ou mal réalisée : spécifications techniques trop, ou trop peu précises...Cela peut concerner toutes les pièces techniques et administratives. <b>Conséquences</b> Peut conduire à la suspicion de délit de favoritisme. <i>Exemple</i> : rédaction de cahier des charges orientée, sur le modèle de l'offre ou devis d'un fournisseur.	Non respect des règles de la Commande Publique	■	■	■	■	■	■	■	■	1	2	2,3	2	3	4	1	0,65	35%	1,5	4

### III) Processus "Marchés/ Commande Publique"

#### 1) Cartographie des risques budgétaires et comptables



Note de 1 à 4

Cotation Risque existant "Brut" (Inhérent)  
 Appréciation de la maturité de gestion des risques "MGR" (Dispositif de maîtrise)  
 Indiquer une note de 1 (maîtrise optimale) à 4 (niveau de maîtrise non fiable ou informel)  
 Cotation Risque Net (ou résiduel)

Rang	Activité	Libellé du risque	Facteurs de risques Conséquences Commentaires	Qualification Thème du risque	Impact financier	Impact sur qualité données comptables	Impact sur soutenabilité budgétaire	Impact "Légal"	Impact Image	Impact Environnemental	Impact RH / Social	Impact (I)	Probabilité (P)	Criticité (C) = P*I	Levier Organisation Attribution, séparation des tâches, suggestion, supervision. Doit être formalisée, communiquée et mise à jour.	Levier Documentation Documentation de l'organisation (DPI), des procédures (Guide de procédures), la formation des agents aux procédures- Documentation des contrôles et des risques. Doit être accessible et mise à jour.	Levier Tracabilité Tracabilité dans le SI, matérielle : des acteurs, des opérations, des contrôles. Modalités d'archivage et de continuité de service du SI.	Maturité de gestion du risque "MGR" = moyenne des 3 leviers	Coef associé de MGR (0 à 1)	% de "baisse" du risque brut grâce à la MGR	Risque "Net" = Criticité (Risque Brut) x Coef de MGR	Priorité	
20	Analyse des offres	Non identification d'une offre anormalement basse. Risque juridique.	<b>Facteurs de risque</b> *Faible connaissance du marché fournisseurs : secteur d'activité, niveau du prix et coût d'utilisation. *Faible connaissance des caractéristiques des fournisseurs potentiels (redressement judiciaire,...). *Faible connaissance du produit acheté. *Manque de temps pour réaliser l'analyse. <b>Commentaires</b> Beaucoup de jurisprudence sur ce sujet. Risque de devoir refaire toute la consultation... Risque juridique.	Achat "perfectible" pour l'établissement	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	4,9	2	2	2	1	0,30	70%	1,5	4
21	Analyse des offres	Pas d'harmonisation de la méthodologie d'analyse des prix : HT ou TTC	<b>Facteurs de risque</b> Pratiques d'analyse des offres non harmonisées entre le pôle achats DAF (plutôt TTC), et le PAMPI DPI (plutôt HT).	Défaut d'informations et de formations des agents	■	■	■	■	■	■	■	■	2	1	2,1	3	3	3	1	0,65	35%	1,4	4
22	Analyse du besoin	Risque sur la disponibilité des crédits au moment du lancement du marché (voir risque classé au 3è rang).	<b>Facteurs de risque</b> Non prise en compte du budget disponible avant de lancer un travail de consultation.	Disponibilité des crédits	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	4,6	2	2	2	1	0,30	70%	1,4	4
23	Analyse du besoin/Choix de la procédure	Risque d'erreur dans le choix de la procédure.	<b>Facteurs de risque</b> Une mauvaise évaluation et analyse du besoin ou méconnaissance.	Non respect des règles de la Commande Publique	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	3,1	3	2	1	0,30	70%	0,9	4	
24	Analyse des offres	Procédure infructueuse.	<b>Facteurs de risque</b> Les offres reçues sont trop élevées et ne respectent pas l'enveloppe financière. Problème d'estimation du besoin ou de connaissance du secteur économique. Pas d'offres reçues. Irrégularités des offres reçues ( <i>Exemple : il manque une pièce, offre irrégulière ...</i> )	Disponibilité des crédits	■	■	■	■	■	■	■	■	2	2	3,1	2	3	1	0,30	70%	0,9	4	
25	Analyse des offres	Risque de partialité sur les "dégustations" dans les marchés alimentaires, ou sur l'appréciation des échantillons de produits ou fournitures.		Volontaire ou non Risque de ne pas avoir l'offre la mieux disante.	■	■	■	■	■	■	■	■	2	1	1,9	3	3	2	0,50	50%	0,9	4	
26	Exécution du marché	Risque financier de non récupération des avances versées en cas de défaillance.	<b>Conséquence</b> Affecte la trésorerie de l'établissement et son budget. L'impact financier dépend de l'importance financière du marché.	Disponibilité des crédits	■	■	■	■	■	■	■	■	2	1	1,9	3	2	1	0,30	70%	0,6	4	
27	Saisie du marché dans le SI	Absence de saisie du marché dans le SI.	<b>Facteurs de risque</b> Pas de vérification organisée de l'exhaustivité de la saisie des marchés en parallèle des notifications effectuées. <b>Conséquences</b> Exécution impossible sur le marché conclu...	Le marché dans le Système d'Informations Financières	■	■	■	■	■	■	■	■	1	1	1,4	2	2	2	0,30	70%	0,4	4	

## III) Processus « Marchés/ Commande Publique »

### 2) Plan d'actions

- a) – Synthétique
- b) – Détaillé

a) - Plan d'actions synthétique

<b>Actions transversales (sur plusieurs typologies de risques)</b>	<b>Risques</b>
Sensibilisations et formations des agents. Compléter les formations existantes avec un volet sur la Commande Publique. Veiller à la formation régulière des agents en charge de la rédaction des dossiers, des prescripteurs techniques... Rappeler les risques encourus en cas de non-respect des règles.	Non-respect des règles de la Commande Publique/ défaut d'information, de formations / atteinte à la probité / recours contentieux.
Travailler sur une charte des achats, définition d'un cadre général. Définition des modalités de déclaration de conflit d'intérêt. Rappeler la déontologie à respecter.	Défaut d'informations, de formations des agents / atteinte à la probité / recours contentieux
Harmonisation des pratiques, simplification et sécurisation des tâches. Concerne les critères exigés aux candidats, les modalités d'analyse des prix (€ HT et TTC) et l'utilisation de deux plateformes « profil acheteur » différentes dans les deux pôles achat.	Manque de cohérence
<b>Actions ciblées (sur une typologie de risques)</b>	<b>Risques</b>
Améliorer les prévisions budgétaires en lien avec le recensement des besoins lors des dialogues budgétaires. Analyser les achats : améliorer la computation des seuils (à priori, et à posteriori). Réfléchir à une amélioration du « visa achat »	Non-respect des règles de la Commande Publique
Rappeler les délais de saisine des pôles achat. Améliorer la communication concernant les périmètres d'intervention et les marchés utiles aux entités sur l'intranet (marchés DPI).	Défaut d'informations et de formations des agents
Engager la responsabilité des prescripteurs techniques par la signature des documents d'analyse.	Atteinte à la probité et recours contentieux
Amélioration des prévisions et de la programmation. Suivi des matériels si cela est pertinent pour le renouvellement. Prévenir la DAF très tôt en cas de besoin imprévu. Être en capacité de détecter les besoins atypiques en dialogues budgétaires.	Disponibilité des crédits
Assurer un contrôle organisé de la saisie des marchés dans le SI.	Le marché dans le SI
Mettre en place une remontée des anomalies. Continuer les points réguliers avec les titulaires d'accords-cadres.	Evènements impactant l'exécution du marché
Bonne pratique à conserver : commissions d'appel d'offres et commissions techniques.	Achats perfectibles pour l'établissement

## b) Plan d'actions détaillé

### Actions transversales sur plusieurs typologies de risques

Actions de sensibilisations, formations		
Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Compléter les formations existantes de la DAF et de l'AC avec un volet sur le respect des règles de la commande publique (et/ou créer une formation dédiée) :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Insister sur l'importance de la bonne définition des besoins (partie technique et partie financière).</li> <li>✓ Expliquer l'importance d'améliorer le recensement des besoins lors des dialogues budgétaires.</li> <li>✓ Améliorer l'expression et l'analyse des besoins, notamment en formant les prescripteurs sur les connaissances nécessaires et les règles à respecter.</li> </ul> </li> <li>• Rappeler les risques encourus en cas de non-respect.</li> <li>• Veiller à la formation régulière des agents en charge de la rédaction des dossiers de consultation.</li> </ul>	<p>Les « <u>prescripteurs techniques</u> » sont partie prenante dans l'expression du besoin et l'analyse des offres. Ils interviennent parfois sur un seul marché, ce qui explique parfois la difficulté de les former.</p>	<p>Pôle achat DAF                      PAMPI                      Lien avec DAJ</p> <p>Services et entités                      « prescripteurs »</p>

Cadre général, charte des achats		
Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Travailler sur une « charte » des achats qui pourrait :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Définir le cadre des achats de l'établissement.</li> <li>✓ Fixer les modalités de déclarations de conflit d'intérêt ou d'absence de conflit d'intérêt.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Travail initié.</p>	<p>DAF</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rappeler les principes à respecter, la déontologie à observer dans les achats.</li> <li>• Définir les modalités de déclarations d'intérêt, d'absence de conflit d'intérêt dans une « charte des achats ».                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Des agents INSA qui participent à l'analyse des offres, ou à une Commission Appel d'Offres ou Commission Technique.</li> <li>✓ Des assistants à la maîtrise d'ouvrage qui interviennent pour l'INSA.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Exemple : la mention suivante « Je ne présente aucun conflit d'intérêt avec l'entreprise XXX », pourrait être indiquée dans les documents d'analyse et de consultation.</p>	<p>DAJ, pôle achat                      DAF, PAMPI</p>

<b>Actions d'harmonisation des pratiques</b>		
<b>Préconisations d'actions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Acteurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Faire un état des lieux sur les critères exigés sur les candidatures par les acheteurs. Puis structurer, harmoniser ces critères en fonction du type de prestation.</li> </ul>		Pôle Achat DAF et PAMPI
<ul style="list-style-type: none"> <li>Définir une position de l'établissement en respect de la réglementation, avec la validation du DAJ et de l'AC sur les modalités d'analyse des prix : € HT - TTC.</li> </ul>		DAF, DAJ, DPI, DGS
<ul style="list-style-type: none"> <li>Questionner l'utilisation de deux plateformes « profil acheteur » différentes dans les 2 pôles achat DAF et PAMPI : « PLACE », et « ACHATS PUBLICS ».</li> </ul>		DAF, DPI

## Actions ciblées sur une typologie de risques

En complément des actions transverses, des actions ciblées sont proposées.

<b>Le non-respect des règles de la commande publique.</b> 6 risques.		
<b>Exemples de risques :</b> Réaliser des achats répondant au même besoin, en plusieurs commandes « découpées » / Faire des achats hors marché sans justification, manipulation des critères d'analyse/ Un mauvais choix de procédure/ Des erreurs dans la rédaction du DCE/ Faire porter par un tiers le financement d'un achat pour un besoin de l'INSA qui aurait nécessité une procédure de marché public.		
Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Prévisions budgétaires en lien avec le recensement des besoins</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réfléchir aux améliorations possibles sur l'expression et le recensement des besoins lors des dialogues budgétaires. Améliorer l'utilisation de documents existants (exemple : fiches achat).</li> </ul>	Une programmation issue des dialogues budgétaires est une bonne base de travail.	DAF en lien avec les entités DGS
<p><b>Analyse des achats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mener une réflexion pour trouver un moyen « d'anticiper » la computation des seuils.</li> <li>Réaliser les analyses des achats à posteriori, analyse des récurrences pour aider à programmer les marchés en N+1.</li> </ul>	Difficulté identifiée : le temps nécessaire pour réaliser les analyses.	Pôle achat DAF + Mission SI DAF en appui PAMPI
<p><b>Maîtrise des achats</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réflexion sur des pistes d'amélioration du visa achat, réalisé dans le SI.</li> </ul>	Analyser la pertinence, les avantages, les inconvénients et les possibilités techniques de paramétrage.	DAF, DPI

<b>Le défaut d'informations et de formation des agents. 5 risques.</b>		
<p><b>Exemples de risques :</b>                      Risques liés à la méconnaissance de l'organisation des achats dans l'établissement/ Risque de ne pas pouvoir notifier un marché exécutoire dans les délais pour cause de non-respect du délai de saisine des pôles en charge des consultations/ Risque de ne pas utiliser un marché existant à l'INSA (achats hors marché).</p>		
<b>Préconisations d'actions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Acteurs</b>
<p><b>Rappels des délais</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Rappeler les délais de saisine des pôles achat DAF et PAMPI, afin qu'ils soient en capacité de mener à bien les consultations.</li> </ul>	Dès la notification des budgets, les entités peuvent se rapprocher sans attendre les pôles en charge pour enclencher leurs marchés	Pôle achat DAF PAMPI
<p><b>Information auprès de la communauté Insalienne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Communiquer les rôles et périmètres des pôles ou services internes qui gèrent des marchés ou qui assurent des interventions pour la communauté.</li> <li>Compléter les informations disponibles sur l'intranet avec les marchés utiles aux entités et les domaines d'intervention de la DPI, la Direction de la logistique, du SIDD et du service prévention.</li> </ul>	Cela permettrait un gain de temps en identifiant qui solliciter pour tel ou tel besoin. Cette mesure peut permettre d'éviter certaines fois le recours à des achats hors marché injustifiés.	Les directions et services concernés

<b>L'atteinte à la probité et les recours contentieux. 3 Risques.</b>		
<p><b>Exemples de risques :</b>                      Expression du besoin « orientée » de manière à correspondre aux prestations d'un fournisseur en particulier (délit de favoritisme) / Manipulation des critères d'analyse/ Octroi d'avantages injustifiés.                      Recours possibles des candidats sur la partie description technique.</p>		
<b>Préconisations d'actions</b>	<b>Commentaires</b>	<b>Acteurs</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Engager la responsabilité des prescripteurs par la signature des documents d'analyse.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le document « rapport d'analyse » peut rappeler les règles à respecter (impartialité, transparence, égalité de traitement...) et <u>être signé</u>.</li> <li>Prendre en compte les évolutions liées à la dématérialisation.</li> </ul>	DAJ, pôle achat DAF, PAMPI

**La disponibilité des crédits. 5 risques.**

**Exemples de risques :**

Dépense nécessaire mais non prévue qui peut nécessiter un marché/ Non encaissement des recettes prévues : des délais d'exécution sont dépassés et mettent en péril l'encaissement des recettes de certains financeurs.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Améliorations des prévisions, de la programmation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Identifier les matériels ou équipements dont le suivi serait pertinent pour les prévisions de renouvellement. Le suivi des dates de fin d'amortissement peut être un indicateur de prévision d'un budget de renouvellement.</li> <li>• Lors des dialogues de gestion, être en capacité de détecter un besoin spécifique ou atypique.</li> <li>• Prévenir très tôt la DAF de l'apparition d'un besoin de dépense « nécessaire mais non prévue ». Cela permet de rechercher plus facilement des redéploiements de crédits. Le caractère « nécessaire et non prévu » est apprécié au cas par cas.</li> </ul>	<p>Exemple : pour le parc informatique ou le matériel audiovisuel ce suivi existe.</p>	<p>Services et entités Pôle budget DAF</p> <p>Pôle budget DAF</p> <p>Services et entités</p>
<p><b>Divers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Penser à étudier si les éventuelles assurances existantes pourraient financer certaines dépenses de réparation ou maintenance.</li> </ul>		<p>Services et entités confrontés à ce type de dépenses</p>

**Le marché dans le Système d'Informations financières (SI). 2 risques.**

**Exemples de risques :**

Risque d'erreur de saisie dans les caractéristiques du marché/ Risque de ne pas saisir le marché dans le SI.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place une vérification de la saisie des marchés (en contrôle mutuel) :                         <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les caractéristiques (montant, durée, titulaires...).</li> <li>✓ L'exhaustivité de la saisie des marchés au regard des notifications effectuées.</li> </ul> </li> </ul>	<p>Un contrôle existe sur la saisie mais il n'est pas forcément organisé et systématique.</p>	<p>Pôle achat DAF PAMPI</p>

**Les événements impactant l'exécution du marché. 3 risques.**

**Exemples de risques :**

Risque sur la qualité de prestation rendue et le respect des engagements du titulaire/Risque d'impossibilité pour le titulaire d'effectuer les prestations du marché (soit pour cause de défaillance ou de problèmes divers) /Aléas opérationnels.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Remontée des anomalies</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place un système de « remontée » des anomalies ou des problèmes de qualité de prestations de la part des titulaires des marchés.</li> </ul>		Services et entités DAF pôle budget
<p><b>Communication régulière avec les titulaires</b>  <b>Bonnes pratiques à poursuivre :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les réunions annuelles avec les titulaires des accords-cadres à bons de commande pour faire le point et faire part des problèmes de qualité le cas échéant.</li> <li>Les réunions de début de marché ou réunions de chantier pour faire le point sur les attendus.</li> <li>Les réunions en cours d'exécution des marchés si des problèmes de qualité sont constatés.</li> </ul>		Pôle Achat DAF  PAMPI

**Les achats sont perfectibles pour l'établissement. 3 risques.**

**Exemples de risques :**

Risque de partialité suite à un volume d'offres reçues important, ou un volume trop faible d'offres reçues/Risque de partialité sur les dégustations dans les marchés alimentaires/Risque de non détection d'une offre anormalement basse.

Préconisations d'actions	Commentaires	Acteurs
<p><b>Analyse des offres</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Lors de la réception d'un volume important d'offres : faire une analyse dans un sens, puis dans l'autre. Cela permet de garder une certaine objectivité</li> <li>Comparer les offres par rapport au dossier de consultation et pas les unes par rapport aux autres.</li> </ul> <p><b>Bonnes pratiques à poursuivre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Pour permettre un choix collégial et une analyse partagée :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Les commissions d'appel d'offres organisées par le pôle achat DAF.</li> <li>✓ Les commissions techniques organisées par la DPI.</li> </ul> </li> </ul>		Pôle achat DAF PAMPI Tous agents chargés de faire des analyses d'offres  Pôle Achat DAF et PAMPI

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 5.7**

**Compte financier consolidé 2023**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.711-1 et suivants,

Vu le Code de commerce, et notamment les articles L. 233-16 et suivants,

Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,

Vu la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques, et notamment l'article 13, modifiée,

Vu le décret n° 86-221 du 17 février 1986 pris pour l'application de la loi n° 85-11 du 3 janvier 1985 relative aux comptes consolidés de certaines sociétés commerciales et entreprises publiques et portant dispositions diverses relatives à l'établissement des comptes annuels, et notamment son article 13, modifié,

Vu le décret n° 2012-1246 du 07 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment les articles 202 et 210 à 214, modifié,

Vu l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux,

---

Prend la délibération suivante :

**Article 1 :**

Le périmètre de consolidation des comptes est constitué des entités suivantes, en application des règles de consolidation reprise par l'instruction n° 08-017-M9 du 3 avril 2008 relative aux comptes consolidés dans les établissements publics nationaux susvisée :

- INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUÉES DE LYON (entité consolidante)
- FONDATION INSA LYON
- INSAVALOR
- SAS SEDIST
- SCI CRI
- TERRAGORA

**Article 2 :**

Le compte financier consolidé 2023 de l'INSA Lyon est arrêté selon les éléments d'exécution comptable suivants :

- Total de l'actif et du passif : 332 895 K€
- Résultat net : 5 806 K€

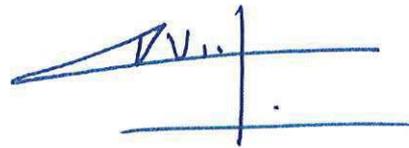
Le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 26
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 6.1**

**Ouverture d'une formation de Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles  
Spécialité Infrastructures des réseaux électriques**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.613-1,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,  
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés,  
Vu l'avis du conseil des études du 7 novembre 2024

---

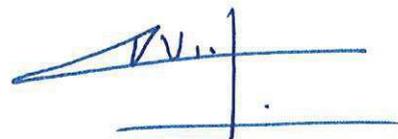
Approuve l'ouverture de la formation de Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles - Spécialité Infrastructures des réseaux électriques, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

*Membres présents ou représentés* : 26  
*Nombre de voix pour* : 16  
*Nombre de voix contre* : 08  
*Nombre d'abstentions* : 02

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Bachelors en sciences et ingénierie

---

« MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES »



# Rappel du contexte

Ecole Centrale de Lyon

Ecole des Mines de Saint-Étienne

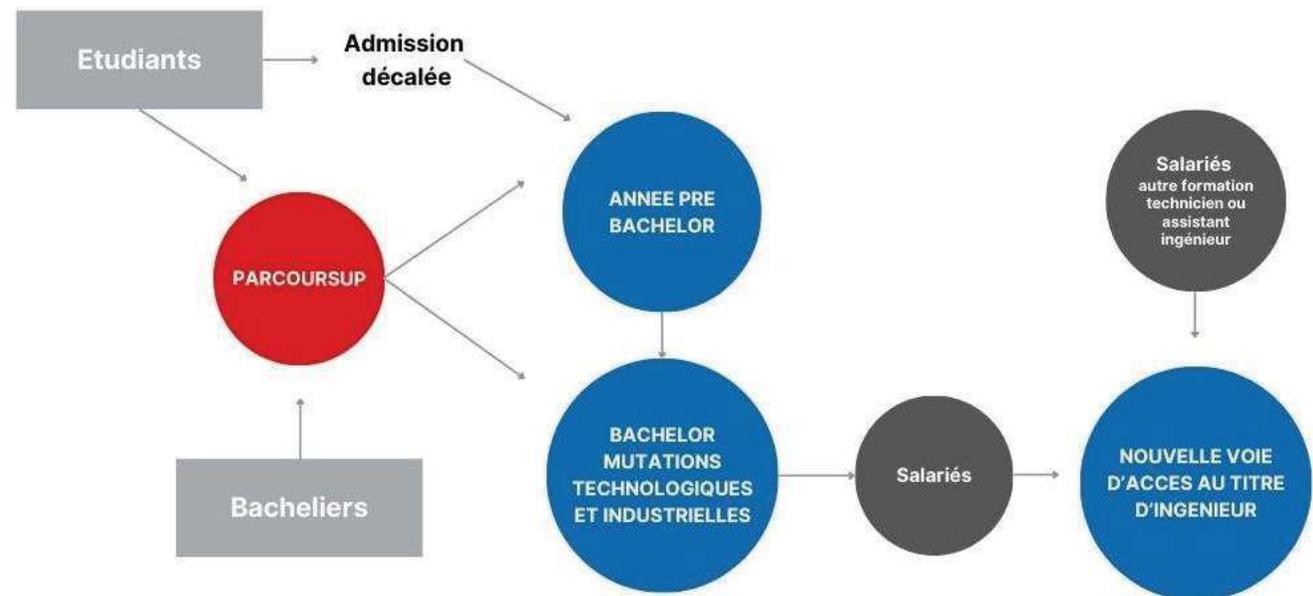
ENTPE

INSA Lyon

 **Collège  
d'ingénierie**  
LYON · SAINT-ÉTIENNE

CENTRALE LYON · ENTPE · INSA LYON · MINES SAINT-ÉTIENNE

- ❑ Mutualisation des expertises des écoles du collège d'ingénierie en matière de formation, de recherche et d'innovation pour offrir des programmes adaptés aux évolutions du monde professionnel
- ❑ Voies nouvelles de formation répondant aux défis des grandes transitions industrielles, écologiques et numériques
- ❑ Demande de financement CMA : Nouveaux Dispositifs de Formation pour les Métiers de l'Industrie



# BACHELORS MTI

Mutations Technologiques et  
Industrielles

## ❑ Cible l'assistant-ingénieur

- articulant des compétences à la fois techniques et de pilotage
- en délégation de l'ingénieur dans les grandes entreprises et en remplacement de l'ingénieur dans les plus petites entreprises

## ❑ 6 spécialités

- dans les domaines du génie civil, de la plasturgie, de l'énergie et du nucléaire
- 3 implantations : St Etienne, Oyonnax, « Lyon »
- Chaque spécialité conduit à un diplôme spécifique porté par une des écoles (diplôme d'établissement)
- Volumétrie cible : un groupe de 24 étudiants par spécialité

# Offre de formation

2024

## **Génie civil et environnement**

autour des enjeux de ville durable

@ ENISE Saint-Étienne

Porteur : S. Mira (ENISE)

## **Plasturgie et écologie industrielle**

autour des enjeux de recyclabilité

@ INSA site Oyonnax

Porteur : J.Y. Charmeau (INSA-GM)

*Présentations devant les conseils fin 2023*

*Soutien de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes*

2025

## **Infrastructures des réseaux électriques**

en partenariat avec la société RTE

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
Campus Transfo de RTE à Jonage

Porteur : E. Sellin (INSA- GE)

## **Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation**

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : B. Michel (INSA –GEN)

*Projet AMI CMA*

2026

## **Génie nucléaire**

en partenariat fort avec l'UMN

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : J.M. Letang (INSA - GM)

## **Gestion écologique des terrains industriels**

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
ENTPE Vaulx-en-Velin

Porteur : J. Saliba (ENTPE)

# Architecture générale de la formation

Volume global d'enseignement (3 années) : ~ 900 h de tronc commun / ~ 900h d'enseignements de spécialité

## Année 1

### Statut Etudiant

- **~ 80% d'enseignement de tronc commun**
  - Sciences fondamentales
  - Sciences de l'ingénierie
- SHS, Développement personnel; Anglais; Sport
- **~ 20% d'enseignement de spécialité**

## Année 2

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS; Anglais; Sport; Accompagnement au projet pro.

## Année 3

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS (économie, gestion, management), Anglais, Accompagnement au projet pro.
- **Dernier trimestre en entreprise**

# Tronc commun

Mutualisation du tronc commun pour les spécialités sur les campus de la Doua + ENTPE

## Contenus disciplinaires du tronc commun

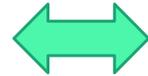
### Sciences fondamentales

Outils mathématiques, Outils numériques, Mesures  
Physiques, Introduction aux matériaux

### Sciences de l'ingénierie

Electricité, Mécanique, Résistance des matériaux,  
Méthodes et outils de conception

SHS, Développement personnel; Anglais ; Sport



## Pédagogie par projet, fil rouge support aux enseignements

La technique et le « do it yourself » : des vecteurs pédagogiques puissants pour susciter l'envie d'apprendre et d'approfondir (Fabriquer, passer à l'action, concrétiser des idées)

Expérimenter la gestion de projet et intégrer leur caractère pluridisciplinaire

Choix des sujets : en lien avec les spécialités,

en s'inspirant des P21 du département FIMI ou en s'appuyant sur le Fab studio de RTE



FabStudio de RTE (<https://www.les-soudes.com/inauguration-du-fabstudio-de-rte/>)

P21 @ FIMI

# Spécialité « Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation »

- **Concevoir** des systèmes de froid, de chauffage et de climatisation en intégrant des solutions éco-responsables.
- **Maîtriser** les aspects techniques de la gestion des fluides et de la thermique des bâtiments et du transport.
- **Gérer** des projets d'installation et de maintenance dans le respect des réglementations environnementales.

## Objectifs de la formation



- Génie climatique et thermique  
*Compréhension des mécanismes de transferts thermiques, du fonctionnement des systèmes de Froid-CVC, de la gestion des fluides*
- Écoconception des systèmes de Froid, Chauffage Ventilation Climatisation
- Réglementations environnementales
- Planification, suivi et management des projets

## Enseignements de spécialité



- Assistant ingénieur en **bureau d'études** Froid-CVC.
- Assistant ingénieur en **maintenance** des systèmes frigorifiques et de climatisation.
- Assistant ingénieur en **gestion de projet** dans le secteur du froid et du CVC
- Assistant ingénieur en **R&D** dans les domaines du génie climatique et de l'éco-conception

## Débouchés professionnel



# Spécialité « Infrastructures des réseaux Electriques »

**Particularité : Les étudiants pourront bénéficier des installations et maquettes pédagogiques du Campus Transfo de RTE à Jonage**

- **Concevoir et adapter** des infrastructures électriques répondant aux besoins croissants d'électrification et de décarbonation des industries.
- **Maîtriser** les enjeux de la transition énergétique et de la digitalisation des systèmes électriques.
- **Gérer** des projets de grande envergure dans les domaines de l'ingénierie urbaine et des infrastructures électriques.

**Objectifs de la formation**



- Conception et dimensionnement des infrastructures électriques
- Digitalisation des infrastructures, outils numériques pour la gestion des réseaux électriques
- Ingénierie du terrain et des sols
- Planification, suivi et management des projets en génie civil et environnement

**Enseignements de spécialité**



- Assistant ingénieur études et projets en développement et ingénierie urbaine.
- Assistant ingénieur de coordination de projets en génie civil et infrastructures électriques.
- Assistant ingénieur en concertation et gestion environnementale dans le cadre de grands projets énergétiques

**Débouchés professionnel**



# Retro planning

Sept-Déc  
2024

- Lettre d'intention CTI
- Dossier CMA NDFMI
- Macro maquette pédagogique
- Communication: plaquettes et salons, Site Web insa lyon : page bachelor
- Configuration Parcours sup
- **Présentations devant les conseils**

Janvier-Mai  
2025

- Sélection des candidats Parcours sup ( Etude des lettres de motivation, Pose des barres d'admission sur la liste des candidats)
- Convention entreprises partenaires et projets de convention CFA
- Echanges avec les équipes pédagogiques et administratives (CdH, CdS, FIMI, CdF RTE...)
- Dossier CTI

Juin – Sept  
2025

- Configuration PEGASE avec maquettes pédagogiques
- Audit CTI, en présence de directeur, dirfor, adjDirfor, RP, CFA
- Rentrée mutualisée avec FIMI (chaine d'intégration)

# Année pré-Bachelor (APB)

## Contexte :

- Attractivité faible des métiers de l'industrie chez les lycéens
- Baisse démographique à venir
- Principe d'orientation de plus en plus tôt via le choix des spécialités au lycée
- Doublettes de spécialités éloignant les étudiants des formations scientifiques

## Année de remédiation et de découverte des métiers de l'industrie

**Cible** : accueillir des publics scolairement divers pour préparer l'entrée dans une des formations Bachelor

- Bacheliers technologiques,
- Bacheliers généraux nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur mais avec des choix de spécialités peu appropriés aux formations scientifiques et technologiques,
- Etudiants en réorientation,
- Etudiants en recherche d'un cadre pour construire leur projet personnel et de professionnalisation.

## Débouchés :

À l'issue de l'année pré-Bachelor, les étudiants pourront accéder directement à la première année du Bachelor, sous réserve de validation de leur parcours, ou choisir d'autres formations scientifiques.

Les stages en entreprise offrent des opportunités pour construire un réseau professionnel solide.

# Points forts de la formation APB

250h de face à face  
pédagogique et de  
250h en autonomie  
encadrée

## Formation à finalité scientifique

- Outils Scientifiques
- Sciences de l'Ingénieur
- Sciences Humaines et Sociales
- Prise en compte de l'engagement étudiant dans les activités extra-scolaires

## Pédagogie par projets

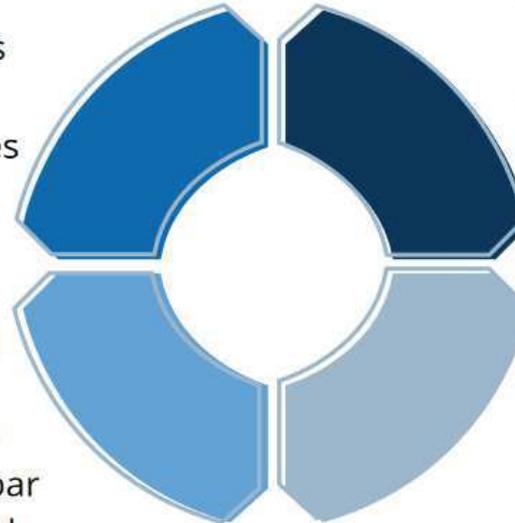
- Pédagogie par projets interdisciplinaires.
- Équilibre entre les cours en présentiel et le travail en petits groupes ou en autonomie.

## Accompagnement à la réussite

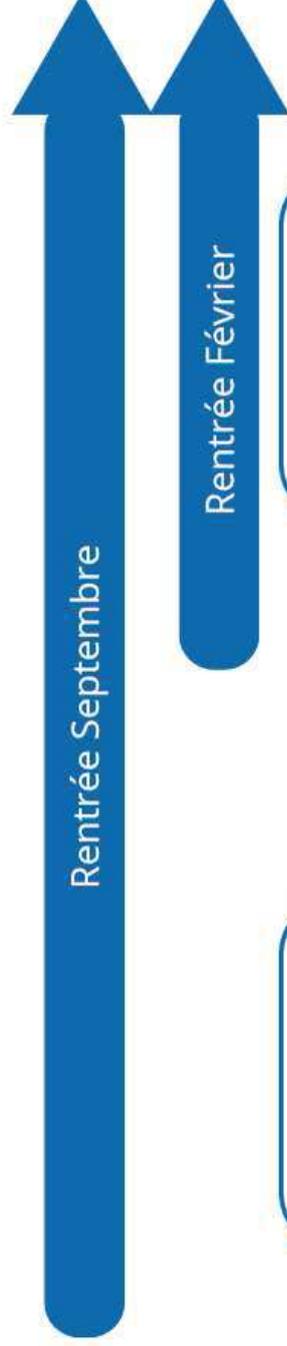
- Formation en effectifs réduits
- Accompagnement individuel par un enseignant référent (bilan de compétences, bilan de professionnalisation)
- Soutien méthodologique

## Ouverture sur les métiers de l'industrie

- 1 Stage de 6 semaines chaque semestre
- Visites d'entreprises



# Calendrier de l'année APB



## 1ER SEMESTRE

**Septembre**

Semaine d'accueil

**Septembre - Novembre -  
Janvier**

10 semaines d'enseignement

**Novembre - Décembre**

6 semaines de stage en  
entreprise

## 2ÈME SEMESTRE

**Février - Avril**

10 semaines d'enseignement

**Mai - Juin**

6 semaines de stage en  
entreprise

**Juin**

Semaine de bilan

# Modalités pratiques pour l'année pré-bachelor

## ▪ Lieu de la formation

Campus de la Doua à Villeurbanne

Garantie de logement sur le campus, facilitant l'intégration et la réussite.

## ▪ Conditions d'admission

Candidature sur Parcoursup

Analyse des bulletins, du dossier de notes, de la lettre de motivation et éventuel entretien

## ▪ Politique d'ouverture sociale

Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants boursiers / Echancier : paiement 1 à 3 fois et /  
Aide sociale : commission deux fois par an

## ▪ Frais de scolarité

Système progressif fonction des revenus des parents avec une valeur maximale (10ème décile des revenus) de 3000 € pour les étudiants accueillis en septembre et de 2000 € pour une rentrée en février (réorientation).

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 6.2**

**Ouverture d'une formation de Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles  
Spécialité Ecoconception des systèmes de Froid, Chauffages, Ventilation et Climatisation**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.613-1,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,  
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés,  
Vu l'avis du conseil des études du 7 novembre 2024

---

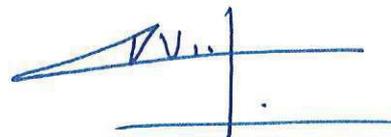
Approuve l'ouverture de la formation de Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles - Spécialité Ecoconception des systèmes de Froid, Chauffages, Ventilation et Climatisation, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 16
<i>Nombre de voix contre</i>	: 08
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 02

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Bachelors en sciences et ingénierie

---

« MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES »



# Rappel du contexte

Ecole Centrale de Lyon

Ecole des Mines de Saint-Étienne

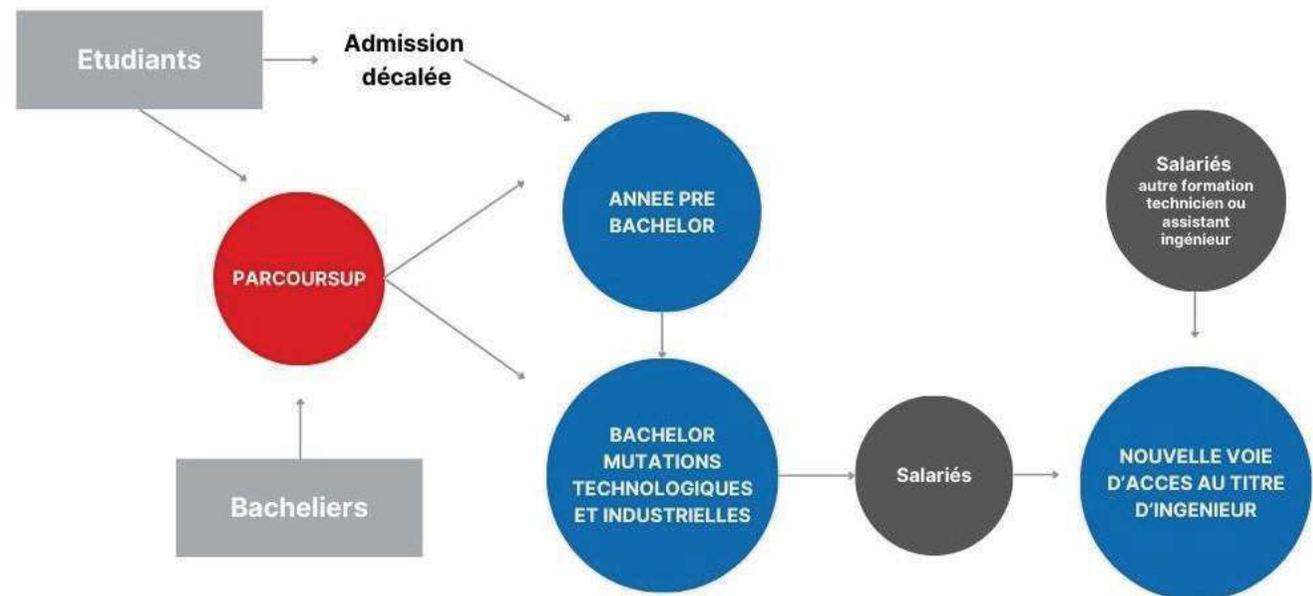
ENTPE

INSA Lyon

 **Collège  
d'ingénierie**  
LYON · SAINT-ÉTIENNE

CENTRALE LYON · ENTPE · INSA LYON · MINES SAINT-ÉTIENNE

- ❑ Mutualisation des expertises des écoles du collège d'ingénierie en matière de formation, de recherche et d'innovation pour offrir des programmes adaptés aux évolutions du monde professionnel
- ❑ Voies nouvelles de formation répondant aux défis des grandes transitions industrielles, écologiques et numériques
- ❑ Demande de financement CMA : Nouveaux Dispositifs de Formation pour les Métiers de l'Industrie



# BACHELORS MTI

Mutations Technologiques et  
Industrielles

## ❑ Cible l'assistant-ingénieur

- articulant des compétences à la fois techniques et de pilotage
- en délégation de l'ingénieur dans les grandes entreprises et en remplacement de l'ingénieur dans les plus petites entreprises

## ❑ 6 spécialités

- dans les domaines du génie civil, de la plasturgie, de l'énergie et du nucléaire
- 3 implantations : St Etienne, Oyonnax, « Lyon »
- Chaque spécialité conduit à un diplôme spécifique porté par une des écoles (diplôme d'établissement)
- Volumétrie cible : un groupe de 24 étudiants par spécialité

# Offre de formation

2024

## **Génie civil et environnement**

autour des enjeux de ville durable

@ ENISE Saint-Étienne

Porteur : S. Mira (ENISE)

## **Plasturgie et écologie industrielle**

autour des enjeux de recyclabilité

@ INSA site Oyonnax

Porteur : J.Y. Charmeau (INSA-GM)

*Présentations devant les conseils fin 2023*

*Soutien de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes*

2025

## **Infrastructures des réseaux électriques**

en partenariat avec la société RTE

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
Campus Transfo de RTE à Jonage

Porteur : E. Sellin (INSA- GE)

## **Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation**

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : B. Michel (INSA –GEN)

*Projet AMI CMA*

2026

## **Génie nucléaire**

en partenariat fort avec l'UMN

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : J.M. Letang (INSA - GM)

## **Gestion écologique des terrains industriels**

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
ENTPE Vaulx-en-Velin

Porteur : J. Saliba (ENTPE)

# Architecture générale de la formation

Volume global d'enseignement (3 années) : ~ 900 h de tronc commun / ~ 900h d'enseignements de spécialité

## Année 1

### Statut Etudiant

- **~ 80% d'enseignement de tronc commun**
  - Sciences fondamentales
  - Sciences de l'ingénierie
- SHS, Développement personnel; Anglais; Sport
- **~ 20% d'enseignement de spécialité**

## Année 2

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS; Anglais; Sport; Accompagnement au projet pro.

## Année 3

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS (économie, gestion, management), Anglais, Accompagnement au projet pro.
- **Dernier trimestre en entreprise**

# Tronc commun

Mutualisation du tronc commun pour les spécialités sur les campus de la Doua + ENTPE

## Contenus disciplinaires du tronc commun

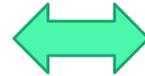
### Sciences fondamentales

Outils mathématiques, Outils numériques, Mesures  
Physiques, Introduction aux matériaux

### Sciences de l'ingénierie

Electricité, Mécanique, Résistance des matériaux,  
Méthodes et outils de conception

SHS, Développement personnel; Anglais ; Sport



## Pédagogie par projet, fil rouge support aux enseignements

La technique et le « do it yourself » : des vecteurs pédagogiques puissants pour susciter l'envie d'apprendre et d'approfondir (Fabriquer, passer à l'action, concrétiser des idées)

Expérimenter la gestion de projet et intégrer leur caractère pluridisciplinaire

Choix des sujets : en lien avec les spécialités,

en s'inspirant des P21 du département FIMI ou en s'appuyant sur le Fab studio de RTE



FabStudio de RTE (<https://www.les-soudes.com/inauguration-du-fabstudio-de-rte/>)

P21 @ FIMI

# Spécialité « Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation »

- **Concevoir** des systèmes de froid, de chauffage et de climatisation en intégrant des solutions éco-responsables.
- **Maîtriser** les aspects techniques de la gestion des fluides et de la thermique des bâtiments et du transport.
- **Gérer** des projets d'installation et de maintenance dans le respect des réglementations environnementales.

## Objectifs de la formation



- Génie climatique et thermique  
*Compréhension des mécanismes de transferts thermiques, du fonctionnement des systèmes de Froid-CVC, de la gestion des fluides*
- Écoconception des systèmes de Froid, Chauffage Ventilation Climatisation
- Réglementations environnementales
- Planification, suivi et management des projets

## Enseignements de spécialité



- Assistant ingénieur en **bureau d'études** Froid-CVC.
- Assistant ingénieur en **maintenance** des systèmes frigorifiques et de climatisation.
- Assistant ingénieur en **gestion de projet** dans le secteur du froid et du CVC
- Assistant ingénieur en **R&D** dans les domaines du génie climatique et de l'éco-conception

## Débouchés professionnel



# Spécialité « Infrastructures des réseaux Electriques »

**Particularité : Les étudiants pourront bénéficier des installations et maquettes pédagogiques du Campus Transfo de RTE à Jonage**

- **Concevoir et adapter** des infrastructures électriques répondant aux besoins croissants d'électrification et de décarbonation des industries.
- **Maîtriser** les enjeux de la transition énergétique et de la digitalisation des systèmes électriques.
- **Gérer** des projets de grande envergure dans les domaines de l'ingénierie urbaine et des infrastructures électriques.

**Objectifs de la formation**



- Conception et dimensionnement des infrastructures électriques
- Digitalisation des infrastructures, outils numériques pour la gestion des réseaux électriques
- Ingénierie du terrain et des sols
- Planification, suivi et management des projets en génie civil et environnement

**Enseignements de spécialité**



- Assistant ingénieur études et projets en développement et ingénierie urbaine.
- Assistant ingénieur de coordination de projets en génie civil et infrastructures électriques.
- Assistant ingénieur en concertation et gestion environnementale dans le cadre de grands projets énergétiques

**Débouchés professionnel**



# Retro planning

Sept-Déc  
2024

- Lettre d'intention CTI
- Dossier CMA NDFMI
- Macro maquette pédagogique
- Communication: plaquettes et salons, Site Web insa lyon : page bachelor
- Configuration Parcours sup
- **Présentations devant les conseils**

Janvier-Mai  
2025

- Sélection des candidats Parcours sup ( Etude des lettres de motivation, Pose des barres d'admission sur la liste des candidats)
- Convention entreprises partenaires et projets de convention CFA
- Echanges avec les équipes pédagogiques et administratives (CdH, CdS, FIMI, CdF RTE...)
- Dossier CTI

Juin – Sept  
2025

- Configuration PEGASE avec maquettes pédagogiques
- Audit CTI, en présence de directeur, dirfor, adjDirfor, RP, CFA
- Rentrée mutualisée avec FIMI (chaine d'intégration)

# Année pré-Bachelor (APB)

## Contexte :

- Attractivité faible des métiers de l'industrie chez les lycéens
- Baisse démographique à venir
- Principe d'orientation de plus en plus tôt via le choix des spécialités au lycée
- Doublettes de spécialités éloignant les étudiants des formations scientifiques

## Année de remédiation et de découverte des métiers de l'industrie

**Cible** : accueillir des publics scolairement divers pour préparer l'entrée dans une des formations Bachelor

- Bacheliers technologiques,
- Bacheliers généraux nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur mais avec des choix de spécialités peu appropriés aux formations scientifiques et technologiques,
- Etudiants en réorientation,
- Etudiants en recherche d'un cadre pour construire leur projet personnel et de professionnalisation.

## Débouchés :

À l'issue de l'année pré-Bachelor, les étudiants pourront accéder directement à la première année du Bachelor, sous réserve de validation de leur parcours, ou choisir d'autres formations scientifiques.

Les stages en entreprise offrent des opportunités pour construire un réseau professionnel solide.

# Points forts de la formation APB

250h de face à face  
pédagogique et de  
250h en autonomie  
encadrée

## Formation à finalité scientifique

- Outils Scientifiques
- Sciences de l'Ingénieur
- Sciences Humaines et Sociales
- Prise en compte de l'engagement étudiant dans les activités extra-scolaires

## Pédagogie par projets

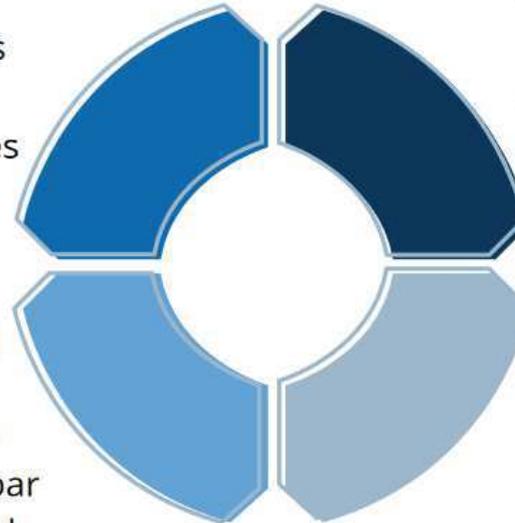
- Pédagogie par projets interdisciplinaires.
- Équilibre entre les cours en présentiel et le travail en petits groupes ou en autonomie.

## Accompagnement à la réussite

- Formation en effectifs réduits
- Accompagnement individuel par un enseignant référent (bilan de compétences, bilan de professionnalisation)
- Soutien méthodologique

## Ouverture sur les métiers de l'industrie

- 1 Stage de 6 semaines chaque semestre
- Visites d'entreprises



# Calendrier de l'année APB



## 1ER SEMESTRE

**Septembre**  
Semaine d'accueil

**Septembre - Novembre -  
Janvier**  
10 semaines d'enseignement

**Novembre - Décembre**  
6 semaines de stage en  
entreprise

## 2ÈME SEMESTRE

**Février - Avril**  
10 semaines d'enseignement

**Mai - Juin**  
6 semaines de stage en  
entreprise

**Juin**  
Semaine de bilan

# Modalités pratiques pour l'année pré-bachelor

## ▪ Lieu de la formation

Campus de la Doua à Villeurbanne

Garantie de logement sur le campus, facilitant l'intégration et la réussite.

## ▪ Conditions d'admission

Candidature sur Parcoursup

Analyse des bulletins, du dossier de notes, de la lettre de motivation et éventuel entretien

## ▪ Politique d'ouverture sociale

Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants boursiers / Echancier : paiement 1 à 3 fois et / Aide sociale : commission deux fois par an

## ▪ Frais de scolarité

Système progressif fonction des revenus des parents avec une valeur maximale (10ème décile des revenus) de 3000 € pour les étudiants accueillis en septembre et de 2000 € pour une rentrée en février (réorientation).

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 6.3**

**Ouverture d'une formation de Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles  
Structure de la formation Pré-Bachelor**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le code de l'éducation, et notamment l'article L.613-1,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon du 15 mars 2018, modifiés,  
Vu le règlement intérieur du 21 juin 2018, modifiés,  
Vu l'avis du conseil des études du 7 novembre 2024

---

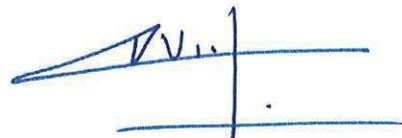
Approuve, au titre du Bachelor Mutations Technologiques et Industrielles, la structure de la formation pré-Bachelor, conformément à l'annexe jointe à la présente délibération.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 26
<i>Nombre de voix pour</i>	: 16
<i>Nombre de voix contre</i>	: 08
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 02

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# Bachelors en sciences et ingénierie

---

« MUTATIONS TECHNOLOGIQUES ET INDUSTRIELLES »



# Rappel du contexte

Ecole Centrale de Lyon

Ecole des Mines de Saint-Étienne

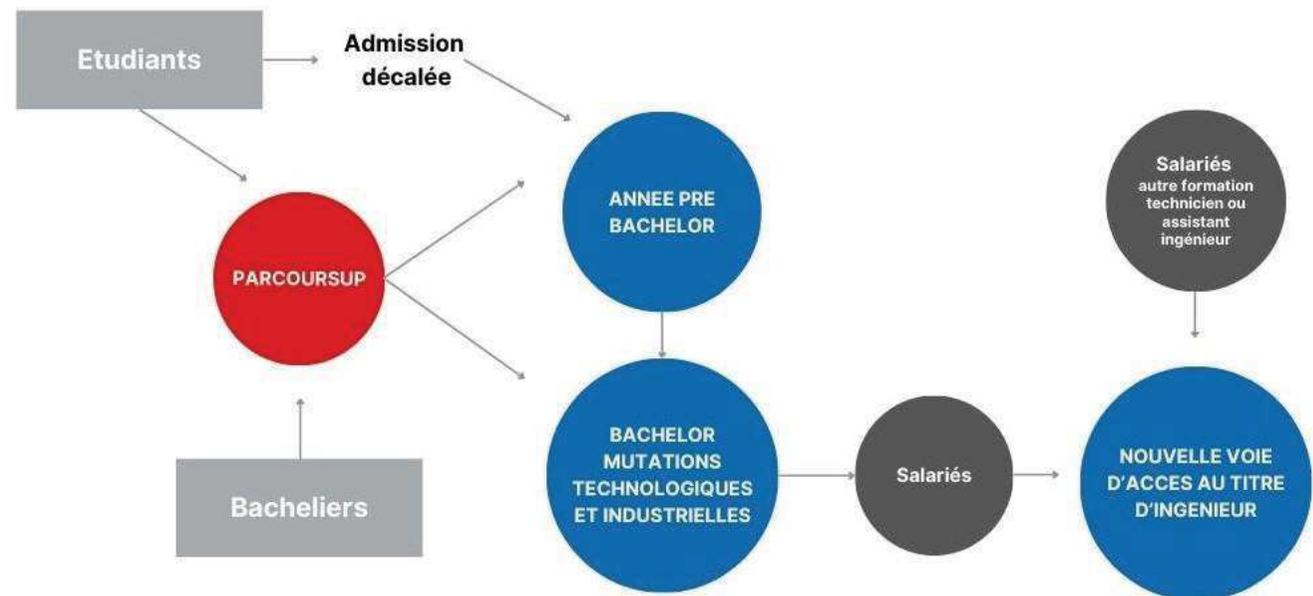
ENTPE

INSA Lyon

 **Collège  
d'ingénierie**  
LYON · SAINT-ÉTIENNE

CENTRALE LYON · ENTPE · INSA LYON · MINES SAINT-ÉTIENNE

- ❑ Mutualisation des expertises des écoles du collège d'ingénierie en matière de formation, de recherche et d'innovation pour offrir des programmes adaptés aux évolutions du monde professionnel
- ❑ Voies nouvelles de formation répondant aux défis des grandes transitions industrielles, écologiques et numériques
- ❑ Demande de financement CMA : Nouveaux Dispositifs de Formation pour les Métiers de l'Industrie



# BACHELORS MTI

Mutations Technologiques et  
Industrielles

## ❑ Cible l'assistant-ingénieur

- articulant des compétences à la fois techniques et de pilotage
- en délégation de l'ingénieur dans les grandes entreprises et en remplacement de l'ingénieur dans les plus petites entreprises

## ❑ 6 spécialités

- dans les domaines du génie civil, de la plasturgie, de l'énergie et du nucléaire
- 3 implantations : St Etienne, Oyonnax, « Lyon »
- Chaque spécialité conduit à un diplôme spécifique porté par une des écoles (diplôme d'établissement)
- Volumétrie cible : un groupe de 24 étudiants par spécialité

# Offre de formation

2024

## **Génie civil et environnement**

autour des enjeux de ville durable

@ ENISE Saint-Étienne

Porteur : S. Mira (ENISE)

## **Plasturgie et écologie industrielle**

autour des enjeux de recyclabilité

@ INSA site Oyonnax

Porteur : J.Y. Charmeau (INSA-GM)

*Présentations devant les conseils fin 2023*

*Soutien de la Région  
Auvergne-Rhône-Alpes*

2025

## **Infrastructures des réseaux électriques**

en partenariat avec la société RTE

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
Campus Transfo de RTE à Jonage

Porteur : E. Sellin (INSA- GE)

## **Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation**

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : B. Michel (INSA –GEN)

*Projet AMI CMA*

2026

## **Génie nucléaire**

en partenariat fort avec l'UMN

@ Campus la Doua-Villeurbanne

Porteur : J.M. Letang (INSA - GM)

## **Gestion écologique des terrains industriels**

@ Campus la Doua-Villeurbanne et  
ENTPE Vaulx-en-Velin

Porteur : J. Saliba (ENTPE)

# Architecture générale de la formation

Volume global d'enseignement (3 années) : ~ 900 h de tronc commun / ~ 900h d'enseignements de spécialité

## Année 1

### Statut Etudiant

- **~ 80% d'enseignement de tronc commun**
  - Sciences fondamentales
  - Sciences de l'ingénierie
- SHS, Développement personnel; Anglais; Sport
- **~ 20% d'enseignement de spécialité**

## Année 2

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS; Anglais; Sport; Accompagnement au projet pro.

## Année 3

### Statut Apprenti

- **Alternance mensuelle en entreprise**
- **Périodes à l'école**
  - ~ 80% Enseignement de spécialité
  - ~ 20% Tronc commun : SHS (économie, gestion, management), Anglais, Accompagnement au projet pro.
- **Dernier trimestre en entreprise**

# Tronc commun

Mutualisation du tronc commun pour les spécialités sur les campus de la Doua + ENTPE

## Contenus disciplinaires du tronc commun

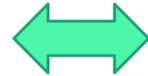
### Sciences fondamentales

Outils mathématiques, Outils numériques, Mesures  
Physiques, Introduction aux matériaux

### Sciences de l'ingénierie

Electricité, Mécanique, Résistance des matériaux,  
Méthodes et outils de conception

SHS, Développement personnel; Anglais ; Sport



## Pédagogie par projet, fil rouge support aux enseignements

La technique et le « do it yourself » : des vecteurs pédagogiques puissants pour susciter l'envie d'apprendre et d'approfondir (Fabriquer, passer à l'action, concrétiser des idées)

Expérimenter la gestion de projet et intégrer leur caractère pluridisciplinaire

Choix des sujets : en lien avec les spécialités,

en s'inspirant des P21 du département FIMI ou en s'appuyant sur le Fab studio de RTE



FabStudio de RTE (<https://www.les-soudes.com/inauguration-du-fabstudio-de-rte/>)

P21 @ FIMI

# Spécialité « Écoconception des systèmes de froid, chauffage, ventilation et climatisation »

- **Concevoir** des systèmes de froid, de chauffage et de climatisation en intégrant des solutions éco-responsables.
- **Maîtriser** les aspects techniques de la gestion des fluides et de la thermique des bâtiments et du transport.
- **Gérer** des projets d'installation et de maintenance dans le respect des réglementations environnementales.

## Objectifs de la formation



- Génie climatique et thermique  
*Compréhension des mécanismes de transferts thermiques, du fonctionnement des systèmes de Froid-CVC, de la gestion des fluides*
- Écoconception des systèmes de Froid, Chauffage Ventilation Climatisation
- Réglementations environnementales
- Planification, suivi et management des projets

## Enseignements de spécialité



- Assistant ingénieur en **bureau d'études** Froid-CVC.
- Assistant ingénieur en **maintenance** des systèmes frigorifiques et de climatisation.
- Assistant ingénieur en **gestion de projet** dans le secteur du froid et du CVC
- Assistant ingénieur en **R&D** dans les domaines du génie climatique et de l'éco-conception

## Débouchés professionnel



# Spécialité « Infrastructures des réseaux Electriques »

**Particularité : Les étudiants pourront bénéficier des installations et maquettes pédagogiques du Campus Transfo de RTE à Jonage**

- **Concevoir et adapter** des infrastructures électriques répondant aux besoins croissants d'électrification et de décarbonation des industries.
- **Maîtriser** les enjeux de la transition énergétique et de la digitalisation des systèmes électriques.
- **Gérer** des projets de grande envergure dans les domaines de l'ingénierie urbaine et des infrastructures électriques.

**Objectifs de la formation**



- Conception et dimensionnement des infrastructures électriques
- Digitalisation des infrastructures, outils numériques pour la gestion des réseaux électriques
- Ingénierie du terrain et des sols
- Planification, suivi et management des projets en génie civil et environnement

**Enseignements de spécialité**



- Assistant ingénieur études et projets en développement et ingénierie urbaine.
- Assistant ingénieur de coordination de projets en génie civil et infrastructures électriques.
- Assistant ingénieur en concertation et gestion environnementale dans le cadre de grands projets énergétiques

**Débouchés professionnel**



# Retro planning

Sept-Déc  
2024

- Lettre d'intention CTI
- Dossier CMA NDFMI
- Macro maquette pédagogique
- Communication: plaquettes et salons, Site Web insa lyon : page bachelor
- Configuration Parcours sup
- **Présentations devant les conseils**

Janvier-Mai  
2025

- Sélection des candidats Parcours sup ( Etude des lettres de motivation, Pose des barres d'admission sur la liste des candidats)
- Convention entreprises partenaires et projets de convention CFA
- Echanges avec les équipes pédagogiques et administratives (CdH, CdS, FIMI, CdF RTE...)
- Dossier CTI

Juin – Sept  
2025

- Configuration PEGASE avec maquettes pédagogiques
- Audit CTI, en présence de directeur, dirfor, adjDirfor, RP, CFA
- Rentrée mutualisée avec FIMI (chaine d'intégration)

# Année pré-Bachelor (APB)

## Contexte :

- Attractivité faible des métiers de l'industrie chez les lycéens
- Baisse démographique à venir
- Principe d'orientation de plus en plus tôt via le choix des spécialités au lycée
- Doublettes de spécialités éloignant les étudiants des formations scientifiques

## Année de remédiation et de découverte des métiers de l'industrie

**Cible** : accueillir des publics scolairement divers pour préparer l'entrée dans une des formations Bachelor

- Bacheliers technologiques,
- Bacheliers généraux nouveaux entrants dans l'enseignement supérieur mais avec des choix de spécialités peu appropriés aux formations scientifiques et technologiques,
- Etudiants en réorientation,
- Etudiants en recherche d'un cadre pour construire leur projet personnel et de professionnalisation.

## Débouchés :

À l'issue de l'année pré-Bachelor, les étudiants pourront accéder directement à la première année du Bachelor, sous réserve de validation de leur parcours, ou choisir d'autres formations scientifiques.

Les stages en entreprise offrent des opportunités pour construire un réseau professionnel solide.

# Points forts de la formation APB

250h de face à face  
pédagogique et de  
250h en autonomie  
encadrée

## Formation à finalité scientifique

- Outils Scientifiques
- Sciences de l'Ingénieur
- Sciences Humaines et Sociales
- Prise en compte de l'engagement étudiant dans les activités extra-scolaires

## Accompagnement à la réussite

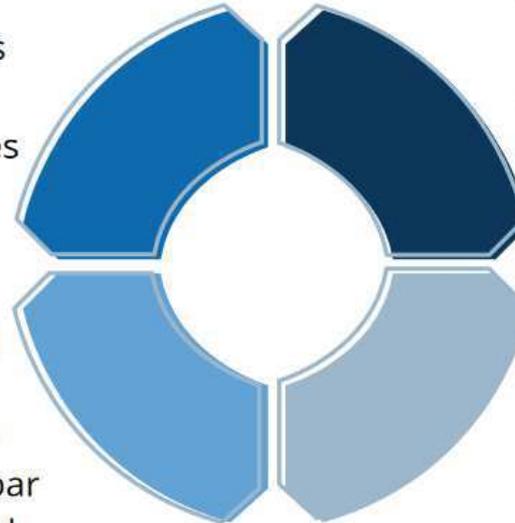
- Formation en effectifs réduits
- Accompagnement individuel par un enseignant référent (bilan de compétences, bilan de professionnalisation)
- Soutien méthodologique

## Pédagogie par projets

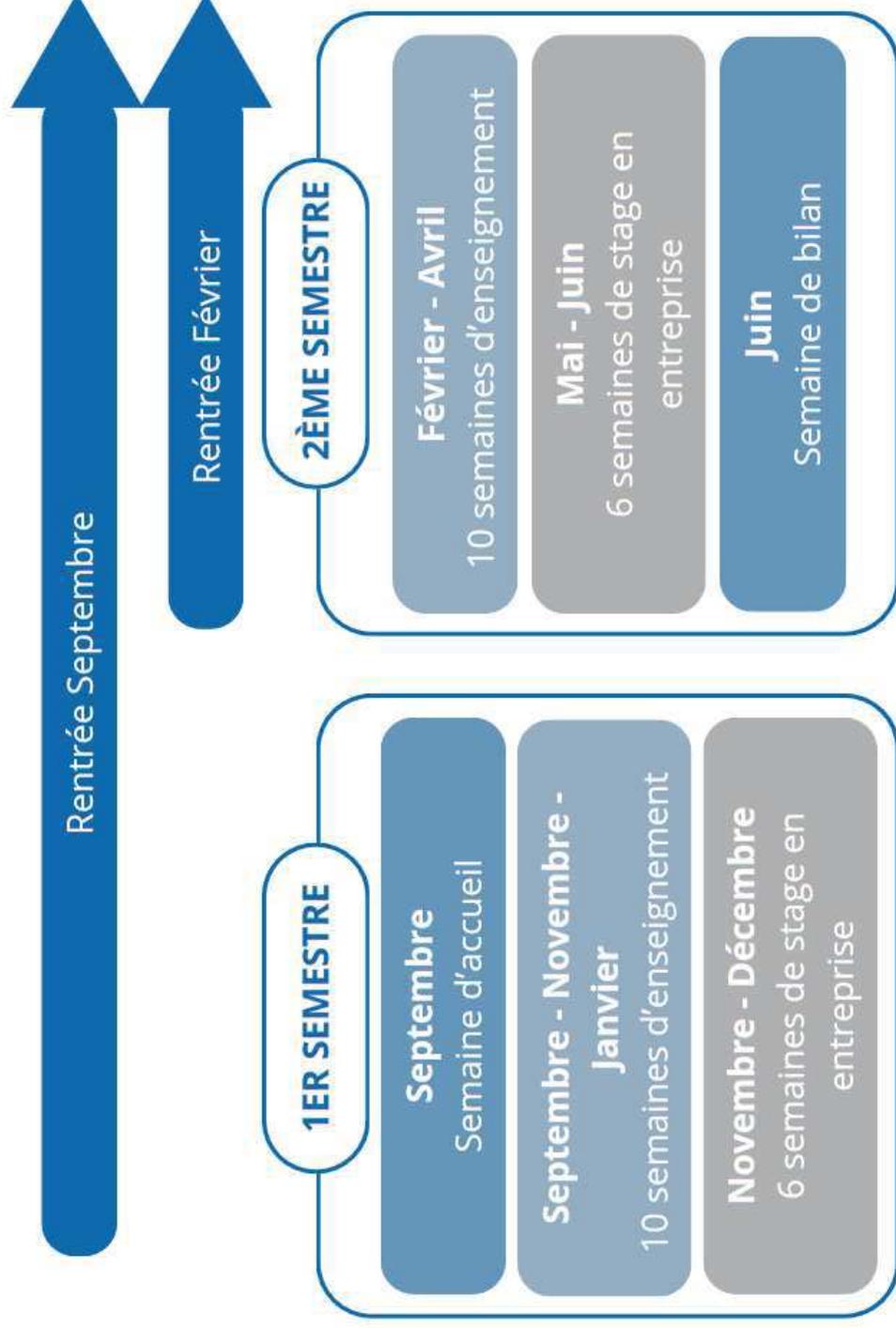
- Pédagogie par projets interdisciplinaires.
- Équilibre entre les cours en présentiel et le travail en petits groupes ou en autonomie.

## Ouverture sur les métiers de l'industrie

- 1 Stage de 6 semaines chaque semestre
- Visites d'entreprises



# Calendrier de l'année APB



# Modalités pratiques pour l'année pré-bachelor

## ▪ Lieu de la formation

Campus de la Doua à Villeurbanne

Garantie de logement sur le campus, facilitant l'intégration et la réussite.

## ▪ Conditions d'admission

Candidature sur Parcoursup

Analyse des bulletins, du dossier de notes, de la lettre de motivation et éventuel entretien

## ▪ Politique d'ouverture sociale

Exonération totale des droits d'inscription pour les étudiants boursiers / Echancier : paiement 1 à 3 fois et / Aide sociale : commission deux fois par an

## ▪ Frais de scolarité

Système progressif fonction des revenus des parents avec une valeur maximale (10ème décile des revenus) de 3000 € pour les étudiants accueillis en septembre et de 2000 € pour une rentrée en février (réorientation).

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 7.1**

**Disciplines ouvertes pour l'accès au corps des Professeurs des Universités  
Année 2025**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L523.1 ;

Vu le décret n° 84-431 du 6 juin 1984 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux enseignants-chercheurs et portant statut particulier du corps des professeurs des universités et du corps des maîtres de conférences ;

Vu le décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

---

Sous réserve de la parution de l'arrêté ministériel fixant pour l'année 2025 le nombre de promotions attribué à l'INSA Lyon,

En application du décret n° 2021-1722 susvisé, le Conseil d'Administration approuve la répartition par discipline, sur proposition du directeur et dans le respect des priorités nationales, les possibilités des promotions.

Pour l'année 2025, la promotion sera ouverte dans la discipline suivante :

CNU	Libellé CNU	Nombre de promotions
26	Mathématiques appliquées et applications des mathématiques	1

**Résultats du vote :**

*Membres présents ou représentés* : 26

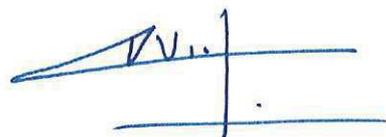
*Nombre de voix pour* : 26

*Nombre de voix contre* : 00

*Nombre d'abstentions* : 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**Séance du 12 décembre 2024**

**Délibération n° 2024-12-12 – 8.1**

**Subvention au Comité d'Action Sociale de l'INSA (CASI)**

\*\*\*\*\*

Le Conseil d'Administration de l'INSA Lyon, dans sa séance du 12 décembre 2024,

Vu le Code de l'Éducation, notamment l'article L. 954-2,  
Vu les statuts de l'INSA Lyon,

---

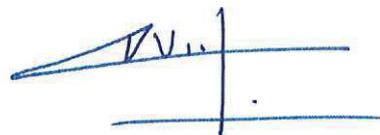
Approuve la subvention au CASI d'un montant de 88 000 € au titre de l'année 2025, conformément au rapport d'activités annexé.

**Résultats du vote :**

<i>Membres présents ou représentés</i>	: 23
<i>Nombre de voix pour</i>	: 23
<i>Nombre de voix contre</i>	: 00
<i>Nombre d'abstentions</i>	: 00

Fait à Villeurbanne, le 12 décembre 2024

**Christian NIBOUREL**  
Président du Conseil d'Administration



# **INSA CASI**

COMITE D'ACTION SOCIALE de l'INSA

Maison des Personnels

20, av. Albert Einstein

69621 Villeurbanne Cedex

Tél. : 04 72 43 85 83

Email : [casi@insa-lyon.fr](mailto:casi@insa-lyon.fr)

## **RAPPORT D'ACTIVITE<sup>(\*)</sup> CASI 2023-2024**

### **I. ENFANCE**

#### **a. Colonies :**

Cette année, 3 enfants ont pu participer à une colonie ou un séjour linguistique durant la période estivale. Le CASI a participé à hauteur de 967€, le taux de subventionnement moyen a été de 24%.

#### **b. Centre de Loisirs Educatif :**

106 enfants ont été inscrits au Clé durant cette période. La participation du CASI s'est élevée à 18125€ avec un taux de subventionnement moyen de 27%.

### **II. ACTIVITES SPORTIVES OU CULTURELLES**

Chaque année les salariés de l'INSA peuvent s'inscrire à une ou plusieurs activités sportives ou culturelles. Près de 30 activités leur sont proposées comme la couture, le badminton, le renforcement musculaire, le Yoga, ...

Les activités se déroulent entre midi et deux ou le soir soit dans les locaux de la Maison des Personnels, soit dans des salles louées par le CASI sur le campus de la Doua.

De plus, des activités « ponctuelles » sont proposées tout au long de l'année comme des séances d'art thérapie, d'atelier fleurs séchées...

Des séances de massage assis sont proposées une fois par mois, de septembre à juin.

En 2023-2024, 698 inscriptions ont été enregistrées. La participation du CASI s'est élevée à 9479€. Ce chiffre ne tient pas compte du salaire de la coordinatrice (à la charge du CASI), la gestion des activités représente plus d'un tiers de son temps de travail.

### **III. SORTIES EN GROUPE A L'EXTERIEUR**

898 personnes ont participé à une sortie à l'extérieur.

- a. **Une visite du Musée d'Art Contemporain :** 19 personnes ont participé à cette visite, le coût pour le CASI a été de 90€
- b. **Une visite commentée de la gastronomie Lyonnaise avec dégustation :** 25 personnes ont participé à cette visite, le coût pour le CASI a été de 287€
- c. **Un ballet à l'Opéra La Belle au bois dormant :** 27 personnes ont participé à cette visite, le coût pour le CASI a été de 208€
- d. **Une visite commentée de l'expo Erwitte à la Sucrerie :** 20 personnes ont participé à cette visite, le coût pour le CASI a été de 218€

(\*) Tous les chiffres mentionnés ne tiennent pas compte du salaire de la coordinatrice (salariée du Casi)

- e. Des billets pour Balicina ont été proposés pour les fêtes de fin d'année : 133 personnes ont pu en bénéficier, le coût pour le Casi a été de 1596€.
- f. Un escape cook : 20 personnes ont participé à cette animation, le coût pour le CASI a été de 612€.
- g. Une sortie de ski : 43 personnes ont participé à cette visite, le coût pour le CASI a été de 1008€
- h. Un ciné concert Titanic : 38 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 1110€.
- i. Visite Renault Trucks : 18 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 200€.
- j. Un spectacle à l'Odéon Faux British : 20 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 564€.
- k. Un atelier chocolat : 12 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 222€.
- l. Billets pour la Foire de Lyon : 48 personnes ont pu en bénéficier. La participation du CASI s'est élevée à 96€.
- m. Une visite de l'Auditorium : 20 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 40€.
- n. Une soirée au Cirque Imagine : 55 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 1677€.
- o. Des chutes Libre indoor à Ifly : 52 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 2284€.
- p. Une journée au Pal : 105 personnes inscrites. Transport en car. La participation du CASI s'est élevée à 3764€.
- q. Une visite de la Tase : 10 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 74€.
- r. Visite des toits de Fourvière : 18 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 126€.
- s. Réalité virtuelle des mondes disparus Confluence : 46 personnes inscrites. La participation du CASI s'est élevée à 580€.
- t. Des billets pour le parc des oiseaux : 101 personnes ont pu en bénéficier. La participation du CASI s'est élevée à 1493€.
- u. Un ciné concert à l'auditorium Jurassic Parc programmé pour novembre 2024 : 49 personnes ont pu en bénéficier. La participation du CASI s'est élevée à 637€.

#### IV. L'ARBRE DE NOEL

Cet après-midi du samedi 2 décembre a rassemblé 519 personnes dont 250 enfants sur 2 vagues successives.

Le spectacle « Panique chez les minis » présenté par la compagnie Colegram a enchanté petits et grands à la Rotonde.

La distribution des cadeaux suivie par un goûter eut lieu au grand restaurant de l'INSA. Des associations étudiantes de l'INSA ont animé ce moment festif pour le plus grand bonheur des enfants.

Le coût pour le CASI s'est élevé à 10229€.

(\*) Tous les chiffres mentionnés ne tiennent pas compte du salaire de la coordinatrice (salariée du Casi)

## **V. LA FETE DES PERSONNELS et LA FETE DES SPORTS**

En partenariat avec la DIRCOM, le CASI a participé à l'organisation de cette journée festive du 5 juillet offerte au personnel de l'INSA. Cette journée a eu lieu sur les pelouses de l'INSA. Le CASI prend en charge l'animation de la journée.

Au cours de l'après-midi, des jeux (quizz TV, pôle sensoriel...) ont été proposés par le CASI.

Le coût pour le CASI s'est élevé à 4307€.

Les personnels de l'INSA peuvent participer à la Fête des sports organisée par Lyon1. Cette année 74 personnes ont profité de cette journée pour découvrir de nouveaux sports ou participer à un tournoi.

La participation du CASI s'est élevée à 1980€.

## **VI. PERMANENCE PARTENAIRES**

Durant la période 2023-2024, des permanences de la CASDEN, de la MAGE, de la MGEN ont pu être organisées, avec une moyenne d'une permanence par mois pour chaque partenaire.

Un forum des prestataires de colonies a été organisé le 19 mars entre 12h et 14h.

## **VII. ANIMATION SALON DE LA MDP**

Tout au long de l'année, des animations ont été proposées dans le salon :

1. Un forum de présentation des activités début septembre
2. Un concert du Groupe Hanacoustics composés d'anciens élèves de l'Insa
3. Une séance de présentation/dédicace de livres écrits par deux personnels et un étudiant de l'Insa
4. Un marché de Noël
5. Deux expos-ventes de bijoux une avant Noël et une avant la fête des mères
6. Plusieurs dépôts ventes de produits alimentaires de l'Epicerie Lell
7. Un forum avec les organisateurs de colonies en partenariat avec le CAES du CNRS
8. Expo peinture par les élèves des cours de peinture et aquarelle du Casi
9. Concert chorale du Casi

Cet espace est ouvert de 8h à 18h pour toutes les personnes travaillant sur le site. Un frigo, un micro-onde, une bouilloire, du thé et du café sont à disposition, chacun peut venir prendre son repas.

## **VIII. BILLETTERIE**

Par le biais du CASI, les salariés de l'Insa peuvent bénéficier de tarifs préférentiels pour l'achat de billets de cinéma, pour les Nuits de Fourvière et Jazz à Vienne...

Cette année 2256 billets ont été vendus pour un coût total de 4694€.

(\*) Tous les chiffres mentionnés ne tiennent pas compte du salaire de la coordinatrice (salariée du Casi)

### **DESCRIPTION DE L'ACTION PROJETEE POUR 2024-2025**

Il est prévu pour l'année 2024-2025, d'essayer de maintenir l'offre pour les personnels en continuant toutes les activités à caractère social, culturel, sportif et de loisirs. Une attention particulière sera accordée aux activités favorisant la convivialité, la cohésion et la détente.

On peut noter en ce début d'année, une augmentation significative des inscriptions aux activités. Bien que les tarifs appliqués pour les activités, ont été augmentés de 2,5 % à 20 % le coût prévisionnel reste encore élevé et ce sans tenir compte du salaire de la coordinatrice. Pour rappel, ce dernier est intégralement à la charge du CASI.

Concernant la garde des enfants au centre de Loisirs, le tarif de la journée a augmenté de 2 euros en 2024 entraînant une augmentation du coût pour le CASI qui subventionne la garde d'enfants sur quotient familial.

En parallèle, la grille de calcul du taux de subventionnement a aussi été revue à partir de janvier 2024, afin d'être plus adaptée aux revenus actuels et de tenir compte de l'inflation. Cette nouvelle grille est plus favorable aux personnels notamment pour les familles ayant des quotients familiaux bas. Ces modifications du coût de la journée, de la grille et l'augmentation du nombre de jours d'ouverture de l'accueil de loisirs (ouverture 2 semaines au mois d'août) ont entraîné une augmentation du coût pour le Casi de 23%. En 2023-2024, ce sont 750 personnes qui ont adhéré au Casi. 450 personnes ont participé aux activités proposées sur le lieu du travail et 106 enfants étaient inscrits à l'accueil de loisirs du CLE.

Compte tenu de tous ces éléments, il sera difficile de maintenir une offre équivalente sans une revalorisation de la subvention, l'enfance et les activités sur le lieu du travail étant des éléments forts pour l'établissement.